



HAL
open science

Les monuments aux morts de l'Hérault 1914-1918

Odon Abbal

► **To cite this version:**

Odon Abbal. Les monuments aux morts de l'Hérault 1914-1918. Presses universitaires de la Méditerranée, 160 p., 1998, Études militaires, 2-84269-115-6. hal-03411865

HAL Id: hal-03411865

<https://hal.science/hal-03411865>

Submitted on 2 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*LES MONUMENTS AUX MORTS
DE L'HÉRAULT 1914 - 1918
par Odon ABBAL*



Remerciements

Les prises de vues ont été réalisées sur Films KODAK Tri X offerts par la fondation Kodak-Pathé dans le cadre de la dotation Kodak Grand Reportage . Nous remercions la société Kodak et notre correspondant à la fondation, M. A. SABATIER.

Les tirages ont été effectués par M. J.-P. ORTUNO à Montpellier, nous le remercions vivement de sa précieuse collaboration.

Toutes les photographies sont l'œuvre de Jean-François SANCHEZ

*Photo de couverture :
Monument aux Morts - Baillargues (Hérault)*

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

PREFACE

Nul plus qu'Odon ABBAL ne pouvait présenter aussi bien, c'est à dire clairement, méthodiquement, avec force et non sans un brin d'émotion, les monuments aux morts de l'Hérault. Son beau travail sur les prisonniers languedociens de la Grande Guerre disait les qualités de l'auteur. Le présent ouvrage les confirme.

Le monument aux morts, qui est au coeur de la ville et du village au XX^e siècle, est né avec la Grande Guerre, du moins dans les caractéristiques que nous lui connaissons. C'est pourquoi l'ombre de cette guerre plane sur ce livre ; elle est présente partout, en filigrane, les pertes considérables, le traumatisme ressenti par l'ensemble de la population expliquent à eux seuls le témoignage des vivants aux morts incarné par le monument.

Les initiatives individuelles fleurissent très tôt, relayées par celles des collectivités, pour aboutir à l'installation au niveau départemental d'une commission de contrôle des monuments aux morts ce qui donne une tournure très officielle à leur mise en place. Chaque collectivité a voulu rendre hommage à sa façon ; modestement par une simple plaque de marbre, ostensiblement et plus solennellement par un monument.

La diversité des monuments découle de la taille des collectivités, des initiatives locales, des moyens financiers, du goût et du talent des entrepreneurs et des artistes. L'homogénéité prend racine dans la commission de contrôle et dans la fabrication des monuments en série ; quatre sociétés fournissent le quart des mo-

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

numents. Le lecteur est surpris de voir le peu de place que tiennent les attributs régionaux ; l'Hérault est bel et bien et profondément intégré au pays.

C'est sur la place publique qu'on a le plus de chance de trouver le monument aux morts, tandis que les plaques commémoratives sont plus disséminées : dans les cimetières, les mairies et les églises...

La nature et l'iconographie, cette dernière surtout, ont permis à Odon Abbal de dresser une véritable typologie des monuments héraultais. Le nombre important des obélisques s'explique par leur coût moins élevé. Les monuments représentant des poilus sont plus nombreux que ceux où figurent des femmes, des victoires ou des coqs. Quant à l'épigraphie elle est peu variée et surtout faite de formules officielles. Dans cet ensemble une place particulière est prise par les « grands monuments », de Montpellier où l'on décèle des influences antiques, de Béziers où Injalbert a fait une oeuvre considérable, de Lodève où Dardé a édifié un monument original, peut-être l'un des plus originaux de France.

Bien écrit, bien illustré par de remarquables photographies de Jean-François Sanchez, l'ouvrage d'Odon Abbal restera pour longtemps une oeuvre de référence pour les chercheurs, un livre pour tout citoyen. Le lecteur prendra aisément connaissance d'un sujet ou histoire et « art » sont intimement mêlés et qui marque si ostensiblement notre univers de vie quotidien.

Jules MAURIN
Professeur à l'Université Montpellier III

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

INTRODUCTION

Sur la place du village, dans le cimetière, près de l'église ou en face la mairie, le monument aux morts de la Grande Guerre reste encore de nos jours le lieu privilégié des cérémonies du 11 novembre, jour particulier, chargé de souvenirs, véritable seconde fête nationale¹. Il en est l'élément indispensable. Aujourd'hui encore, les communes qui n'en possédaient pas, s'empressent de combler ce vide. Tel est le cas des villages de Saint-Clément-de-Rivière (1984) et de Saint-Gély-du-Fesc (1985). Ces souvenirs de la Grande Guerre sont si nombreux (sans doute plus de 30 000), les événements qu'ils évoquent sont déjà si lointains, qu'ils sont comme banalisés dans le paysage français. Leur nombre interdit pour l'instant une approche d'ensemble, mais l'analyse des édifices d'un seul département se révèle aussi passionnante. L'Hérault s'offrait à nos investigations.

L'étude des monuments permet de retrouver la sensibilité d'une époque, l'expression idéologique, émotionnelle et artistique d'un groupe humain. Pour Antoine Prost, le monument de 1914-1918 est « un mémorial dressé pour l'ensemble des citoyens² ». En effet, les monuments de cette période sont d'un genre nouveau. Certes, le besoin de célébrer le culte des morts à la guerre remonte à une époque très lointaine. Les mégalithes attestent du grand âge de cette pratique³. Plus près de nous, Philippe Ariès a relevé les épitaphes de l'église de Saint-Jean-de-la-Valette qui sont de véritables « citations à l'ordre de la Croisade [...] c'était la gloire de la noblesse et de la nation française, première ébauche des monuments de la guerre⁴ ». Temps révolus, où seule la noblesse se comportait d'illustre façon sur les champs de bataille, où la valeur des humbles qui compo-

INTRODUCTION

saient la piétaille n'intéressait guère la postérité. Le culte fut consacré avant tout au héros. Le geste courageux du chevalier d'Assas fait encore la fierté de la commune du Vigan. A Lunel, une statue de bronze rappelle les faits d'armes du capitaine Ménard tombé lors de la campagne du Soudan en 1896. Avec la guerre de 1870, les premiers monuments collectifs apparaissent. En 1877, un Alsacien, Niessen, fonde la *Société du Souvenir Français* dans le but de « conserver la mémoire de ceux qui sont morts pour la France [...] veiller à l'entretien de leurs tombes ainsi qu'à celui des monuments élevés à leur gloire⁵ ». Dans le sud de la France, des comités érigent des monuments départementaux. Celui de l'Hérault est inauguré à Montpellier en 1896, celui du Gard en 1902. Ces monuments ne portent pas les noms des défunts. Sauf bravoure exceptionnelle, jusqu'au début du XX^e siècle le soldat victime de son devoir reste anonyme.

Tout change en 1914. La guerre est plus longue, plus meurtrière, ses besoins en hommes toujours plus grands. La 16^e Région militaire à laquelle appartient le département de l'Hérault fournit 337 000 mobilisés et enregistre 57 000 tués et disparus, soit 16,9 % de pertes pour les seuls hommes de troupe. Désormais ce n'est plus à l'échelle du département ni du canton que les morts se comptent, mais à celle bien tangible de la commune, de la rue, du voisin. Chacun redoute la visite de l'officier municipal chargé d'annoncer la mauvaise nouvelle. Jean Giono a su restituer ces moments d'angoisse dans *Le Grand Troupeau* : « Il venait en face de la porte. Alors j'ai... Et il m'a vue sortir, là comme ça. Il m'a fait : Non avec la main... Donne ma canne, dit le père, j'y vais. Une femme seule ! Seule avec ça tout ce beau jour. Salaud de temps⁷. » La solidarité s'affirme lors des cérémonies funèbres. A Soubès « pendant la guerre toute la population s'est associée au deuil des familles et à l'hommage rendu aux morts en assistant aux services religieux célébrés à l'église⁸ ». Ces heures de peine et d'angoisse communes sont à l'origine des monuments aux morts de la Grande Guerre. Toutes les communes ou presque sont

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

frappées. Et avec quelle vigueur ! Certains villages enregistrent plus de 5 % de pertes par rapport à l'ensemble de leur population : Saint-Vincent-de-Barbeyrargues (8,2 %), Saint-Guiraud (7,7 %), Mas-de-Londres (6,1 %). L'opinion publique a le sentiment qu'un pas nouveau dans l'escalade de l'horreur a été franchi. Le sacrifice de ceux qui tombent est sublimé. La victoire finale renforce ce sentiment ; seul le souvenir des morts pourra rappeler aux générations futures, la signification vécue de la guerre. Une victoire de la civilisation avant tout, résurgence du vieux réflexe atavique du Français qui « dans une guerre s'est toujours senti attaqué ; dans chaque adversaire a vu l'ennemi de la civilisation⁹ ». La fin du conflit marque aussi la victoire d'un régime. La Grande Guerre figure à l'actif de la III^e République, elle efface l'humiliante défaite de 1870. L'armistice consacre l'aboutissement des efforts de tout un peuple, avec au premier rang les soldats tombés au champ d'honneur. Cet immense sacrifice collectif (Pierre Chaunu parle même d'ordalie) est transcendé après-guerre. Le culte des morts en est la manifestation la plus ostentatoire.

Les communes n'ont pas été obligées d'élever un monument aux morts. L'opinion publique tout entière a présidé à leur érection. Au cours du conflit des hommes politiques se sont penchés sur ce problème. « Que devons-nous faire pour perpétuer le souvenir de nos chers morts » ? C'est sur ce thème qu'Edmond Rostand tint une conférence à Lyon sur l'invitation d'Edouard Herriot maire de la ville, le 29 octobre 1916. Sa position est tranchée ; aucun nom ne doit être oublié¹⁰. Mais « est-ce possible quand ils sont innombrables ? Oui, à la condition de les disperser, et de n'en vouloir mettre que quelques-uns dans la mémoire de chaque Français. Pas de listes longues dont on ne lit bientôt que les premières lignes. Mais de courtes strophes de noms qu'on embrasse d'un coup d'oeil et qu'on retient d'un serrement de coeur [...] Nous ne voulons pas d'interminables nomenclatures gravées hors de la vue, et jeter notre gloire aux hirondelles. Pour moi, ce que je préfère-

INTRODUCTION

rerais, c'est qu'on gravât les noms des héros morts sur toutes les maisons où ils vécurent¹¹ ». Mais cette idée généreuse, qui tenait compte de l'inévitable oubli, était incompatible avec la notion de culte collectif que l'on attendait après-guerre. Un principe est retenu ; celui des listes de noms, si longues soient-elles. Le monument aux morts, à partir de la Grande Guerre, se démocratise. Il associe dans un même souvenir tous ceux qui ont donné leur vie pour la patrie, sans distinction de grade, ni d'origine sociale. En cela, il est le reflet spécifique de la III^e République.

Une véritable fièvre de construction s'empare de la France dans les années 1919-1925. Ce mouvement édilitaire constitue un formidable marché. Des sociétés éditent des catalogues, proposent une grande variété de modèles. En 1920, les Marbreries Générales offrent un choix de vingt sortes de monument et de cinq modèles de plaque. La gamme des prix s'étend de 520 à 320 000 francs ! Le sculpteur J. Pollachi présente des éléments en bronze adaptables sur les monuments. Les sujets sont variés : profil de poilu, coq gaulois, orphelin en méditation, République victorieuse offrant une couronne aux morts pour la nation¹². Mais les communes recherchent une certaine originalité et font appel à des artistes locaux. L'Etat essaie de favoriser cet élan spontané des populations. Dans son article 5, la loi du 25 octobre 1919 sur « la commémoration et la glorification des morts pour la France au cours de la Grande Guerre » prévoit une subvention en faveur des communes. La loi de finances du 30 juillet 1920 expose les modalités de calcul dans son article 81¹³. Le législateur fait intervenir deux barèmes. La subvention principale est calculée d'après les pertes enregistrées par rapport au recensement de 1911, elle peut couvrir de 4 à 15 % des sommes inscrites au budget de la commune. Une subvention supplémentaire (de 1 à 15 %) est accordée en raison inverse de la valeur du centime communal démographique. Mais la générosité de l'Etat ne porte que sur les budgets communaux et ignore les souscriptions publiques souvent importantes. En 1911, la petite commune d'Agel comptait 321 habitants. Huit de ses mobilisés

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

sont morts au cours du conflit, soit 2,5 % de la population totale. La subvention principale de l'Etat couvre 6 % de la somme inscrite au budget de la commune. Le barème établi d'après le centime communal donne également droit à un taux de 6 %. La commune a engagé 7000 francs, elle reçoit 840 francs de l'Etat. Mais l'ensemble du projet coûte 13 000 francs, le reste de la somme a été obtenu par souscription publique. La participation de l'Etat tombe alors à 5,7 %¹⁴. A Balaruc-les-Bains, ville de 1 625 habitants, les subventions ne couvrent que 4,3 % des dépenses. Tout projet doit recevoir en dernière lecture la signature du chef de l'Etat qui signe un décret d'hommage public. Le préfet de l'Hérault rappelle les démarches à suivre aux maires du département dans une circulaire datée du 20 mai 1919¹⁵. Peu de temps avant le vote de la loi de finances, le ministre de l'Intérieur instaure un contrôle rigoureux. Pour obtenir la subvention, les communes devront soumettre leur projet de monument à une commission préfectorale. Le ministre entend réagir contre certains abus qu'il aurait lui-même constatés. « Les projets présentés sont dus pour la plupart à des industriels qui n'hésitent pas à les entreprendre en série dans un but exclusivement commercial, soit à des sculpteurs et architectes dont les productions sont trop souvent loin de correspondre à un souci d'esthétique¹⁶. » L'administration se préoccupe de la qualité des sujets présentés, mais la création des commissions préfectorales pouvait constituer un contrôle idéologique en matière de monuments aux morts.

A travers l'hommage rendu, l'opinion publique exprime un sentiment souvent très fort, rarement unanime cependant. La modeste plaque, l'obélisque, le groupe statuaire, les formules, l'emplacement sont autant de signes qui trahissent les différences de mentalité et de perception d'une commune à l'autre. A l'intérieur de la société villageoise, le monument peut être source de conflit dont les archives gardent parfois l'écho. Dans les communes où se côtoient catholiques et protestants, l'église et le temple réclament leurs morts avec force. Ailleurs, l'église et la

INTRODUCTION

mairie se font face. Mais quand l'ouvrage est terminé, tous sont là. L'inauguration est toujours prétexte à de grandioses manifestations, avec le préfet, le député, le conseil municipal avec le maire en tête, le curé et le pasteur, les notables du cru, les enfants des écoles et leurs maîtres, la population, et souvent, un officier de haut rang qui vient rappeler la gloire des disparus. Mais avant d'évoquer ces premières années d'après-guerre, il faut revenir en arrière, dans l'Hérault, le 11 novembre 1918...

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

Notes de l'introduction

- ¹ Pierre SORLIN, *La société française*, Paris, Arthaud, 1969, tome 2, p. 19.
- ² Antoine PROST, *Les Anciens combattants et la Société Française, 1914-1939*, Paris, FNDSP, 1977, tome III, p. 39.
- ³ André VARAGNAC, *L'Homme avant l'écriture*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 427-428.
- ⁴ Philippe ARIES, *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1977, p. 221.
- ⁵ Rémi ROQUES, « Les monuments aux morts du sud-est de la France », *Provence Historique*, Marseille, 1981, tome XXXI, fascicule 125, p. 248.
- ⁶ Jean-Jacques BECKER, *Les Français dans la Grande Guerre*, Paris, FNSDP, 1980, p. 317.
- ⁷ Jean GIONO, *Le Grand Troupeau*, Paris, Gallimard, La Pléiade, 1978, tome 1, p. 587-588.
- ⁸ Jean-Antoine SAUZET, *Les échos de Soubès durant la guerre. Livre d'or des mobilisés de la commune*, Paris, Berger-Levrault, 1919, p. 14.
- ⁹ Hermann de KEYSERLING, *Analyse spectrale de l'Europe*, Paris, Editions Gonthier, 1930, (réédition 1965), p. 43.
- ¹⁰ Il partage le même avis exprimé par Jean Ajalbert directeur de la manufacture nationale de Beauvais en juin 1916 dans le journal *L'Eveil*, Jean-Jacques BECKER, Stéphane ADOUIN-ROUZEAU, *La France, la Nation, La Guerre : 1850-1950*, Paris, SEDES, 1995, p. 367.
- ¹¹ *Lecture Pour Tous*, numéro du 15 décembre 1916.
- ¹² Archives départementales de l'Hérault, 1 0 296.
- ¹³ *J. O. Lois et décrets*, juillet-août 1920, p. 10 940.
- ¹⁴ Archives départementales de l'Hérault, 1 0 296, 297, 298.
- ¹⁵ Archives départementales de l'Hérault, 1 0 296. « Elever un monument aux morts, sur lequel sera inscrit le nom de ceux de votre commune qui ont fait le sacrifice de leur vie, constitue un hommage public qu'il appartient à l'Etat de reconnaître conformément aux prescriptions de la loi du 22 août 1790 .»
- ¹⁶ Archives départementales de l'Hérault, 1 0 296.

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

L'HERAULT ET LA GUERRE

Tous ceux qui ont vécu le 11 novembre 1918 ont eu le sentiment de vivre un moment exceptionnel de leur existence. Ce jour-là, la Première Guerre mondiale cessait après plus de quatre années de tueries. Pour beaucoup ce fut « le long soulagement que donne à chacun, après la traversée d'un long tunnel, le retour à la lumière ; ce jour-là est celui d'un enthousiasme vibrant¹ ». Toutes les grandes villes pavoisent leurs avenues. L'armistice est signé à 5 h 40, les préfets envoient une dépêche aux maires à midi. Vers 14 heures, la nouvelle est officielle, c'est la paix ! Partout dans l'Hérault, la population laisse éclater sa joie, les manifestations se succèdent. A Montpellier, « les cloches des églises sonnaient à toute volée, et, du Peyrou, cent un coups de canon étaient tirés ». Pendant ce temps, « dans l'azur du ciel des avions évoluent, majestueux, effectuant des virages très impressionnants et remarquables ». Tous les gens sont dans la rue, « un cortège s'est formé : il comprend une foule de jeunes filles, employées des grandes administrations de la ville, de congé en ce jour de réjouissances publiques, de poilus, de jeunes femmes, d'adolescents, d'enfants ; précédé de drapeaux et de tambours, il parcourt les diverses rues de la ville pendant que la foule, rangée sur les trottoirs, acclame la France et les nations alliées² ».

L'HERAULT ET LA GUERRE

Les mêmes scènes se répètent ailleurs. A Béziers c'est aussi jour de fête. « La joie de la population se manifestait de toutes les manières et les promeneurs étaient nombreux sur les allées Paul Riquet ». Les fidèles se pressent à la cathédrale pour écouter le sermon de l'archiprêtre Blaquièrre. Le 12, un grand concert est donné sur la place de la Citadelle. Tout est lumière. « Grâce à l'électricité la place était brillamment illuminée. Il en était de même du théâtre. Les feux de bengale étaient du plus bel effet³ ». A Lunel, « les troupes de la ville ont été rassemblées par le commandant sur l'Esplanade [...] un couplet de *la Marseillaise* a été chanté par un officier et la foule avec les troupes ont parcouru la ville en se rendant au champ de manoeuvre, où des salves de feu ont été tirées en signe de victoire de la délivrance. La joie est indescriptible dans notre ville⁴ ». Dans la petite commune de Soubès, « tout le monde est sorti sur le pas de la porte pour échanger, entre voisins, des exclamations de joie et de soulagement : Enfin, c'est fini ! Dieu soit loué⁵ » ! Quel soulagement en effet, depuis août 1914 la population héraultaise participait de son mieux à l'effort de guerre national.

L'Hérault en 1914

Au commencement des hostilités ce petit département de 6 220 km² compte, d'après le recensement de 1911, 480 484 habitants. Il offre alors la même diversité de reliefs que de nos jours. Montagnes du Sommail-Espinouze, espaces desséchés du Causse du Larzac, monts du Minervois, du Lodévois, ensemble des Garrigues et, la plaine, présente tout le long de la côte ; elle pousse quelques pointes à l'intérieur des terres le long de la moyenne vallée de l'Hérault, se rétrécit au nord de l'étang de Thau avant de s'étaler plus largement autour de Montpellier et de Lunel (**carte 1**). A la diversité du relief correspond la diversité des paysages.

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

Dans la montagne se côtoient hêtres, châtaigniers et mûriers. Cette zone reste le siège d'activités traditionnelles, essentiellement la sylviculture et l'élevage. Plus bas, dans la zone des piémonts, les terres incultes des garrigues se mêlent aux oliveraies et aux vergers. La vigne apparaît déjà, mais c'est dans la plaine qu'elle règne sans partage. Elle occupe plus de 75 % de la surface cadastrale dans certains cantons du Biterrois (Béziers 1 et 2, Capestang, Servian), dans l'Agadès et la basse vallée de l'Hérault (cantons d'Agde, Florensac, Pézenas)⁶. En 1914, l'Hérault est le premier département vinicole de France avec 27,9 % de la production nationale. La culture de la vigne nécessite une main-d'oeuvre abondante et qualifiée ; c'est dans la plaine que l'on retrouve les plus fortes densités humaines du département.

A l'époque, 65 % des Héraultais sont des citadins. Les grands centres urbains sont Montpellier (80 230 habitants), Béziers (51 042), Cette (33 049), Agde (9 265), mais aussi Pézenas, Lunel, et dans l'arrière-pays, Lodève, Bédarieux et Clermont-l'Hérault. Le département totalise 341 communes regroupées en 37 cantons⁷. Chacun de ces cantons appartient à une zone géographique précise et il est possible de distinguer des cantons de plaine, de piémont ou de montagne (**carte 1**). Les cantons de montagne sont les moins peuplés avec 67 674 habitants (14,10 %), les piémonts abritent 110 431 personnes (23 %), la plaine 302 379 (62,90 %). Le poids des électeurs est sensiblement le même (seuls les hommes ont le droit de vote) : on dénombre alors 147 083 électeurs, dont 85 931 en plaine (58,4 %), 36 872 dans les piémonts (25, 1 %) et 24 280 en montagne (16,5 %). (**cartes 2 et 3**).

L'agriculture est la première activité économique du département. Mais l'industrie occupe une place non négligeable. L'extraction de la houille est concentrée au nord-ouest le long de la Mare. Les gisements sont exploités sur le terri-

L'HERAULT ET LA GUERRE

toire des communes du Bousquet-d'Orb, la Tour-sur-Orb, Graissessac et Saint-Gervais. Mais en réalité, « une douzaine de localités sont intéressées directement par l'exploitation minière parce que des mineurs, en plus ou moins grand nombre y résident⁸ ». L'industrie chimique est en pleine expansion autour du bassin de Thau, où le complexe Cette-Balaruc-les-Bains-Frontignan est très dynamique. Le textile et les cuirs sont en régression constante dans les vieux centres industriels de Ganges, Bédarieux, Lodève, Saint-Pons, mais aussi à Villeneuve ou Aniane. Une petite industrie diversifiée, liée à la conjoncture viticole et vinicole, est dispersée à travers le département, à Lunel et à Mèze (tonnellerie), à Béziers.

Depuis plusieurs années, la situation était tendue entre la France et l'Allemagne. En juillet 1911, l'arrivée de la canonnière *Panther* au large d'Agadir avait ravivé les passions nationalistes⁹. Après cet incident, nul ne doute que la guerre éclatera un jour. Or l'Etat-major allemand augmente considérablement les effectifs de son armée en janvier 1913. Dès lors, l'infériorité numérique des troupes françaises est manifeste. Le plan stratégique de Joffre est remis en question : 120 000 hommes de plus sont nécessaires, mais ils ne peuvent être obtenus qu'en maintenant une classe complète de recrues sous les drapeaux, soit 200 000 hommes environ¹⁰. Le 6 mars 1913, le gouvernement dépose un projet de loi prévoyant le retour aux trois ans de service militaire. Bien qu'il n'y ait pas eu unanimité sur ce point, l'électorat héraultais s'est surtout distingué par son opposition au projet. C'est dans l'Hérault que l'on enregistre les plus forts pourcentages contre le service des trois ans (89,56 %)¹¹. Cette attitude peut s'expliquer par « un faible goût pour la vie militaire se combinant à un patriotisme essentiellement défensif prêt à assurer la protection du pays mais se refusant à tout effort superflu¹² ». Ce peu d'attrait pour les affaires militaires est d'autant plus dénoncé à Paris que l'Hérault y est perçu comme une terre de révoltes. La capitale n'a pas oublié les événements

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

de 1907 : « la mutinerie du 17^e est bien la seule grande mutinerie sous la III^e République¹³ ». Les grandes manoeuvres de 1913, qui ont lieu dans la région, n'effacent pas cette fâcheuse impression. Le général Palat décrit les soldats du Midi comme des êtres « affaiblis par certaines traditions d'indiscipline pour les uns, de faiblesse pour les autres ». Son jugement est sans appel, ces tristes soldats seraient tout autres s'ils connaissaient « le coup de fouet du voisinage de la frontière¹⁴ ». Le conscrit héraultais n'a pas bonne presse auprès de ses chefs quand éclate l'orage du 4 août 1914.

Les Héraultais et la guerre

Comme partout, l'été s'annonçait bien, à Palavas-les-Flots on attendait des milliers de baigneurs ; de nombreuses compétitions permettaient aux équipes biterroises de s'imposer. La presse avait publié dès le 22 juillet la liste des reçus au certificat d'études et les jeunes lauréats faisaient la fierté de leurs parents. Le thermomètre atteignait 34 degrés à Montpellier ! L'horizon social très calme était à peine perturbé par une grève des mineurs de Graissessac qui réclamaient une réduction de leur journée de travail. Mais peu à peu l'incident de Sarajevo prend les proportions que l'on sait. La guerre éclate et la mobilisation se passe bien. C'est sans doute l'une des surprises de l'heure. Ce que quarante années de pratique républicaine n'ont pu accomplir est réalisé en quelques heures par la mobilisation. C'est l'Union sacrée ! « La communauté nationale se reforma dans la participation par chacun au sort de la patrie et à celui de tous ses compatriotes¹⁵ ». Tous partent. Au centre de recrutement de Béziers, haut lieu de l'agitation en 1907, on n'enregistre que 0,89 % d'insoumis. Les soldats héraultais partent avec la ferme

L'HERAULT ET LA GUERRE

volonté d'accomplir leur devoir. Ceux qui restent, s'installent pendant quatre années dans une angoissante attente. La guerre semble ne jamais devoir finir.

Il n'est pas envisagé ici de retracer la vie quotidienne des civils héraultais durant la guerre, mais d'évoquer leurs souffrances et leurs craintes qui seront déterminantes pour comprendre leur attitude après le conflit¹⁶. La population du département n'a pas failli à sa tâche. Pourtant, dès le commencement des hostilités, les difficultés apparaissent. Les hommes sont partis et la main-d'oeuvre manque, tandis que les bêtes de somme sont réquisitionnées. En 1914, les vendanges sont rentrées, mais en 1915, la production de vin tombe de 15 à 5 millions d'hectolitres ! Pays de monoculture viticole, l'Hérault doit importer de nombreux produits et les prix montent. En avril 1915, le maire de Lunel indigné signale que les prix de la viande et du sucre ont augmenté de plus d'un tiers depuis l'entrée en guerre¹⁷. Pour pallier le manque de bras, il est fait appel aux immigrés, surtout aux Espagnols¹⁸. Dans certains cantons, leur nombre augmente rapidement. A la fin de la guerre, dans le bassin de Graissessac, 30 % des mineurs sont de nationalité étrangère. Pour aider les femmes seules, une allocation est versée par l'Etat. « Au début elle est à 1,25 francs par jour, plus 50 centimes par enfant [...] chez certains elle représente moins que le gain du mari ¹⁹ .» Mais les prix ne cessent d'augmenter. La coopérative des laitiers de Montpellier se plaint amèrement de la hausse des fourrages ; du 15 juin 1914 au 15 juin 1917, elle atteint 100 % pour la paille et l'avoine, 150 % pour le foin²⁰. En 1917, des cartes d'alimentation pour le sucre sont imposées. Malgré ces épreuves, le moral des Héraultais reste ferme.

Durant ces quatre années de guerre l'agitation sociale est limitée. En 1913, 11 637 grévistes avaient été enregistrés, ils ne sont plus que 2 048 en 1914, 0 en 1915, 400 en 1916, 1 990 en 1917 et 616 en 1918. Certes la mobilisation de la

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

majeure partie de la population masculine explique ce tassement. Il faudra attendre 1919 pour voir le nombre des grévistes s'élever à 16 221 et dépasser son niveau d'avant-guerre²¹. Dans l'ensemble, les Héraultais ont respecté la trêve sociale. Les rapports de police ne mentionnent pas d'événements exceptionnels. Comme dans le reste de la France, la population s'est installée dans la guerre. A Montpellier, les salles de cinéma sont régulièrement fréquentées, la vie reprend ses droits mais les Héraultais ne sont pas indifférents. Ils soutiennent en 1918 plus de quarante associations ou oeuvres de guerre²². Chacune s'occupe plus particulièrement d'une catégorie de victimes de guerre : les veuves, les orphelins, les aveugles, les blessés, les mutilés, les rapatriés, les réfugiés, les prisonniers²³. L'exemple est donné par les notables, les municipalités. Pourtant, avec le temps, la générosité publique sans cesse sollicitée s'érousse. L'aide aux prisonniers de guerre est faible. Le responsable des fonds versés par les employés municipaux de Montpellier enregistre avec tristesse la baisse continue des souscriptions mensuelles : 550 francs en novembre 1914, 150 francs au cours de l'année 1917²⁴.

Est-ce à dire que les Héraultais se lassent ? Non. Mais il y a tant de monde à secourir ! La préfecture reçoit quotidiennement des demandes d'aide. Les rapports de police sont éloquentes. La misère frappe des familles entières. Familles de soldats au front, de prisonniers... « Tout étant si cher et éyant [sic] à ma charge trois enfants en bas âge, l'allocation que je touche ne me suffit pas pour nourrir ma petite famille. » Une autre désespérée, « en raison de la vie chère je ne puis même arriver à manger ». Une autre encore, « pas trop robuste pour travailler, je suis bien malheureuse car mon mari me demande des colis et je ne puis guerre [sic] lui ananvoyer [sic] ». La guerre des civils est ainsi faite, de figures de femmes, anonymes et héroïques. Et pourtant, sur cette terre de révolte, tout est calme. Quelques individualités manifestent cependant leur désaccord, leur horreur de la guerre. Un

L'HERAULT ET LA GUERRE

médium envoie un factum pacifiste au maire de Cessenon : « Il faut pardonner et accepter de prendre la main qui se tendra. » A Bédarieux, des citoyens s'indignent des propos alarmistes tenus par le principal du collège qui a affirmé « qu'il faudrait que cette tuerie cesse ». Cette attitude est jugée choquante, venant d'un homme « qui par devoir au moins devrait être patriote ; puisque la France lui a confié la garde de ses enfants ». D'autres affaires sont rocambolesques. Des guérisseuses vendent des produits aux soldats en permission afin de les empêcher de retourner au front. Ces produits pourraient déclencher des otites purulentes ou la tuberculose ! Le 1^{er} janvier 1916, sur la place de la Comédie, une jeune femme de 24 ans (esseulée ? éméchée ?) apostrophe la foule. « Les Allemands sont de beaux hommes [...] les Français sont des gringalets qui ne tiennent pas debout » ! Rien de bien grave en fait et le commissaire central peut affirmer, en novembre 1917, qu'il n'y a « aucun acte pouvant révéler l'existence en ville de la propagande pacifiste ». La police appréhende cependant un pasteur qui utilise un cerf-volant lumineux la nuit à Palavas !

Dans toute période, il se trouve toujours quelques personnes pour abuser de la naïveté des autres. En 1917, sept cartomanciennes sont inculpées pour escroquerie. Leur clientèle ? « Des mères, épouses et fiancées de soldats mobilisés, blessés, disparus ou prisonniers ». L'enquête permettra de dénombrer soixante de ces malheureuses à qui les cartomanciennes faisaient entrevoir « l'espoir au toucher d'un vêtement, d'un objet quelconque ou d'une lettre appartenant à un malade, ou à un soldat prisonnier ou disparu²⁵ ». Une affaire de dupes, révélatrice cependant de l'inquiétude de l'arrière ; car la liste des morts et disparus est longue du mois d'août 1914 au 11 novembre 1918.

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

Les pertes

La guerre laisse la France exsangue. Le mot n'est pas trop fort : 1 350 000 morts, soit 3,3 % de la population totale du pays ! « Effrayantes en quantité, les pertes le sont davantage en qualité. 27 pour cent des hommes de dix-huit à vingt-sept ans, soit la partie la plus vigoureuse de la nation, sont tombés pour ne plus se relever²⁶. » Ont été plus particulièrement touchés la classe paysanne et les intellectuels. La France a payé sa victoire par le sacrifice de ses forces vives.

Le département de l'Hérault a perdu 13 858 hommes soit 2,88 % de sa population. Jamais guerre n'a frappé avec autant de vigueur une population méridionale. Sur 341 communes, 339 ont donné au moins une vie à la France. La mort a cueilli ses proies dans les villages les plus reculés. 3 878 Héraultais ont connu la rigueur des camps de prisonniers allemands. Pour le seul centre de recrutement de Béziers, 54 % des soldats sont revenus sains et saufs, 8 % ont été capturés par l'ennemi, 23 % ont été blessés, 15 % ont été tués²⁷.

Comment se sont-ils comportés ? Toujours au centre de recrutement de Béziers, 10 % des mobilisés ont été cités, 11 % ont été décorés, et l'on n'enregistre seulement que 1 % de délinquants. C'est dire que le comportement du soldat héraultais a été comparable à celui de ses compagnons d'armes. On peut s'interroger néanmoins sur la faiblesse relative des pertes par rapport à la moyenne nationale. Les troupes du Midi ont-elles moins combattu ? La région du Forez avec 6 000 morts a enregistré 4,51 % de tués. La différence est très sensible. L'origine sociale des disparus permet d'expliquer ces écarts. Dans l'Hérault « tout concourt pour montrer que les morts de la guerre sont plutôt des ruraux que des citadins, et à l'intérieur de ce groupe plus souvent des agriculteurs ou des cultivateurs selon les

L'HERAULT ET LA GUERRE

régions dont ils sont originaires²⁸ ». A Béziers, 12 % des morts sont des agriculteurs, 40 % des cultivateurs. Une statistique départementale dressée en avril 1920 établit à 5 445 le nombre des tués et disparus parmi les agriculteurs, soit 39,30 % des morts de l'Hérault²⁹. Il faut encore ajouter 288 auxiliaires de l'agriculture (2,07 %)³⁰. Mais l'enquête paraît incomplète car elle ne recense pas les décédés des villes de Montpellier et de Béziers appartenant au monde agricole. Comme partout en France, la classe paysanne héraultaise a enregistré des pertes très lourdes. Les autres catégories sociales ont eu un destin militaire différent.

Pour maintenir l'activité économique du pays, de nombreux ouvriers ont été retirés du front : 500 000 du 1^{er} décembre 1915 au 31 décembre 1916, auxquels il faut rajouter 50 000 mineurs. En 1917, 180 000 agriculteurs parmi les plus âgés ont réintégré l'arrière, mais aussi 40 000 ouvriers et 40 000 cheminots. En 1918, c'est encore le tour de 27 000 employés des transports et de 13 000 mineurs³¹. Dans ces catégories professionnelles les pertes sont proportionnellement moins élevées. Dans l'Hérault, les principales concentrations ouvrières se rencontrent à Béziers, Cette, Frontignan, Graissessac et Bédarieux³². Certains de ces ouvriers ont disposé d'affectation spéciale durant la guerre, notamment ceux de Bédarieux, à cause « de la présence proche du bassin minier de Graissessac et surtout au passage de la ligne de chemin de fer Béziers-Paris³³ ».

L'analyse cantonale des pertes montre que la mort n'a pas frappé partout avec la même intensité (**Tableau 1**). Le nombre des morts par canton est fonction de leur importance démographique : les 11 cantons les plus peuplés sont ceux qui comptent le plus de tués. Cependant la part des grands cantons urbains diminue. Montpellier représente 16,69 % de la population départementale mais n'enregistre que 14,34 % des morts, Béziers 10,62 % contre 9,36 %, Cette 6,87 % contre

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

5,77 %. Huit autres cantons régressent, Capestang, Clermont-l'Hérault, Bédarieux, Lodève, Frontignan, Saint-Pons, Mauguio et Aniane (**carte 4**).

Tableau I

Répartition cantonale des tués et prisonniers de guerre de l'Hérault				
Cantons	Population en 1911	Tués et disparus	%	Prisonniers
Montpellier	80 230	1 988	2,47	738
Montpellier-E.	5 365	194	3,61	39
Montpellier-O.	10 337	355	3,43	137
Aniane	4 787	131	2,73	58
Castries	8 785	306	3,48	102
Cette	33 049	800	2,42	257
Claret	2 156	68	3,15	23
Frontignan	10 028	266	2,65	97
Ganges	9 055	290	3,20	81
Lunel	15 458	461	2,98	116
Les Matelles	3 778	142	3,75	45
Mauguio	6 002	157	2,61	54
Mèze	15 457	476	3,08	116
St-Martin-de-L.	3 092	134	4,33	20
Béziers	51 042	1 298	2,54	332
Béziers I	7 717	239	3,22	39
Béziers II	13 574	474	3,49	61
Agde	18 997	575	3,02	84
Capestang	15 590	447	2,86	47
Florensac	7 130	222	3,11	44
Bédarieux	12 079	334	2,76	44
Montagnac	10 327	317	3,07	61
Murviel	10 624	319	3,00	47
Pézenas	12 863	384	2,98	58
Roujan	8 136	257	3,16	40

L'HERAULT ET LA GUERRE

St-Gervais/Mare	7 639	220	2,87	38
Servian	10 151	307	3,02	35
Lodève	11 844	305	2,57	102
Le Caylar	2 174	89	4,09	22
Clermont- l'Hérault	13 232	356	2,69	98
Gignac	15 449	451	2,91	141
Lunas	6 755	234	3,46	63
St-Pons	6 822	184	2,69	64
Olargues	6 989	231	3,30	70
Olonzac	9 091	332	3,65	94
St-Chinian	10 663	318	2,98	121
La Salvetat	4 317	197	4,56	45

Dans l'ensemble, la répartition des morts suit celle de la population : 60,20 % viennent des cantons de la plaine, 24, 80 % des cantons de piémont et 15 % des cantons de montagne. Mais la proportion des pertes par rapport à la population cantonale bouleverse le classement. Viennent en tête les cantons ruraux : La Salvetat (4,56 %), Saint-Martin-de-Londres (4,33 %), Le Caylar (4,09 %). A l'opposé les cantons urbains ont les taux les plus faibles : Cette (2,42 %), Montpellier (2,47 %), Béziers (2,54 %). La guerre a bien frappé les ruraux. Quelle différence entre Montpellier et le canton suburbain de Montpellier-Est (3,63 %), entre Béziers et Béziers II (3,49 %) (**carte 5**). Les activités économiques ont différencié les zones face à la mort. Dans la zone montagnaise, les cantons industriels de Lodève (2,57 %), de Bédarieux (2,76 %), de Saint-Gervais (2,87 %) ont été moins touchés que les cantons agricoles de La Salvetat, du Caylar ou d'Olargues (3,30 %).

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

La moindre proportion de tués du département s'explique par sa structure socioprofessionnelle. Moins rural que le reste de la nation, il ne fait que refléter un phénomène beaucoup plus sensible à l'échelle des régions militaires. En effet, les moins meurtries sont celles de Paris, Lyon et Marseille³⁴. Ce sont des régions urbaines. Or les pertes évoluent suivant l'affectation des soldats. Une évidence s'impose : « l'infanterie donne à la fois le plus de morts, le plus de blessés et le plus de prisonniers. Et les fantassins sont des paysans³⁵ ». Dans la subdivision militaire de Béziers, l'infanterie représente 58 % des mobilisés et 89 % des morts. *A priori*, une région ou un canton rural offrent plus de victimes potentielles que des zones urbanisées. Mais ces chiffres ne permettent pas d'affirmer qu'en 1914 il suffisait d'être un citoyen pour échapper aux risques de la guerre. Il ne faut pas oublier que les hommes, seuls, sont montés au front et l'analyse des pertes par rapport au nombre des électeurs (les femmes ne votaient pas) corrige cette impression (**carte 6**). La guerre a touché 9,42 % des électeurs du département, plus particulièrement ceux des cantons littoraux où la moyenne est de 9,70 %. Cette proportion tombe à 8,58 % dans les cantons de montagne. Les contrastes s'estompent. Le taux de la ville de Montpellier est supérieur à celui des cantons voisins. A Béziers (9,97 %), il est comparable à celui de Béziers I (9,63 %). Les cantons qui ont perdu le moins d'électeurs sont ceux de Bédarieux et de Saint-Gervais (respectivement 7,89 % et 7,55 %) et surtout ceux de Lodève (et de Saint-Pons (7,38 % et 7,22 %). Les pertes de la population masculine des cantons urbains sont comparables à celles des cantons ruraux. Les petits centres urbains de l'arrière-pays font exception. Cette analyse rend compte de la complexité des problèmes posés par l'interprétation des différences du pourcentage des pertes. Leur importance varie en fonction de la composition socioprofessionnelle de la population, de la répartition des âges et des sexes, voire peut être de l'attitude des chefs militaires vis-à-vis de soldats dont la réputation reste douteuse, et qui ont préféré des troupes plus sû-

L'HERAULT ET LA GUERRE

res lors de certains engagements³⁶. Quelques cantons ont été relativement épargnés par rapport à d'autres, mais la douleur est la même partout. L'Hérault a participé de toutes ses forces à « la grande ordalie » ce test trop bien réussi de l'attachement des Français à la France³⁷.

Le temps du souvenir

La France de 1919 entre dans une ère nouvelle. Après la joie de la victoire, les Français veulent sauvegarder le souvenir de ceux qui sont « morts pour la France ». La guerre fait partie désormais de la mémoire des Français et ses représentations dans le quotidien vont prendre des formes multiples³⁸. Les monuments aux morts en sont l'expression la plus courante. Le choix se fait à l'échelon de la commune, soit au sein de la municipalité, soit dans le cadre d'un comité élargi. « Ce n'est ni un groupe de citoyens, ni l'Etat qui décident de rendre hommage aux morts de la guerre, mais les communes, les citoyens dans leur groupement civique de base, le peuple en ses comices³⁹. » Les comités sont souvent présidés par le maire assisté de ses administrés. Ils sont parfois très restreints et peu représentatifs de la population, comme à Saint-Félix-de-Lodez où les trois membres sont le maire, un professeur d'agriculture et un docteur en droit ! A Paulhan, le comité réunit le curé, l'instituteur, le médecin et des propriétaires viticoles. A Roquebrun, le curé est aux côtés du maire et de l'instituteur. Les Héraultais veulent rester unis dans leur désir d'honorer leurs défunts. Certains soulignent cette volonté. « C'est donc en pleine abstraction faite de toute opinion politique et fidèle au principe d'Union Sacrée, que le dit comité se met à l'œuvre. » On a cru pendant longtemps que les monuments avaient été réclamés par les anciens combattants. L'âge moyen des membres des comités montre qu'il n'en est rien. A Minerve, la moyenne d'âge est de 35 ans, mais elle passe à 44 ans à Roquebrun, 52 ans à Poussan, 56 ans à

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

Paulhan et 59 ans à Mèze⁴⁰. Dans la plupart des cas, les comités sont composés de gens qui n'ont pas été mobilisés. Ils reflètent plus l'ensemble de la population civile que de la population combattante. La communauté sociale veut se recueillir dans le souvenir. Avant que le ciseau des graveurs ne vienne immortaliser le nom des disparus, le poète rappelle ce que fut leur sort.

« Il aimait sa patrie et son petit village
Ses aïeux, ses parents, ses amis, son langage,
Il les a défendus au moment opportun⁴¹ . »

ERRATA

p. 25, Notes du chapitre 1

¹⁰ Gerd KRUMEISCH, « L'offensive à outrance et la crainte de l'attaque manquée. Problèmes politiques et militaires de la Loi des Trois Ans de 1913 », Actes du colloque *Forces armées et systèmes d'alliances*, Montpellier, 1981, p. 447-454.

¹¹ Jean-Jacques BECKER, *Comment les Français sont entrés dans la guerre*, Paris, FNDSP, 1977, p. 77.

¹² Roland ANDRÉANI, « Le Languedoc méditerranéen et le retour au service de trois ans (1913-1914) », Actes du colloque *Recrutement, Mentalités, Sociétés*, Montpellier, 1974, p. 322.

¹³ Yvette et Jules MAURIN, « L'insurrection du Midi », *L'Histoire*, n° 20, 1980, p. 30.

¹⁴ PALAT (G^{nl}), « Les manœuvres de 1913 en Languedoc », *Revue des Deux Mondes*, 1913, tome 15, p. 799-814.

¹⁵ François GOGUEL, *La politique des partis sous la III^e République*, Paris, Seuil, 1958, p. 156.

¹⁶ Odon ABBAL, « Les Héraultais et la Grande Guerre », *Études sur l'Hérault*, N.S. 5-6, 1989-1990, p. 177-180.

¹⁷ *Le Petit Méridional* du 28 avril 1915.

¹⁸ Yvette MAURIN, « La viticulture languedocienne pendant la Première Guerre mondiale », *L'économie de guerre du XVI^e siècle à nos jours*, Montpellier, 1989.

¹⁹ Gabriel PERREUX, *La vie quotidienne des civils durant la Grande Guerre*, Paris, Hachette, 1966, p. 64.

²⁰ Arch. dép. de l'Hérault, 129 M 37.

²¹ Jean SAGNES, « Les grèves dans l'Hérault de 1890 à 1938 », *Économie et Société en Languedoc-Roussillon de 1789 à nos jours*, Montpellier, 1978, p. 251-274.

²² Arch. dép. de l'Hérault, 2 R 72.

²³ Odon ABBAL, *Les prisonniers de guerre 1914-1918 : prisonniers du Gard et de l'Hérault*, Thèse de 3^e cycle, Montpellier III, 1984. Voir le fonctionnement d'une œuvre : le comité départemental de secours aux prisonniers de guerre, p. 128-153. Sur la vie quotidienne dans une ville du département à l'époque, Béatrix PAU, *L'attente, la vie, la mort à Béziers pendant la Grande Guerre*, Mémoire de maîtrise, Montpellier III, 1995.

²⁴ Archives municipales de Montpellier, 14 3/2.

²⁵ Pour toutes ces affaires, consulter Archives départementales de l'Hérault, 41 M 149.

²⁶ Jacques CHASTENET, *Jours sanglants*, Paris, Hachette, 1964, p. 190.

²⁷ Jules MAURIN, *Armée-Guerre-Société. Soldats languedociens (1889-1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1982, p. 457.

²⁸ *Ibid.*, p. 446.

L'HERAULT ET LA GUERRE

Notes du chapitre 1

¹ Pierre RENOUVIN, *L'armistice de Rethondes*, Paris, Gallimard, 1968, p. 5.

² *L'Eclair* du 12 novembre 1918.

³ *L'Eclair* du 13 novembre 1918.

⁴ *Le Petit Méridional* du 13 novembre 1918.

⁵ Jean-Antoine SAUZET, *Les échos de...op. cit.*, p. 115.

⁶ Jean SAGNES, *Le mouvement ouvrier en Languedoc. Syndicalistes et socialistes de l'Hérault de la fondation des bourses de travail à la naissance du parti communiste.*, Toulouse, Privat, 1980, p.15-18.

⁷ Pour des commodités d'analyse nous avons volontairement considéré les villes de Béziers et de Montpellier comme des cantons. Dans la réalité Béziers était partagée en 2 cantons et Montpellier en 3. Les deux villes étaient associées à des communes alentours.

⁸ Jean SAGNES, « *Le syndicalisme ouvrier dans le bassin de l'Hérault de 1890 à la Première Guerre mondiale* », Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon, Montpellier, 1976, p. 235. Outre les communes déjà citées, il faut rajouter : Lunas, Camplong, Le Pradal, Saint-Etienne-d'Estrechoux, Bédarieux, Castanet-le-Haut, Saint Geniès-de-Varensal et Villemagne.

⁹ Pierre RENOUVIN, *La crise européenne et la Grande Guerre (1914-1918)*, Paris, Félix Alcan, 1934, p. 118-127.

²⁹ Archives départementales de l'Hérault 145 M 1 : « par agriculteurs il faudra comprendre les propriétaires exploitants, fermiers, métayers et les ouvriers agricoles (charretiers, bouviers, vachers, bergers, hommes de cour, maraîchers, vigneron) ».

³⁰ Archives départementales de l'Hérault 145 M 1 : « par auxiliaire de l'agriculture il faudra entendre maréchaux-ferrants, forgerons, bourreliers, entrepreneurs de battage, réparateurs de machines agricoles ».

³¹ Jean-Jacques BECKER, « Mourir à Verdun », *L'Histoire*, n° 76, 1985, p. 26.

³² Jean SAGNES, *Le mouvement...op. cit.*, p. 33.

³³ Jules MAURIN, *Armée ...op. cit.*, p. 379.

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

³⁴ Jean-Jacques BECKER, *Les Français...op. cit.*, p. 317.

³⁵ Jules MAURIN, *Armée...op. cit.*, p. 484.

³⁶ *Ibid.*, p. 501-507.

³⁷ Pierre CHAUNU, *La France. Histoire de la sensibilité des Français à la France*. Paris, Hachette-Pluriel, 1982, p. 19.

³⁸ Antoine PROST, « Les cultures 1914-1918 : représentations de la guerre dans la culture française de l'entre-deux-guerres », *Guerre et cultures.*, Paris, Armand Colin, 1994, p. 13-22.

³⁹ Antoine PROST, « Les monuments aux morts », *Les lieux de mémoire*, Paris, Seuil, 1984, tome 1, *La République*, p. 199.

⁴⁰ Archives départementales de l'Hérault 2 R 55.

⁴¹ Jean-Antoine SAUZET, *Les échos de...op. cit.*, p. 122.

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

L'APRES-GUERRE : L'ECLOSION DES MONUMENTS

En 1919, le principe d'une participation de l'Etat en faveur des communes qui élèveront un monument aux morts est acquis. Pendant six années, comités et municipalités se mettent à l'ouvrage. Afin de prévoir le montant total des subventions, le ministère de l'Intérieur ordonne une enquête au niveau des départements. Le préfet de l'Hérault Linarès s'acquitte de cette mission en janvier 1920. Il demande aux maires de répondre à sept questions portant sur le mode de financement, les dépenses effectives ou prévisionnelles, le montant des souscriptions publiques, la nature des ressources envisagées en vue de faire face à la dépense¹. Toutes les communes n'ont pas répondu à ce questionnaire, mais malgré ses insuffisances, cette enquête donne quelques éclaircissements sur les décisions de certaines municipalités.

En France les communes qui n'ont pas élevé de monuments sont rares. L'Hérault présente une situation originale ; sur 341 communes 16 n'ont pas rendu d'hommage (dont certaines épargnées par le conflit comme Carlencas-et-Levas et Saint-Martin-des-Combes), 57 ont érigé une simple plaque soit 22 % pour l'ensemble du département. Ces villages occupent une position particulière qu'il convient de traiter séparément.

L'APRES-GUERRE : L'ECLOSION DES MONUMENTS

Les communes sans monument - Les plaques

Les communes qui n'ont pas de monument sont toujours de faible importance et disposent de peu de moyens financiers. A Moules-et-Beaucels, « la commune avait l'intention d'élever un monument mais ayant de faibles revenus s'arrête devant la dépense ». A Mérifons « on ne peut rien faire ». Ces villages n'ont enregistré que quelques décès : Romiguières 3, Agonès 2, Cazevieille 2... et parfois ces morts ne sont pas originaires de la commune. A Olmet-et-Villecun il y a deux morts mais « d'origine étrangère à la commune ». Le cas est similaire à Boisset. L'analyse démographique de ces communes révèle un déclin constant et important, incompatible sans doute avec de nouvelles dépenses. En 1911, elles regroupaient 1 347 habitants contre 1 146 en 1921 (-14,9 %). Quelques baisses sont spectaculaires : Moules-et-Beaucels (-29,1 %), Cazevieille (-18,2 %). Quatre communes seulement comptent plus de cent habitants. A l'heure où leur existence même semblait remise en question, le culte des morts à la guerre paraissait bien hypothétique et onéreux en ces lieux. Leurs quelques défunts ont sombré dans l'oubli, seules les archives ont gardé leurs traces. Les populations de ces communes sont parfois persuadées de n'avoir pas eu de morts lors de la Grande Guerre.

Le petit village de Juvignac (92 habitants en 1921) est la seule commune du département à ne pas avoir de monument tout en ayant contribué à l'érection de celui de la commune voisine : Celleneuve. Juvignac avait eu deux tués au combat. Leurs noms ont été gravés sur le monument de Celleneuve, en contrepartie, « les quelques propriétaires habitant Juvignac ont pour la plupart versé leur obole entre les mains du comité de Celleneuve² ». Pégairolles-de-l'Escalette n'a pas de monument officiel. En effet, « à la suite d'un désaccord les familles font construire un

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

monument commémoratif ». Le maire s'empresse de rajouter : « il n'y a pas de souscription publique et il ne sera pas demandé de subvention ni à la commune, ni à l'Etat ».

Le choix en faveur d'une plaque se justifie surtout par des raisons financières. Si un obélisque de taille moyenne coûte plus de dix mille francs, la plaque excède rarement deux mille francs. Les premiers modèles proposés par la société Sadoul de Nice ne dépassent pas soixante francs. Il faut cependant y ajouter les attributs symboliques (drapeaux entrelacés, branches de chêne et laurier, de quarante à soixante francs) et la gravure (un franc la lettre dorée)³. Les dépenses à Pégaïrolles-de-Buèges s'élèvent à deux cent cinquante francs, celles de la commune de Ferrières-les-Verreries à cinq cents francs. La plaque commémorative est avant tout l'aveu d'un manque de moyens.

Cette forme d'hommage est souvent adoptée par de petites communes. la moitié de celles-ci comptent moins de deux cents habitants. Elles se rencontrent essentiellement dans l'arrière-pays héraultais, dans les villages des cantons de Lodève, du Caylar, de Saint-Gervais, mais aussi de Claret, de Castries et des Matelles. Quelques communes occupent une situation particulière à l'intérieur de cet ensemble. Avène, le Soulié, Castanet-le-Haut, Saint-Gély-du-Fesc ont plus de cinq cents habitants. Ici, la géographie locale impose la plaque. Avène est dispersé en plusieurs hameaux, de même qu'Aumelas. Dans ces conditions un monument paraît bien inutile. Qui se déplacerait pour le voir ? La décision la plus pratique consiste à « placer une plaque dans la mairie portant les noms de ceux qui sont morts pour la France ». Cette idée est reprise à La-Tour-sur-Orb. « Comme en raison du grand nombre de hameaux qui la composent il serait impossible de donner satisfaction, le conseil municipal interprète des sentiments du public, a décidé qu'une

L'APRES-GUERRE : L'ECLOSION DES MONUMENTS

plaque de marbre portant les noms des soldats morts pour la France serait érigée en notre salle de mairie. Cette décision est encouragée par la population⁴.» Ailleurs, les passions humaines reprennent leurs droits. A Saint-Gély-du-Fesc une polémique oppose le curé, la mairie et la population. Il n'y aura pas de monument, mais une plaque dans l'église. A Lagamas, on fait preuve de mesure. La commune n'a perdu que l'un des siens. La plaque suffit à perpétuer son souvenir : « Philippe Cabanel sergent au 216^{ème} régiment d'infanterie, mort pour la France le 18 juin 1916 au Fort de Vaux .» La plaque représente la solution idéale pour les petites communes qui ont eu peu de tués à la guerre, dont les fonds disponibles étaient peu importants. Mais quel support lui donner ?

Les plaques sont généralement situées dans les églises. Quarante-trois communes ont choisi ce lieu (75,5 % de l'ensemble). En revanche les mairies n'abritent que six plaques (10,5 %), les places publiques quatre (7 %), les cimetières deux (3,5 %). Deux communes ont érigé une plaque à la fois dans l'église et dans la mairie (3,5 %). Cette prépondérance de l'église peut surprendre, mais il ne faut pas oublier le rôle fondamental du religieux dans la structure villageoise. « L'église est dans le village, comme le centre d'un pays, la capitale d'une communauté⁵. » Le cas de la commune d'Avène est exemplaire. En 1920, elle abrite 902 habitants et s'étend sur plus de six mille hectares. Plusieurs paroisses se partagent divers hameaux sur le territoire communal. Ici, les petites églises accueillent chacune une plaque, comme celle du hameau de Truscas. La mairie n'a pas un rôle unificateur. L'église mieux adaptée à l'occupation humaine reste le lien de sociabilité indispensable à toute la population. La présence d'une plaque dans l'église n'est pas toujours l'expression d'un sentiment religieux. Tel est le cas de Ferrière-Poussarou (168 habitants en 1921), commune isolée du canton d'Olargues, la plaque est dans l'église, or à l'époque la pratique religieuse n'est pas très soutenue

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

dans cette paroisse⁶. La plaque en ces lieux atteste de la pérennité du culte des morts après la terrible épreuve de 14-18. Où rendre hommage aux défunts si ce n'est à l'église ou au cimetière ? Là encore le support religieux est apparent. La plaque est toujours fixée sur la croix centrale qui domine les tombes (commune de Montels). Ailleurs, on utilise la croix de mission (Vailhauquès, Montouliers), ou le socle de la statue de la Vierge (Saint-André-de-Buèges). Au total quarante-neuf communes ont donné un support religieux à leur plaque (86 %).

A côté, la mairie fait figure de parent pauvre. En tant que relais de l'administration centrale, en tant que bâtiment civique, peut-elle répondre aux exigences d'un culte ? Dans la pratique, une plaque est située sur la façade ou à l'intérieur de l'édifice. Il est significatif que la quasi-totalité des plaques de mairie se situe à l'extérieur (Lavalette, Rieussec, Saint-Jean-de-Minervoies, Cazilhac, Gorniès). Le peuple se rassemble devant la mairie, la pratique d'un culte s'effectue à l'intérieur d'un édifice conçu à cet effet. La mairie est un élément relativement récent du paysage rural, « la mairie de village, la mairie partout, n'a guère plus d'une centaine d'années d'existence⁷ ». Certes, elle s'occupe de la mémoire de la vie des gens en abritant les registres de l'état-civil, mais cette fonction elle l'a récemment confisquée à l'église. Matériellement, l'église est le dépositaire historique du culte des morts, alors que « la mairie par définition ne peut offrir à ses visiteurs ni Dieu, ni la plus longue histoire⁸ ». C'est la raison pour laquelle les populations des communes concernées ont hésité à utiliser cet édifice nouveau qui s'adaptait mal au caractère intimiste du recueillement autour d'une plaque. Plus ou moins consciemment elles ont effectué un transfert de compétences. Au pouvoir temporel - la mairie - le soin de s'occuper des vivants, à l'église le culte des morts. La symbolique des plaques nous éclaire sur les intentions des habitants.

L'APRES-GUERRE : L'ECLOSION DES MONUMENTS

Les plaques des mairies exaltent la Victoire. La commune de Saint-Jean-de-Minervois se remémore ses « morts glorieux », celle de Roquessels ses « héros morts pour la France ». Rieussec évoque ses « héros » (photo 60). Le village de Gorniès reprend les thèmes officiels, ses enfants sont morts pour « la défense du droit et de la liberté ». Ces quelques plaques sont discrètes, seules celles de Cazilhac sont de grandes dimensions. Elles sont offertes à la vue de tous. Il ne s'agit pas dans ces communes d'instituer un culte des morts mais de glorifier des héros. La sobriété de l'hommage contraste avec la redondance des épitaphes !

Les plaques des églises sont différentes. Elles sont presque toutes situées à l'intérieur du bâtiment. Celles des communes de Ferrières-les-Verreries et de Combes font exception (photo 59). Elles sont souvent décorées, parfois historiées. La moitié de ces plaques portent des formules ou des signes religieux. Il arrive que la paroisse se substitue à la commune. A Sauteyrargues, c'est la « paroisse reconnaissante » qui évoque ses morts. La paroisse du Poujol honore « ses enfants morts pour la France ». Dans d'autres cas, c'est la commune qui s'incline dans une « pieuse reconnaissance » (Arboras), ou qui rend de pieux hommages aux défunts (Fontanès). Ailleurs, la communauté invite les visiteurs à prier pour ses soldats décédés (Vacquières, Villeneuve). Le message est souvent patriotique et religieux. A Rosis, les combattants sont « morts pour Dieu et pour la France ». Une seule commune fait uniquement référence à la Bible, sans allusion à la guerre ou à la patrie. A Pégairolles-de-Buèges, la plaque porte cette simple inscription : « Seigneur vous avez dit, je suis la résurrection et la vie ».

L'iconographie allie les symboles religieux et les thèmes guerriers ou patriotiques. Dans l'église de Guzargues, le drapeau national est représenté avec le Sacré-Coeur de Jésus. Cet insigne a connu de nombreuses vicissitudes dans le dé-

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

partement car « le préfet de l'Hérault avait interdit l'exhibition et la vente sur la voie publique et dans les emplacements, édifices et établissements ouverts au public, des drapeaux et insignes aux couleurs nationales revêtues d'un insigne quelconque⁹ ». Il fallut un arrêt du conseil d'Etat en date du 10 août 1917 pour que s'impose l'idée que « l'insigne du Sacré-Coeur symbolise l'idée du sentiment religieux et du sentiment patriotique, et que son exhibition dans l'église ne risque de provoquer ni troubles, ni protestations, puisque tous ceux qui fréquentent l'église sont censés, au point de vue confessionnel, partager les mêmes opinions¹⁰ ». A Sauteyrargues, les symboles sont guerriers et patriotiques (lauriers, croix de guerre, drapeau), il en est de même à Sorbs. Par contre, à Vacquières, la croix chrétienne illustre seule la plaque. A Saint-Gély-du-Fesc et à Arboras, la croix de guerre et la croix du Christ sont étroitement associées. A Castanet-le-Haut, la plaque est historiée et plus complexe (photo 58). Au bas de l'ensemble, un soldat mourant est enveloppé dans les plis du drapeau national. Il reçoit une gerbe des mains d'une femme en pleurs (la France endeuillée ?). De part et d'autre de la scène, un antique guerrier gaulois et un poilu se font face, attestant la pérennité des vertus guerrières de la « race ». Ces deux hommes sont dominés par le coq triomphant (allégorie de la France triomphante). Au-dessus, dans un second registre, la passion et la gloire du Christ sont évoquées. Les formules employées sont le fruit d'un harmonieux équilibre entre la geste patriotique et la geste religieuse. Dans un premier temps, la paroisse, (et non pas la commune) rend hommage à « ses morts glorieux », elle bénit la mémoire de ses « héros », sauveurs de la patrie et de l'humanité. Plus loin, les termes changent. « Amour, honneur et gloire à nos treize martyrs [...] que leurs noms soient écrits au ciel et sur la terre. » Cette modeste plaque associe heureusement patriotisme et religion, chacun y reconnaîtra les siens.

L'APRES-GUERRE : L'ECLOSION DES MONUMENTS

Les autres communes ont apposé des plaques où ne figure aucun signe religieux. Certaines rendent hommage aux morts en faisant abstraction de toute référence patriotique, « A nos morts » (Dio-et-Valquières), « Au morts de la guerre de 14-18 » (Saint-Series), « Souvenir et reconnaissance à nos morts de 1914-1918 ». Les autres n'exaltent que la patrie. Les formules utilisées sont : « morts pour la France », « morts pour la patrie ». Ces plaques sont ornées de croix de guerre, de casques bleu-horizon (Galargues), de lauriers.

La situation de ces plaques à l'intérieur d'un édifice religieux confirme l'impression d'un transfert de compétence, du maintien d'une tradition en faveur de l'église, sans qu'il y ait eu la manifestation ostentatoire d'un sentiment religieux, puisque la moitié de ces plaques ne se différencie guère des plaques de mairie. Dans la majorité des cas, l'église a été choisie parce qu'elle correspondait mieux à l'intimité requise pour le culte des morts, pour le recueillement. En parodiant les auteurs du XVII^e siècle, on pourrait parler du « grand renfermement » du culte des morts dès qu'il s'agit de préserver la tradition, son aspect formaliste. Dans les cimetières ou dans les rues, les supports sont d'origine religieuse, comme à Vailhauquès (photo 54), mais les plaques sont manifestement d'essence patriotique, « aux soldats [...] morts pour la France durant la guerre » (Montels).

D'une manière générale, le choix d'une plaque a désigné l'église comme le lieu privilégié du culte des morts de la Grande Guerre. Dans ces petits villages les prêtres ont parfois joué un rôle non négligeable. Dans le canton de Claret, pays de forte pratique religieuse¹¹, sept communes sur neuf n'ont pas de monument, six ont placé leur plaque dans l'église, sur trois d'entre elles figure la signature du curé (Nicolas à Sauteyargues et Lauret, Dufour à Fontanès). Dans cette dernière, l'initiative appartient à la population. « Cette plaque a été exécutée avec le montant

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

d'une souscription faite entre les habitants de ma commune » déclare le maire au préfet¹². A Arboras, le curé et le maire ont présidé à l'inauguration de la plaque dans l'église, le pouvoir temporel laissant la primauté du culte au pouvoir spirituel. Les maires avaient la possibilité de s'opposer à ce genre de manifestation, mais dans la plupart des cas, ils ont accordé l'autorisation. Le législateur précise qu'en de telles situations, « l'autorité administrative eut été bien mal inspirée de refuser l'autorisation et surtout de contester au clergé et aux fidèles une initiative associant leurs sentiments patriotiques à leur piété funéraire¹³ ». Mais ceci n'est réellement applicable que lorsque la population est unie par la même religion. Dans les communes à fortes minorités protestantes, le culte risquait la dispersion. La mairie réunit alors tous les citoyens de la commune en arborant les plaques sur sa façade, comme à Gornières ou Cazilhac. Plus loin le village de Saint-André-de-Buèges a placé sa plaque au pied de la statue de la Vierge qui regarde au loin en direction de ses voisines protestantes !

Exceptés quelques cas particuliers, les plaques commémoratives de l'Hérault se rencontrent surtout dans les petites communes, souvent retirées des grands axes de communication. Elles sont placées pour la plupart dans les églises parce que cette solution paraissait la meilleure et qu'elle ne soulevait pas d'objection de la part des habitants, croyants ou non. Car « assimilé aussi bien pour les églises chrétiennes que pour les matérialismes athées, le culte des morts est devenu [...] la seule manifestation commune aux incroyants et aux croyants de toutes les confessions¹⁴ ». Ces communes n'ont pas déposé de dossier auprès de la commission départementale des projets de monuments aux morts ; leurs dépenses étaient trop faibles pour justifier une demande de subvention.

L'APRES-GUERRE : L'ECLOSION DES MONUMENTS

Les travaux de la commission départementale

A la suite de la circulaire du 10 mai 1920, le préfet de l'Hérault mit en place une commission départementale d'étude des projets de monuments aux morts. S'inspirant des propos du ministre de l'Intérieur, il prit soin de choisir « un petit nombre de membres, notamment l'architecte départemental et quelques autres personnes prises dans l'enseignement des arts décoratifs ou parmi les artistes¹⁵ ». La commission se réunit pour la première fois le 19 juillet 1920. Elle comprenait cinq membres : Poncinet le vice-président du conseil de la préfecture, Pons l'agent-voyer-en-chef, Jouneau le directeur de l'Ecole des Beaux Arts de Montpellier, Michel l'architecte des Monuments Historiques et Max Leenhardt artiste peintre très prisé de la société montpelliéraine¹⁶. Lors de cette réunion, les membres se partagèrent le travail ; il fut décidé que les projets architecturaux relèveraient de la compétence de Pons et Michel, tandis que les sujets artistiques seraient confiés aux autres. La commission tint dix-sept séances de travail jusqu'à la fin de l'année 1924.

Durant cette période la commission a examiné 164 projets de monuments aux morts. Tous ont fait l'objet d'un rapport, généralement favorable dès la première lecture. Les membres de la commission ont apporté quelques modifications à 55 projets (33,5 %). Les remarques des rapporteurs concernent essentiellement l'esthétique des monuments. En effet, certains architectes ne respectaient pas la règle d'harmonie qui devait se dégager impérativement de leurs dessins. A Nissan, si le plan d'ensemble est retenu, Leenhardt demande néanmoins à voir la statue proposée avant de donner son accord définitif. Il est plus intransigent face au projet de Siran. « L'effet de ce soldat mourant placé au sommet d'une pyramide à 5 mètres de hauteur paraît assez risqué : on ne pourra juger à cette altitude

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

l'expression de ce soldat blessé qui étant encore debout, offre trop d'analogie avec la marche, un peu incertaine d'un poilu en goguette. » Certaines remarques sont d'ordre pratique et engage l'avenir. Le projet de Saussines est repoussé car « les marches du soubassement non protégées par une grille serviraient de siège de jeu aux enfants ». Pons affiche une certaine réticence face aux projets de quelques municipalités qui présentent des monuments tirés de catalogues. Causses-et-Veyran a choisi un modèle de la maison Rombaux sise à Jeumont dans le Nord. Suivant le rapport de l'agent-voyer, « la commission regrette l'adoption d'un monument préfabriqué et estime que dans l'intérêt des finances communales il y a lieu d'employer des matériaux de la région au lieu du granit belge [sic] ». Un autre projet émanant de La Vacquerie est rejeté car lui aussi prévoit l'utilisation de la pierre du Nord. Les techniciens Pons et Michel s'inquiètent du succès remporté par une pierre nouvelle, la pierre silicatée, présentée par les Marbreries générales de Gourdon. Le projet de Viols-le-Fort est refusé sur cette simple question. « La pierre silicatée est-elle une vraie pierre » ? Sa solidité est remise en cause. Devant une telle attitude Gourdon réagit dans une lettre en date du 15 juin 1922. Pour lui, les membres de la commission se sont laissés convaincre par des « diffamations intéressées », mais son principal argument est de taille : douze communes du département sont déjà dotées de tels monuments ! La commission paraît bien mal informée. En fait, sa méfiance provient surtout de la lecture, peut être trop rigoureuse, d'une circulaire du ministère de l'Intérieur qui a pour objet « la prohibition des monuments aux morts fabriqués en Allemagne ». A partir du mois d'octobre 1922, l'administration demande aux maires d'insérer dans les contrats passés avec les architectes, une clause spéciale attestant que les « monuments commandés ne doivent être en aucun cas de fabrication allemande¹⁷ ». En insistant sur l'utilisation de matériaux locaux, la commission pouvait mieux contrôler l'origine véritable des monuments qui lui étaient proposés. Mais ses remarques sont restées sans suite ; au

L'APRES-GUERRE : L'ECLOSION DES MONUMENTS

mois de mai 1923, le projet de Viols-le-Fort est finalement adopté sur un nouveau rapport de Leenhardt qui le juge pourtant « d'une banalité générale ».

A travers d'autres dossiers, la commission intervient dans le domaine strictement idéologique, interprétant à sa manière la symbolique de certains monuments. Michel repousse le projet de St-Julien-d'Olargues en appliquant rigoureusement la règle de la séparation entre l'Eglise et l'Etat. Le monument situé près du cimetière doit être modifié. « Il convient de remplacer le mot *paroisse* par celui de *commune*. Quant à la croix qui surmonte le monument, elle doit disparaître ; cet emblème religieux ne pouvant y figurer que si le monument est élevé à l'intérieur du cimetière. » Ailleurs, les rapporteurs insistent sur la représentation du poilu. Ils désirent un soldat plus agressif. A Valergues « il convient de modifier le geste du poilu qui est à peine menaçant alors qu'au contraire il devrait être plus combatif ». A Puisserguier, il serait préférable de lui donner un air plus « martial ». Viols-le-Fort est à nouveau critiqué, car c'est « une anomalie de présenter un poilu de 0 m 90 de hauteur ». Le projet de Baillargues est « un peu trop passe-partout », et surtout, « l'oeuvre manque de sévérité envers l'idée élevée que le monument doit pétrer ».

Bien entendu, les membres de la commission ont émis à plusieurs reprises des suggestions pour l'amélioration générale des projets. La meilleure solution semblait-il, était de faire appel à des gens qualifiés, donc à leurs confrères. Le message est clairement exprimé lors de la réunion du 29 octobre 1920. « Afin de prémunir les communes contre les sollicitations des quémandeurs qui n'ont aucune conception artistique, la commission émet le voeu à l'unanimité de suggérer aux communes la pensée d'ouvrir un concours entre de nombreux architectes, artistes ou élèves des Beaux Arts. » Ceux-là seuls sont capables des présenter des projets

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

convenables. Les autres sont frappés d'un véritable ostracisme professionnel. Jean Mérygnargues fait l'objet de critiques sévères à Palavas-les-Flots et à Baillargues, toujours dans des termes identiques, « projet passe-partout, banal dans son ensemble ». L'architecte-sculpteur de Béziers, Jules Cartier, enregistre le refus de cinq de ses projets. Leenhardt est particulièrement sévère à son égard, lors de l'examen du dossier de la commune de Quarante : « son auteur qui se dit architecte et sculpteur ne doit être ni l'un ni l'autre autant qu'on peut en juger par la bizarre conception de son oeuvre. La commune de Quarante serait bien inspirée en ouvrant un concours ou en s'adressant à une autre personnalité ». Un rapport du 24 février 1921 est encore plus catégorique. « Il ressort de l'examen de ses divers projets que le sus-nommé ne présente pas la compétence nécessaire pour la conception et la présentation d'un projet de nature de ceux sur lesquels la commission a se prononcer. » Ces critiques sont-elles toujours fondées ? Ce n'est pas si sûr. Après la remise du rapport sur le monument de Palavas-les-Flots, la commission reçut une lettre affolée du maire de cette commune. Celui-ci s'inquiétait des termes du rapport déclarant que le monument devait donner « une piètre idée du bon goût aux nombreux baigneurs », et il faisait part de son désarroi : le monument avait déjà été inauguré ! Cette nouvelle fit l'effet d'une bombe sur la commission qui se rendit sur les lieux. Ses membres constatèrent que l'exécution de l'ensemble donnait une impression favorable « que ne laissait pas supposer le dessin soumis bien insuffisant ». Les doctes rapporteurs se tiraient d'affaire par une pirouette, mais l'attitude de la commission n'était-elle pas le reflet de l'état d'esprit conservateur de ses membres. Issus de l'administration ou des Beaux Arts n'ont-ils pas voulu favoriser « la maintenance de formes d'art figées ¹⁸ » ? Un brouillon de lettre de la main de Leenhardt le laisse entendre ; le projet est présenté par Injalbert, sculpteur biterrois de renom ¹⁹. Le rapport est bref ; le seul nom d'Injalbert est « garant de l'intérêt de ce monument sur lequel il n'y a pas d'observation à formuler ». Entre anciens élèves

L'APRES-GUERRE : L'ECLOSION DES MONUMENTS

des Beaux Arts, la solidarité est sans faille, et l'on ne peut que comprendre l'attitude de Leenhardt qui s'incline devant un maître. Mais d'autres n'hésitent pas à penser qu'il y a bel et bien une coterie qui contrôle la commission. Jules Cartier franchit le pas sans hésiter.

Qui est-il au juste ? Père de cinq enfants, il a signé plusieurs réalisations dans la région biterroise, qui l'autorisent à se parer du titre de sculpteur et d'architecte d'arts décoratifs. Parmi ses oeuvres figurent l'hôtel des Thermes de Lamalou-les-Bains, le pinacle de l'église de Roujan, la statue Ange du cimetière de Maraussan, la façade des mairies de Cessenon, Aspiran, Nébian, et, ironie du sort, l'entrée du palais des Beaux Arts de Béziers ! Son orthographe fantaisiste et sa syntaxe maladroite révèlent l'autodidacte. Cartier va toujours droit au but et il se défend bien, avec un solide bon sens. Dans une lettre datée du 21 janvier 1920, dans laquelle il se plaint des refus répétés contre ses projets, il définit le rôle de la commission : « elle doit veiller à ce que le projet présenté ne ridiculise pas les arts et que la conception n'en est pas [sic] hasardeuse [sic]. Où en seraient-ils les arts si l'artiste, le compositeur étaient forcés [sic] de suivre le goût d'une commission ? L'enfance de l'art régnerait encore ». Il défend énergiquement ses réalisations. N'ont-elles pas été choisies librement par les comités représentant les populations ? « Admettre que le goût de quelques-uns puisse s'imposer à celui d'une majorité à laquelle les monuments est destinée [sic], c'est une aberration. » Il revient souvent sur ce dernier point. « Le grand public reste seul juge vu qu'aucun architecte-dessinateur et compositeur [...] n'a aucune ligne architecturale ou décorative qui lui appartienne ». Il dénonce alors la corporation des architectes et emploie pour la désigner le terme révélateur de *camarilla*. Le verdict des confrères est sans appel car « ils feront tout pour être agréables à l'un des leurs plutôt que de permettre à un profane de vivre en travaillant ». En utilisant cette expression, Car-

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

tier admet inconsciemment une certaine incompétence, du moins une pratique différente de celle de collègues peut être plus expérimentés. Ne pouvant départager les partis, le préfet transmet le dossier au ministère de l'Intérieur. Les archives n'ont pas gardé trace de la suite de l'affaire. Toutefois, les monuments incriminés ont bel et bien été réalisés par Cartier. Ce dernier avait menacé de faire appel à la presse. L'administration ministérielle a-t-elle fait preuve de complaisance ? Pouvait-on aller sur une question aussi sensible contre le voeu des populations ? La polémique n'aurait rien apporté à personne. L'affaire Cartier et l'incident de Palavas remettent en cause l'efficacité réelle de la commission.

Le cas de Saint-Julien-d'Olargues est exemplaire (photo 7). Toutes les modifications demandées n'ont pas été appliquées : le mot *paroisse* n'a pas été remplacé par le mot *commune* et la croix chrétienne continue de surmonter l'ensemble. Malgré les remarques, les communes « ont fait dans l'ensemble ce qu'elles ont voulu ». Dans « le sud-est de la France les mairies et les comités ont pu tourner la loi en présentant un projet différent de celui qui sera réalisé²⁰ ». De plus l'Etat a contribué à l'affaiblissement du rôle de la commission. Un décret du 15 juillet 1922 supprime la sanction du chef de l'Etat pour tous les hommages publics en vue de perpétuer les souvenirs des soldats morts pour la France en 1914-1918. Il ne s'applique cependant pas pour les demandes de subvention de l'Etat²¹. Dès lors, tous les comités qui financent entièrement leur monument n'ont plus besoin de se présenter devant la commission. Celle-ci a dû tenir compte également des faibles ressources dont disposaient certaines localités²². Son action paraît alors sans effet ; jouissant de peu de pouvoirs, peu soutenue par l'administration dont elle dépendait et dont elle n'était que la conseillère, la commission préfectorale n'a fait qu'ajouter davantage de complexité aux procédures de constitution des dossiers. Son rôle prit fin en décembre 1924. Le ministre de l'Intérieur Camille Chautemps annonça que

L'APRES-GUERRE : L'ECLOSION DES MONUMENTS

l'article 34 de la loi du 31 décembre 1924 mettait fin au délai d'application des articles 5 de la loi du 25 octobre 1919 et 81 de la loi du 31 juillet 1920²³. Désormais le principe de la subvention était abandonné. Quelle fut sa part dans le financement des projets départementaux ?

Les monuments aux morts : le financement

Une fois les dossiers adoptés, les comités et les municipalités ont dû choisir un mode de financement. Grâce à l'enquête menée par le préfet, il est possible de connaître les solutions adoptées. Les fonds proviennent des souscriptions publiques et des crédits municipaux. Les souscriptions couvrent parfois la totalité des dépenses, comme à Saint-Julien-d'Olargues ou aux Matelles. Sur un ensemble de 159 communes, les dépenses envisagées s'élèvent à 2 663 077,95 francs ! Ces mêmes communes ont recueilli 1 587 598,53 francs par souscription publique. Ces dernières couvrent 59,6 % des dépenses totales. Le fait est établi ; les monuments sont bien la propriété morale des citoyens. L'argument financier a pesé sans doute d'un grand poids lors des litiges avec la commission préfectorale. Les pouvoirs publics pouvaient-ils contrecarrer les projets présentés par les populations et financés en grande partie par elles ? Parmi les donateurs, il y avait les parents, les proches et concitoyens des victimes que l'on voulait honorer.

Les dépenses inscrites aux budgets municipaux sont bien moins importantes. Sur 125 communes elles représentent la somme de 956 727,22 francs, provenant de fonds disponibles, d'emprunts ou d'impositions supplémentaires. Ces municipalités ont été subventionnées par l'Etat qui a versé la somme de 114 622,32 francs, soit l'équivalent de 12 % des crédits municipaux. La participation de l'Etat

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

est restée bien modeste et 36,65 % des communes seulement ont bénéficié de son aide.

En effet, la loi n'a été applicable que pendant cinq ans et, durant cette période, toutes les communes n'ont pas eu le temps de se décider. En 1920, Valflaunès n'envisageait pas d'élever un monument, tout comme Ganges, dont l'hommage ne date que de 1935. Or, le ministère de l'Intérieur précise en 1921 que les « subventions de l'Etat ne peuvent être attribuées qu'aux communes qui en auront fait la demande » ce qui exclut d'emblée toutes celles qui ont trop attendu²⁴. Certaines municipalités ont hésité à se lancer dans de trop grandes dépenses et ont préféré s'en remettre à leurs administrés. Aux Matelles, un projet de 7 000 francs est adopté, mais il est « couvert par souscription publique, la commune ayant un passif de 40 000 francs ». Le monument de Jonquières est couvert de la même façon, les ressources de la commune étant insuffisantes. Quant à la commune de Saint-Privat elle est déjà trop imposée pour pouvoir faire quelque chose²⁵. Les chiffres ne trompent pas. L'élan populaire et la générosité publique ont permis de substantielles économies aux communes et à l'Etat. Parfois les maires avouent avoir été précédés par l'initiative privée (à Margon). A Lunel, le comité très actif a fait appel aux services d'un mécène local, Olivier Brun riche courtier en vin et *aficionado* réputé. Ce dernier organisa une corrida, le 4 juillet 1920 avec les matadors espagnols Malla et Lima. Le cinquième taureau devait tuer net l'infortuné Malla dont la dépouille fut rapatriée sur Madrid. Olivier Brun supporta les frais de cette tragédie et Lunel dut attendre encore trois ans avant d'inaugurer son monument²⁶. Toutes les souscriptions ne se sont pas déroulées dans des conditions aussi dramatiques ; mais cet exemple est révélateur de la volonté des populations qui ont assisté les municipalités et les comités. On peut estimer à près de trois millions de

L'APRES-GUERRE : L'ECLOSION DES MONUMENTS

francs le montant total des fonds engagés pour l'érection des monuments du département de l'Hérault entre 1919 et 1925. Qui a bénéficié de cet immense marché ?

Les auteurs

Les responsables municipaux et les dirigeants des comités ont été sollicités par des maisons spécialisées dont les plus importantes sont parisiennes ou originaires du département du Nord. Quatre noms se détachent, les Marbreries Générales U. Gourdon (Paris), les Fonderies et Ateliers du Val d'Osne, Gaubier-Rambaux à Aulnoye (Nord) et Rombaux Rolan de Jeumont (Nord). Sur un total de 157 monuments dont l'auteur est précisément identifié, elles ont enlevé 37 marchés (23,6 %). Les Marbreries Générales viennent en tête avec 18 contrats, devant Rombaux Rolan (12), et Gaubier-Rambaux (6). Ces sociétés n'ont pas pénétré avec force le marché héraultais. Elles ont bénéficié de l'aide d'architectes locaux qui ont servi d'intermédiaires auprès des communes. Albert Canal architecte à Saint-Martin-de-Londres présente des modèles des Marbreries Générales au Causse-de-la-Selle, au Mas-de-Londres et à Viols-le-Fort. Cette pratique indigna la commission préfectorale. Le pseudo-auteur du monument de Causses-et-Veyran est sévèrement critiqué. « L'architecte qui a réalisé le devis devait présenter un projet personnel au lieu d'accepter simplement le dessin passe-partout de la maison Rombaux sur le montant duquel il percevait des honoraires auxquels il n'a pas droit ». Ces monuments sont généralement adoptés par des petites communes de l'arrière-pays, dans les cantons d'Olonzac, d'Olargues, de Saint-Gervais-sur-Mare, de Saint-Chinian. Construits en série, ils présentaient l'avantage d'être rapidement disponibles et de satisfaire les vœux des populations. La commission n'a jamais encouragé ce genre de production ce qui peut expliquer en partie leur rareté dans le

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

département. Mais ces sociétés allogènes ont subi également la concurrence redoutable des entrepreneurs locaux.

Dans le Sud-Est du département, dans les cantons proches ou limitrophes du Gard, Castries, Lunel, Mauguio, et les cantons de Montpellier, l'artiste Mérignargues de Nîmes a réalisé quatorze monuments et la maison Jacomet de La Villedieu (Vaucluse) deux seulement, ce qui représente 10,20 % du marché étudié. Autour des grandes villes des entrepreneurs urbains s'imposent. La maison de sculpture et décoration de Joseph Coste à Montpellier enlève quatorze contrats (8,90 %). Son aire d'influence est bien délimitée ; neuf monuments autour de Montpellier (Montpellier-Ouest et Est, Mauguio, Castries, Lunel). Béziers est le fief de Jules Cartier et de l'entrepreneur Oeschlin (respectivement treize et six contrats soit 12,10 % de l'ensemble). Ils s'imposent essentiellement dans le pays biterrois où ils réalisent quatorze monuments (Béziers 1 et 2, Servian, Pézenas, Montagnac, Capestang). Les communes se sont adressées la plupart du temps à de petites sociétés locales. A l'échelle des cantons cette impression est vérifiée. A Saint-Pons-de-Thomières, l'entrepreneur Jules Bascoul réalise six monuments répartis sur les localités voisines et le canton d'Olargues. Les frères Belloc de Puéchabon travaillent pour les communes d'Argelliers et de Montarnaud. Ainsi, « l'appel se fait d'abord vers les artistes ou artisans originaires du département, plus étroitement de l'arrondissement lui-même, les régions limitrophes attirant l'activité des départements voisins²⁷ ». Tel est le cas du Sud-Est du département avec le sculpteur Mérignargues.

L'industrie locale a largement bénéficié du mouvement édilitaire. Ce phénomène traduit une préférence marquée pour les professionnels régionaux que l'on connaît bien. Mais il reflète aussi la volonté d'afficher une certaine originalité. Qui

L'APRES-GUERRE : L'ECLOSION DES MONUMENTS

peut mieux traduire le sentiment d'une population sinon un artiste qui la fréquente quotidiennement ? A cet égard, le cas de Dardé est significatif. Paul Dardé est originaire d'Olmet près de Lodève. En 1920, il a remporté le prix National. Pour lui, toutes les portes s'ouvrent. Bien entendu, il est sollicité par ses compatriotes ; chacun rêve de posséder un monument signé par Dardé. Or il n'en réalise que six dans le département, dont cinq autour du Lodévois (Lodève, Clermont-l'Hérault, le Bousquet d'Orb, Soubès et Saint-Maurice-de-Navacelles). Son oeuvre la plus hermétique est celle de Lunel, plus éloigné de sa résidence habituelle. A Soubès, l'intention de l'artiste est manifeste ; c'est une habitante de la région qui est représentée pleurant ses chers disparus. A Saint-Maurice, Dardé reprend la tradition mégalithique des menhirs nombreux sur le territoire de cette commune (photo 2). De même à Palavas-les-Flots, Mérignargues prend bien soin de représenter un fusilier-marin aux côtés d'un poilu.

Un moment inoubliable : l'inauguration

L'inauguration intronise le monument dans ses fonctions d'édifice public. Pour la première fois, la population de la commune est réunie autour de lui. C'est l'occasion pour ceux qui ont présidé à son érection d'affirmer leurs buts et de préciser la portée de l'oeuvre qu'ils ont choisie. La lecture de la presse s'avère souvent décevante ; les inaugurations y sont décrites assez brièvement et le contenu des articles présente peu d'intérêt. A Courmonterral (ailleurs aussi sans doute, mais ces documents n'ont pas toujours été conservés), la municipalité a fait imprimer une plaquette-souvenir intitulée *Cérémonie de l'Inauguration du monuments aux morts pour la France*. Cette manifestation a eu lieu le 29 juillet 1923. Un programme détaillé en dix-neuf points a associé tous les habitants à cette commémoration chargée d'émotion. De la journée, il faut retenir trois moments forts : la re-

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

mise des gerbes par les enfants, le défilé des sociétés de musique et les discours des officiels²⁸.

Les enfants sont séparés en deux groupes dans le cortège ; les orphelins de guerre viennent avant leurs compagnons d'école. Parvenus devant le monument, ces derniers déposent des fleurs ou des palmes au pied de la statue qui surmonte l'ensemble. Vient ensuite le moment le plus douloureux, l'appel des disparus. Après chaque nom, un soldat répond « Mort pour la France », et chaque fois un compagnon d'armes accompagne l'orphelin qui dépose à son tour un petit bouquet. L'émotion est très forte. La participation de tous montre « que les civils ne sont pas absents [ils] disent le tribut qu'ils ont payé²⁹ ». La musique intervient alors. Deux sociétés sont venues, elles exécutent plusieurs airs militaires. Au début de la cérémonie *Le Réveil Cournonterralais* et la *Musique Sainte-Cécile* interprètent conjointement *Le salut au Drapeau*. Ensuite, la *Musique Sainte-Cécile* exécute *La Marseillaise*, puis c'est au tour du *Réveil* qui joue *Ouvrez le ban* et *Fermez le ban*. L'hymne national et *Le Salut au Drapeau* sont encore repris avant la dislocation de la manifestation. Mais le temps fort de la journée est celui des discours, quatre au total ; celui du député-maire Pierre Viala membre de l'Institut, auquel répondent ensuite le curé, le pasteur et le chef de la subdivision militaire de Montpellier, le général Sohier.

Dans son allocution, le maire insiste sur le rôle pédagogique que doit jouer le monument auprès des futures générations. Il s'adresse aux mères : « Conduisez vos orphelins devant ce monument dont la haute signification parlera à votre cœur et vous dictera des paroles de mâle fierté et de consolations pour vos petits. » Sa vision « les rendra toujours plus fiers du nom qu'ils portent, gravé sur la pierre en lettres d'or, et qu'ils voudront à leur tour honorer ». Il se félicite ensuite de « cette

L'APRES-GUERRE : L'ECLOSION DES MONUMENTS

heure d'union sacrée que vous vivez encore en ce jour, cette union sacrée qui a soutenu nos soldats pour la Victoire ». Mais si la vie poursuit son cours normal, la politique doit reprendre ses droits. « Cette union sacrée que nous abandonnerons demain pour défendre ardemment, mais en vrais Français, nos conceptions politiques et sociales ». Ce vibrant discours s'achève dans un hallucinant mélange de patriotisme cocardier et de passion vinicole ! « Les soldats héraultais, soldats-vignerons ont magnifié sur le front et mis sur le pavais notre boisson nationale, un des éléments créateurs de la race française³⁰, le seul qui puisse vaincre l'alcoolisme. Ils en ont fait connaître et aimer, aux soldats des pays alliés et amis, la bienfaisante et saine action ». Le maire ignore sans doute les rapports remis à l'Etat-Major durant la guerre et qui demandaient que l'on empêche le troupiier de boire sa solde et de pourchasser les nombreux marchands de vin amateurs qui pullulaient dans la zone des armées³¹. Par leur bravoure, les soldats héraultais « ont anéanti les stupéfiantes et basses ambitions de domination vinicole et arrêté les procédés frelatés du Boche anséatique [sic] » ! La France victorieuse sauvegarde ainsi une viticulture prospère. Le discours du curé est autant patriotique et aussi peu modéré. Dans son historique du conflit il stigmatise « l'empereur, qui nouvel Attila [...] lance sur nous ses hordes immenses ». Il évoque « la Marne et ses Champs Cataloniques où Attila et ses Huns furent taillés en pièces ». Quelle est la dimension du sacrifice des disparus ? « Ils sont tombés en héros. Ils sont tombés en martyrs ». Patriotisme et religion se mêlent indistinctement. Comme le remarque Jean-Jacques Becker, « la patrie c'est une passion, n'est-ce pas aussi *la Passion*³¹ » ? Le ton du pasteur est beaucoup moins engagé, plus neutre. Sa pensée se tourne vers la paix. Il souhaite que les monuments ne soient pas érigés dans le seul but de conserver le nom des héros, mais qu'ils soient « les témoins muets de toutes les détresses engendrées par la guerre [...] l'appel le plus tragique, le plus éloquent, le plus solennel à la raison, au contrôle de soi, à la concorde, à l'amour fraternel,

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

afin que puisse se réaliser un jour pour le bien de l'humanité souffrante le cantique de Noël, *Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté* ». C'est bien le seul discours de cette journée qui s'élève au-dessus des passions. C'est le tour du général Sohier qui rappelle le comportement de ces hommes qu'il a connus au front ; son intervention s'achève par une adresse aux enfants. « Tous vos actes doivent être dictés par la ferme volonté de rester dignes de ceux qui n'ont pas hésité à faire le sacrifice de leur vie pour que vous soyez libres ». Vient l'heure des poètes qui s'expriment en langue d'oc et en français. La strophe la plus belle est celle d'Aphrodise Tinière.

« Qué les divisiouns despassou pas ta grilha,
Monument dé doulou, dins lous plours élebat
Plana sus tous partis, plana sus la familha
Siégua dins nostré ciel, lou boun soudel qué brilha,
Lou trait d'unioun par la fraternitat³². »

En août 1917, la commune de Lézignan-la-Cèbe avait décidé d'élever un monument pour « que les générations futures aient constamment sous les yeux le plus grand exemple de dévouement et de sacrifice³³ ». Ce souci est constant, les enfants de demain devaient savoir. Quel est le message que l'on a voulu leur faire parvenir ?

L'APRES-GUERRE : L'ECLOSION DES MONUMENTS

Notes du chapitre 2

- ¹ Archives départementales de l'Hérault 1 0 298.
- ² Archives départementales de l'Hérault 1 0 298.
- ³ Documents disponibles dans les archives municipales de Saint-Vincent-de-Barbeyrargues aimablement communiqués par Michel SOULIER.
- ⁴ Archives départementales de l'Hérault 1 0 298.
- ⁵ Gabriel LE BRAS, *L'église et le village*, Paris, Flammarion, 1976, p. 14.
- ⁶ Gérard CHOLVY, *Géographie religieuse du département de l'Hérault contemporain*, Paris, P.U.F., 1968, p. 200.
- ⁷ Maurice AGULHON, « La mairie », *Les lieux de mémoire*, op. cit., p. 168.
- ⁸ *Ibid.*, p. 186.
- ⁹ JEAN KERLEVEO, *L'église catholique en régime français de séparation*, Bruxelles, Desclée & Cie, 3 tomes, 1951, 1956, 1962, tome 2, p. 137.
- ¹⁰ *Ibid.*, p. 141.
- ¹¹ Gérard CHOLVY, *Géographie religieuse...op. cit.*, p. 199.
- ¹² Archives départementales de l'Hérault 1 0 298.
- ¹³ Jean KERLEVEO, *L'église catholique... op. cit.*, tome 2, p. 193.
- ¹⁴ Philippe ARIES, *Essais sur l'histoire de la mort en Occident du Moyen-Age à nos jours*, Paris, Seuil, 1977, p. 167.
- ¹⁵ Archives départementales de l'Hérault 1 0 297.
- ¹⁶ Max LEENHARDT (1853-1941), on lui doit entre autre un portrait de Georges d'Albenas et des paysages conservés au Musée Fabre.
- ¹⁷ Archives départementales de l'Hérault 1 0 297.
- ¹⁸ Rémi ROQUES, « Les monuments aux morts... » *op. cit.*, p. 252.
- ¹⁹ Antonin INJALBERT (1845-1933), prix de Rome 1874, membre de l'Institut en 1905, il est l'auteur de la Marianne adoptée comme emblème de la République en 1933, d'après Jean SAGNES (sous la dir.), *Histoire de Béziers*, Toulouse, Privat, 1986, p. 309.
- ²⁰ Antoine PROST, *Les Anciens combattants...op. cit.*, p. 40-41 & Rémi ROQUES, « Les monuments... » *op. cit.*, p. 250-251.
- ²¹ Archives Départementales de l'Hérault 1 0 296.

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

²² Rémi ROQUES, « Les monuments aux morts... » *op. cit.*, p. 253.

²³ Archives départementales de l'Hérault 1 0 298.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ *Ibid.*

²⁶ *Le Midi Libre*, 11 novembre 1984.

²⁷ Rémi ROQUES, « Les monuments aux morts... » *op. cit.*, p. 255.

²⁸ On peut comparer avec une autre cérémonie se déroulant dans le Gard, Odon ABBAL, *Il était une fois Saint-Hippolyte et la Grande Guerre*, Saint Hippolyte-du-Fort, Editions Coularou, 1994, p. 112-130.

²⁹ Jean-Jacques BECKER, *La France en guerre 1914-1918, La grande mutation*, Bruxelles, Complexe, 1988, p. 155.

³⁰ La notion de race joue un rôle non négligeable dans la conception du nationalisme de l'époque. L'un des champions de la théorie des races a été Jules Soury qui a enseigné à Montpellier et publié, *L'Aryen son rôle social* (1899), Zeev STERNHELL, « Les origines intellectuelles du racisme en France », *L'Histoire*, 1979, n° 17, p. 106-114.

³¹ Pierre MIQUEL, *La Grande Guerre*, Paris, Fayard, 1984, p. 415.

³¹ Jean-Jacques Becker, *La France en guerre...op. cit.*, p. 156.

³² *Inauguration du Monument de Courmonterral-plaquette-souvenir*, Courmonterral, 1923.

« Que les divisions ne dépassent pas ta grille,
Monument de douleur, dans les pleurs élevé,
Plane au-dessus des partis, plane au-dessus de la famille,
Sois dans notre ciel, le bon soleil qui brille,
Le trait d'union par la fraternité. »

³³ Archives départementales de l'Hérault 2 0 136 15.

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

LES MONUMENTS

L'observation concrète des monuments porte sur trois éléments fondamentaux : l'emplacement, la nature de l'édifice ou son iconographie, et l'épigraphie. Cette approche est déductive, tous les éléments sont analysés de façon complémentaire, de manière à ne pas privilégier les plus spectaculaires au détriment des autres. Car « les monuments constituent un ensemble complexe de signes, et les lire en ne prêtant attention qu'à la statuaire revient à déchiffrer une phrase à partir d'un seul mot, le contresens est inévitable¹ ».

Statistiques générales

1. Les emplacements

Les emplacements des monuments aux mort se répartissent entre quatre lieux : près de la mairie, de l'église, du cimetière ou sur la voie publique. Les résultats varient sensiblement d'un département à l'autre. Dans les Bouches-du-Rhône 49 % des monuments sont placés dans le cimetière et 22 % sur un emplacement public. Dans le Var, les mairies accueillent 39 % des édifices, les emplacements publics 36 %². Le département de l'Hérault occupe une position intermé-

LES MONUMENTS

diaire : 38,8 % des monuments sont situés sur un lieu public, 30,2 % dans les cimetières, 17,5 % près de la mairie et 13,5 % devant l'église. Cette situation est proche de celle de l'Ariège où « les lieux d'édification privilégiés sont la place et le cimetière ³ ».

La différence est grande entre les sites choisis pour les plaques et ceux des monuments. La part de l'église diminue dès que le culte est rendu *extra muros*, en dehors d'un édifice. Le cimetière prend alors le relais, ainsi se vérifie « la relation osmotique entre l'église et le cimetière » signalée jadis par Philippe Ariès⁴. La mairie s'impose davantage, mais il est significatif qu'une majorité de communes ayant refusé le voisinage d'un édifice religieux ont choisi un emplacement neutre, la place, la croisée de chemins ou le bord d'une route. Les trois grandes villes du département ont opté pour un parc public, comme le Plateau des Poètes à Béziers. Les endroits publics sont fréquents dans la moyenne vallée de l'Hérault et le long du littoral, de Mauguio à Frontignan. Dans le Biterrois, le cimetière domine, tandis que les monuments placés devant une mairie sont dispersés à travers tout le département. Les sites religieux se retrouvent dans les cantons de Claret, des Matelles et de Lunel. Pour ces derniers, cette situation paraît toute logique, la pratique religieuse en ces lieux est assez forte⁵. L'évidence est moins nette dans le Biterrois, en pleine terre viticole, qui enregistre des taux de pratique extrêmement faibles⁶. Il ne faut toutefois pas donner à l'emplacement valeur de symbole. Si l'église garde un caractère religieux intact, il n'en est plus de même du cimetière. Depuis le vote de la loi du 14 novembre 1885, c'est un endroit neutre dont le caractère religieux peut être occulté. Philippe Ariès signale ce fait dès la fin du XIX^e siècle. « Il est très significatif que l'église et le cimetière aient été les deux lieux d'accueil des premiers monuments aux morts. L'église parce que les catholiques et le clergé assimilaient discrètement à des martyrs les morts d'une guerre aussi juste et parce

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

qu'elle considérait comme sa vocation d'honorer les morts et d'entretenir leur culte. Le cimetière parce qu'il était le lieu où les vivants se souvenaient, et, en réalité, une sorte de concurrence à l'église depuis le temps où la loi l'en avait séparé⁷». Mais le cimetière reste toujours chargé d'une forte symbolique religieuse, notamment avec la grande croix centrale qui domine les tombes. La rue, la place sont des éléments bien plus neutres. Le monument y est plus facilement perceptible, sa présence au milieu des vivants est le signe d'un glissement du culte des morts vers celui des citoyens héroïques morts pour le pays. La communauté civile se réapproprie les siens. Ces réflexions ne sont que des hypothèses, souvent bien incertaines. Des contingences matérielles ont pu déterminer le choix de l'emplacement, surtout des problèmes de voirie. Paradoxalement un monument peut changer de site. Celui de Castelneau-le-Lèz primitivement installé sur la place de la mairie est aujourd'hui au cimetière. La place actuelle est exiguë, la circulation contemporaine très intense, il ne faut pourtant pas en déduire qu'il y a eu changement des mentalités ! A Valras, petite station balnéaire du Biterrois, le monument a plusieurs fois changé de place, évoluant avec la ville. A Nébian, le cas est différent. En 1920, la commune a inauguré un monument dans le cimetière éloigné du village. En 1955, la municipalité a érigé un nouvel édifice devant la mairie, afin que la cérémonie du 11 novembre ait lieu au coeur même de la cité. Les plaques subissent aussi les aléas des vocations religieuses qui diminuent d'année en année. Dans les zones rurales, les desservants officient sur plusieurs paroisses et les célébrations ne peuvent avoir lieu sans eux. Les municipalités de Lauret, de Triadou ont élevé un petit monument en dehors de l'église pour remplacer la plaque désormais moins accessible.

L'emplacement d'un monument n'est qu'un indice susceptible d'évoluer avec le temps ; sa nature et son iconographie offrent un éventail plus varié.

LES MONUMENTS

2. La nature et l'iconographie

Il est difficile de regrouper les monuments par catégories iconographiques. La classification opérée par Rémi Roques prévoit quatre rubriques principales : les obélisques, les poilus, les Victoires et les allégories familiales⁸. Elle nous a paru quelque peu schématique car elle présente l'inconvénient majeur de confirmer les idées reçues dans un domaine qui n'en a que trop connu. En effet, toute représentation féminine n'est pas obligatoirement une Victoire, et le poilu peut être associé à d'autres personnages (veuves, jeunes garçons). De même un obélisque peut être chargé d'attributs religieux qu'il convient alors de traiter séparément. Enfin, certains monuments, soit artistiquement originaux, soit d'une platitude surprenante ne peuvent entrer dans aucune de ces catégories. Le tableau que nous proposons élargit les thèmes d'approche.

Obélisques	36,9 %
Poilus ou bustes de poilus	13,5 %
Divers	11,6 %
Femmes seules	10,8 %
Victoires (et poilus)	8,9 %
Obélisques et croix	7,8 %
Coq	4,5 %
Poilus et personnages	4,1%
Allégories familiales	1,9%

Dans l'Hérault, comme dans d'autres départements, le monument le plus répandu reste l'obélisque. Il représente 36,9 % des édifices, contre 51 % et 65 %

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

respectivement dans les départements des Bouches-du-Rhône et du Var. Le poilu solitaire est moins fréquent (13,5 %). La différence est très sensible avec les départements du Sud-Est (38 % et 20 %). Les femmes seules (République guerrière ou veuves) représentent le quatrième groupe par ordre d'importance (10,8 %), alors que les Victoires (seules ou associées à un poilu) se rencontrent dans la même proportion que dans le Var (9 %). Deux traits marquants caractérisent l'ensemble des monuments héraultais : une forte minorité d'entre eux est composée d'édifices particuliers et originaux, souvent de production locale, et les allégories familiales sont pratiquement inexistantes alors que les objectifs initiaux des municipalités et des comités s'adressaient plus particulièrement aux mères et à leurs enfants, aux futures générations.

Si l'obélisque sans groupe statuaire est le type de monument le plus répandu du département, c'est parce qu'il est sans doute plus accessible aux finances municipales. La plupart des communes qui l'ont adopté comptent moins de mille habitants et leur budget s'élève en moyenne à dix mille francs environ. Sur le catalogue des Marbreries Générales, l'obélisque simple avec attributs en bronze (branches de chêne, médaillon avec croix de guerre) est proposé à partir de 5 800 francs. D'autres éléments peuvent s'y rajouter, mais leur prix augmente considérablement la dépense. Un simple coq de bronze représente un supplément de 4 280 francs⁹ ! Par son dépouillement, par la sobriété de ses lignes, l'obélisque présente le double avantage de ne pas obérer les budgets municipaux et de satisfaire l'ensemble de la population en ne portant pas d'éléments décoratifs à la symbolique trop chargée de sens. Il se rencontre dans presque tous les cantons, exceptés ceux de Béziers I, d'Agde et de Pézenas dont les communes sont de taille importante. A l'opposé, l'obélisque est fréquemment adopté dans les cantons comme Lodève, Gignac, Olargues, Les Matelles où les villages sont en moyenne moins

LES MONUMENTS

peuplés. Ces monuments sont la plupart du temps identiques, la formule qui les accompagne est le seul élément qui permet de les différencier.

3. L'épigraphe

Les monuments de l'Hérault présentent plus de quatre-vingt-dix formules épigraphiques différentes. Les communes ont cherché à se singulariser en employant des phrases originales. Les morts de la Grande Guerre figurent sur les registres de l'état-civil accompagnés de la mention *Mort pour la France* ou *Mort pour la Patrie*. Ces deux formules ont souvent été reprises, mais dans le département elles n'apparaissent que cent quarante-six fois (57 %). Les autres épitaphes insistent sur des points différents. évoquent d'autres souvenirs. Les morts sont alors désignés par des mots relevant du vocabulaire militaire ou familial. Les termes militaires les plus usités sont ceux de héros, de braves, et à un degré moindre, de combattants. Le mot *poilu*, très récent puisqu'il date de la guerre, n'est employé qu'à Saint-Maurice-de-Navacelles. La mort est associée à la Grande Guerre, quelquefois à la Victoire. L'expression champ d'honneur est peu employée, ce qui peut surprendre, car elle est souvent utilisée lors de la cérémonie du 11 novembre au moment de l'appel des défunts. Parfois, la formule affirme le caractère local du deuil ; les morts sont alors désignés comme les enfants ou les fils de la commune. Certaines communautés les appellent « frères » ou « martyrs ». Quelques formules sont très impersonnelles : « Gloire à eux », ou, « Souvenez-vous d'eux », « A la mémoire de... ». Un seul monument s'adresse aux futures générations, celui de Laurens : « Enfants, n'oubliez pas que c'est pour vous qu'ils sont morts ».

Dans l'autre groupe d'épitaphes, la mention « mort pour la France » revient quatre-vingt-douze fois (63 %) contre cinquante-quatre à la variante « mort pour la

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

Patrie ». Toutes deux subissent de nombreux ajouts. Elles peuvent être présentées de façon laconique : « Aux morts pour la Patrie », ou mêlées dans des ensembles d'une grande variété : « Sincères hommages aux enfants de Saint-Thibéry morts pour la France ». Aucune formule ne se rencontre plus de vingt fois. Les mêmes termes sont repris mais leur disposition change : « Boisseron à ses enfants morts pour la Patrie », ou, « Aux enfants de Mireval morts pour la Patrie ». Pour de nombreuses communes l'épithète est le moyen le plus simple et le moins coûteux d'affirmer leur originalité. Il faut remarquer la réticence (faut-il l'appeler ainsi ?) de nombreux villages face aux formules officielles. Ces communes forment un ensemble cohérent. Leur fréquence est plus grande dans l'Ouest du département, principalement dans le Biterrois et ses alentours (canton de Murviel) ainsi que dans la moyenne vallée de l'Hérault. A l'Est, elles ne forment qu'un petit noyau constitué par quelques communes des cantons de Castries, de Mauguio et de Lunel.

Les monuments de l'Hérault sont de formes très variées. Ils sont élevés essentiellement sur la voie publique ou dans les cimetières. Si l'obélisque est comme dans d'autres départements le type le plus répandu, il faut cependant noter que près des deux tiers de ces édifices sont constitués de groupes statuaire à la symbolique très différenciée. Incontestablement les communes ont fait un effort de personnalisation dans le choix de leurs monuments, ce que laissait augurer l'adoption de projets soumis par des artistes du cru. Cette tendance s'est affirmée au travers de l'épigraphie qui, bien que souvent conventionnelle, a permis à nombre de communes d'échapper à une certaine banalité.

LES MONUMENTS

Les obélisques

La situation de l'obélisque change au gré des villages. A Soumont (photo 3) il accueille le visiteur à l'entrée de la commune avec la formule « A nos morts glorieux », un rameau d'olivier orne l'une de ses faces. Cet obélisque est proche de celui de Saint-Martin-de-L'Arçon, bien protégé par sa grille, un peu à l'écart des habitations mais dans le voisinage d'une croix de mission (photo 9). L'épithète change : « Aux enfants de Saint-Martin-de-l'Arçon morts pour la France », et c'est la croix de guerre qui ici figure en bonne place. A Saint-Etienne-de-Gourgas (photo 4), le monument est près de l'école, la formule « A nos héros » accompagnée d'une palme est révélatrice d'un sentiment de victoire. La douleur s'efface devant la gloire, de même à Vendémian (photo 5) où le sabre et les lauriers rappellent les faits d'armes des « morts glorieux ». Ces deux derniers monuments symbolisent la Victoire. L'obélisque de Vendémian est un produit des ateliers Rombaux Rolan. A Saint-Gervais-sur-Mare, cité plus importante, c'est un modèle plus imposant qui a été choisi sur le catalogue de cette même société (photo 12). Les attributs en bronze sont plus explicites. Un médaillon représentant un poilu est relié à un autre médaillon enfermant un coq victorieux. L'épithète affichant les mots « patrie » et « gloire » achève de démontrer la valeur et la grandeur du sacrifice consenti. Placé sur une esplanade, bien en vue, le monument s'intègre dans l'espace villageois, mais qu'évoque-t-il pour les enfants qui jouent autour de lui ? L'obélisque de Gabian (photo 11) est original ; il surmonte une fontaine et est isolé du public par son bassin ; il est coiffé d'une urne funéraire, la croix de guerre est discrète. Ici, pas de gloire, ni de patrie : « Gabian à ses enfants morts pour la France ». Le monument est à la fois civique et funéraire, le sacrifice est reconnu mais il n'est pas sublimé. L'ensemble invite plutôt au recueillement quotidien. A Canet (photo 10), l'obélisque est de conception locale, les attributs militaires do-

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

minent (casques, lauriers, drapeau, croix de guerre). La signification est double. En haut, l'épithète « gloire aux soldats morts pour la Patrie », mêlée aux symboles guerriers donne l'impression d'un monument patriotique, mais en bas une autre formule « La commune de Canet à ses enfants » laisse planer un doute. Tout se passe comme si après s'être associée à la joie de la victoire, la commune avait préféré par la suite, rappeler sa douleur.

L'obélisque est parfois coiffé d'une croix chrétienne. Généralement il est alors situé près de l'église ou du cimetière. Il y a cependant des exceptions comme à Brignac, où le monument est situé à la sortie du village. A Vérargues (photo 8), l'obélisque est remplacé par une sorte de pyramide dédiée « aux morts pour la patrie ». La croix révèle une foi profondément ancrée parmi la population et la notion de sacrifice chrétien est associée à celle de gloire et de patrie. La plupart des communes qui ont adopté la croix comme emblème principal n'ont pas employé le mot « France » dans leurs épithètes. Le vocabulaire utilisé évoque la gloire des héros. Le patriotisme ici est volontiers conservateur, c'est le cas de quelques communes des cantons de Lunel, de Roujan. L'obélisque du Caylar fait exception : « Souvenez-vous et la guerre ne sera plus ». Cette épithète est unique dans le département. Le monument du Caylar est l'un des rares édifices qui se prononce en faveur de la paix. Il est troublant de constater sa présence dans le chef-lieu d'un canton particulièrement éprouvé par la guerre. Bien qu'à l'opposé, le monument de La Caunette est assez original. Sur le sol s'étale une immense croix de guerre. C'est un cas unique où un attribut décoratif est plus imposant que le monument lui-même (photo 62).

LES MONUMENTS

Les poilus

Durant quatre années la France a vécu suspendue aux faits et gestes de ses poilus. Le mot, nouveau pour les civils, désigne les soldats de 14, étymologiquement il signifie « le brave ». Le poilu est l'artisan de la victoire dans l'imagerie populaire, c'est pourquoi il figure souvent sur les monuments dont il est encore souvent perçu comme le symbole.

Le poilu est représenté de multiples façons. Au niveau national « deux styles se dégagent : soit le poilu victorieux, exalté (oeuvres de Ch. H. Pourquet ou de E. Bénet), soit le poilu s'affaissant, résistant bravement dans les plis du drapeau, ou déjà tombé à terre, mourant¹⁰ ». Dans l'Hérault, il monte souvent la garde non-chalamment appuyé sur le canon de son fusil. Cette position de repos est à l'image de la France qui bien que victorieuse n'en continue pas moins de veiller. Ces poilus semblent attentifs. Celui de Montarnaud perché en haut du monument regarde au loin (photo 15). A Saint-Géniès-des-Mourgues sa position est sensiblement identique (photo 17). Le poilu de Nizas est différent. Sa position est plus droite, les jambes sont tendues, les deux mains tiennent fermement le fusil, le regard est énergique. Ici le soldat demeure, vainqueur, il se dressera toujours face à l'ennemi. Que l'on ne s'y trompe pas ; ce que la nation a fait, elle est prête à le renouveler. L'épithète « Aux morts glorieux » ne laisse aucun doute (photo 16). Le poilu de Nissan-les-Enserune est moins vigilant. Le fusil est plaqué contre sa poitrine, il se tient les mains croisées par-devant. Le monument est placé dans le cimetière. Cette attitude évoque un camarade recueilli qui veille ses compagnons disparus (photo 19). Le pas est franchi à Saint-Vincent-d'Olargues. Un poilu sans armes, tête baissée, tenant son casque à la main, regarde la liste des morts devant une croix enveloppée dans les plis du drapeau national (photo 18). « Honneur aux braves ». Les

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

survivants se remémoreront le sacrifice des morts. Parfois le soldat est assimilé au démobilisé (photo 20). Le poilu de Valergues continue son combat. Opiniâtre, il se prépare à lancer une grenade en défendant son étendard. La tradition épique du héros est remise à l'honneur. La France ne peut être atteinte par aucun affront avec de tels guerriers (photo 21). Il se détache de ce monument une insupportable dose d'agressivité d'autant plus inopportune qu'il est situé dans le cimetière !

Ailleurs, la scène est davantage pathétique. Le sacrifice ressort avec plus de force quand le soldat est touché et qu'il s'effondre en tenant le drapeau comme à Pignan ou à Loupian. Il est plus véridique encore quand le malheureux, touché à mort, est désespérément secouru par l'un de ses camarades, poilu lui aussi (à Lansargues), ou fusilier-marin (à Palavas-les-Flots). Mais la plupart des poilus représentés sont identiques à ceux de Montarnaud ou de Saint-Géniès-des-Mourgues. A Teyran, le poilu s'appuie sur son fusil tout en lisant une lettre. Le monument le plus majestueux dans ce registre est incontestablement celui de Pézenas (photo 49). Cette oeuvre est signée par Joachim Costa (1888-1971), un ancien élève du grand sculpteur biterrois Injalbert. C'est le seul monument qu'il a réalisé dans le département. Son poilu occupe un vaste hémicycle ajouré. Chaque palier porte le nom des défunts. Le soldat est sans arme, il tient une canne le long de laquelle s'enroule un serpent. L'homme est massif, vigoureux. Une cagoule entoure sa tête à la manière des chevaliers d'antan. Il se dégage de l'ensemble une impression de force et de tristesse. En haut de l'hémicycle une frise évoque les combats des tranchées. L'épithète répartie sur les deux côtés est discrète : « A ceux qui sont tombés pour la défense de la patrie. Aux artisans obscurs et glorieux de la Victoire ». Ce monument est à la fois patriotique et républicain. La République n'est-elle pas l'émanation de la volonté des humbles, des plus obscurs d'entre nous ? Ces inconnus ne sont pas tous des héros mais des artisans. Chacun a droit à sa parcelle de

LES MONUMENTS

gloire, chacun a participé à sa manière à la Victoire. Maintenant, le poilu survivant rentre chez lui.

Dans le département, les bustes de poilus sont rares. Quelques monuments seulement ont osé utiliser ce type de représentation. Les communes ont sans doute hésité à montrer des soldats « tronqués », diminués en quelque sorte par rapport à leur prestige récent d'après-guerre. Celui de Clapiers est un monument civique, placé devant la mairie (photo 14). Le mot *pax* inscrit sous le buste est-il véritablement l'affirmation de sentiments pacifistes ? Il est trop discret semble-t-il pour s'imposer avec force. Deux autres bustes sont à retenir, tous signés par Jean Ville-neuve (un ancien élève d'Injalbert), à Aniane et à Bassan. Un poilu au visage torturé, harassé, le regard vide, apostrophe le passant et lance ce cri. « Regarde et souviens-toi ! » (photo 22). La guerre est dénoncée par les souffrances qu'elle engendre, c'est là la leçon, le souvenir qu'il faut retenir. A Aniane, un poème pacifiste en occitan complète l'ensemble.

« La guerra qu'en vougut
Es la guerra a la guerra
Sont morts per nostra terra
E per toute la terra¹¹. »

Ici, il y a un double refus. L'occitan remplace le français (c'est un cas unique dans le département). Les formules officielles n'ont pas été retenues. Ces hommes ne sont pas morts pour la France ou pour la Patrie. Ils sont tombés pour « toute la terre ». Ce sacrifice a valeur universelle, maintenant, il faut se mobiliser pour la paix car « guerre à la guerre ».

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

Femmes et poilus

Le poilu est souvent accompagné par des personnages féminins. Et il n'est pas toujours facile de trouver la nature de l'allégorie¹². A Maraussan, une jeune femme tend une branche de lauriers vers un buste de poilu (photo 13). Qui est-elle ? La République ? La Victoire ? Une veuve ? La proximité du cimetière, l'épithète officielle, « Maraussan à ses enfants morts pour la France » annoncent un monument funéraire et civique. Le poilu mourant est presque toujours associé à la Victoire, elle consacre son sacrifice en lui offrant des couronnes de lauriers comme dans la plus pure tradition antique. Ce genre de scène figure parmi les modèles présentés par la Société des Marbreries Générales Gourdon¹³. Il a été adopté par la commune de Viols-le-Fort (photo 61). D'autres artistes l'ont à leur tour repris avec plus ou moins de bonheur. Ces monuments expriment un patriotisme très vif, les mots « glorieux », « gloire », « héros », « patrie » sont toujours employés.

La Victoire peut avoir deux attitudes différentes vis-à-vis du soldat mourant. A Montagnac, elle tend des lauriers à un soldat qui s'effondre, le drapeau à la main (photo 34). Ce thème est repris à Olonzac par Mérignargues. A Assignan, c'est un poilu agenouillé qui reçoit la couronne. A Montaud, c'est un archange qui accomplit ce geste. Ailleurs, la Victoire soutient le poilu qui s'affaisse. Mais cette scène est moins répandue. La Victoire est alors représentée par un autre personnage, la République ou la Mère-Patrie. A Poussan, elle est coiffée d'un casque. Elle revient souvent sous le ciseau de Jean Magrou. A Capestang, la scène est plus complexe. La République tient par la main une jeune femme (une veuve ?). A leurs

LES MONUMENTS

pieds gît un poilu (photo 25). La France n'abandonne pas ses enfants et n'oublie pas ceux qui sont morts pour elle. Ce monument, bien dégagé, n'est pas placé au hasard, derrière se dresse l'école de garçons ! A Vias, l'artiste a rajouté un coq près de la République. Mais il suffit que la femme représentée perde ses attributs guerriers pour que l'on obtienne un monument funéraire.

A Lunel-Viel, le monument est dans le cimetière. Un jeune soldat tombe lentement, il s'appuie encore sur son fusil. Une jeune femme le soutient (photo 38). Son visage est triste, elle assiste impuissante à son agonie. Jean Mérignargues a réalisé ici un ensemble de belle facture. La femme est idéalisée, elle est vêtue à l'antique, porte des sandales romaines. Mais ces détails sont presque anodins. La jeune femme est moins chargée de symboles que dans les monuments précédents. Sa physionomie est plus intéressante, sa douleur est réelle, beaucoup plus perceptible. Combien de couples de ces générations ont été séparés ainsi ? Combien d'idylles ont été à jamais rompues ? Le traitement des visages permet le retour à une symbolique religieuse. Une vision plus attentive du monument de Vias révèle un poilu au visage de Christ ; la femme représentée pourrait être alors la Vierge et l'ensemble évoquerait une descente de croix. Le martyr des poilus durant le conflit est semblable à la Passion du Christ. Cet amalgame était déjà perceptible dans l'analyse de quelques plaques d'église¹⁴.

Avec l'abandon des silhouettes féminines hiératiques et altières, la gloire cède la place à la douleur. A Sète, le drame est accompli (photo 50). L'homme est mort, enveloppé dans les plis du drapeau. Un camarade lui rend les derniers honneurs. Il soulève un coin de la toile tandis qu'une femme voilée, effondrée, se penche sur le visage du défunt. Mère-Patrie ? Veuve ? N'est-ce pas une façon artistique de représenter une scène trop souvent vécue durant la guerre ? L'annonce offi-

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

cielle du décès et la douleur du deuil ? Mais de l'autre côté, une Victoire ailée lève le bras, accompagnée des vers de Victor Hugo : « Ceux qui sont morts pour la Patrie... » Le monument de Sète est polysémique ; il est à la fois monument funéraire et monument de la Victoire.

Cette lecture plurielle n'est pas nécessaire à Corneilhan. Il n'y a pas d'ambiguïté. Le devant de la scène est occupé par un soldat agonisant d'un réalisme impressionnant. Au-dessus de lui, agenouillée, une jeune fille implore le ciel avec ferveur (photo 37). Ce monument réalisé par Blattes est placé dans le cimetière. La forte impression de deuil est renforcée par l'épithète : « Aux enfants de Corneilhan morts pour la France ». Blattes s'éloigne de la statuaire conventionnelle. Son personnage féminin est nu et affiche sa douleur sans retenue ; l'ensemble gagne ainsi en humanité (photo 64). Le deuil est réel et sans fard, c'est lui seul qui demeure après la guerre. Le monument de Corneilhan est l'un des chefs-d'oeuvre de l'art funéraire héraultais.

Dardé a lui aussi travaillé ce registre et son travail à Clermont-l'Hérault est assez troublant. La ville possède deux monuments. Le premier est situé au cimetière et représente un poilu touché en pleine bataille. Près de l'esplanade, la municipalité a fait élever un autre monument composé d'un poilu et d'une Victoire ailée. La plupart du temps ces scènes sont très tourmentées, le poilu agonise, la Victoire vole vers lui ou le soutient au milieu du fracas des armes. La vision de Dardé est plus intimiste. Les deux personnages sont enfermés dans une sorte de grand cénotaphe, ils ne sont visibles de l'extérieur qu'à travers les barreaux d'une lourde grille. Une impression de grand calme se dégage de l'ensemble. Au premier plan, un poilu repose, tel un gisant. Il semble dormir. Mort et repos éternel, rien de bien original. Mais la Victoire est là. Et quelle Victoire ! (photo 63) Ses ailes largement

LES MONUMENTS

déployées tapissent le fond de la pièce comme un arc-en-ciel de gloire. Entièrement dévêtue, les bras parés de bijoux, mollement étendue sur un coussin, elle regarde pensivement le défunt. Perdue dans sa contemplation, elle s'abandonne près du héros. Dardé n'aimait pas la guerre. Il a réussi ce double prodige de représenter un soldat et une Victoire tout en laissant planer un sentiment de paix. Son audace est grande. Quelle différence avec les vierges guerrières précédentes ! La Victoire de Dardé ressemble davantage à une courtisane orientale qu'à une Amazone ! Sa liaison avec le mort est presque érotique. Ne dirait-on pas une maîtresse regardant son amant sommeiller ? En rompant avec la tradition Dardé a fait oeuvre d'artiste fécond. Il n'a pas hésité à évoquer une réalité souvent occultée par la statuaire commune ; « les poilus, dans leurs tranchées rêvaient de femmes ». Il n'y pas loin entre la Victoire de Dardé et *Le rêve du poilu* du dénommé Barrat¹⁵.

D'autres monuments représentent un poilu et un jeune homme. Très rares, ils ne se rencontrent qu'à Agel et Saint-Just. Le monument d'Agel est complexe (photo 35). Tout au sommet un coq lance son cri de victoire. Il symbolise la tradition, les vertus guerrières de la race gauloise. En bas, un poilu, le sabre à la main rend les honneurs tandis qu'un jeune homme nu tient un drapeau d'une main et inscrit le nom des défunts de l'autre. Ce jeune homme est-il un éphèbe (au sens militaire du terme grec) ? Il représenterait alors la relève. Les jeunes qui viendront auront le souci de suivre les traces de leurs aînés « morts glorieusement pour la France ». A Saint-Just, un adolescent éploré tend un bouquet de fleurs vers un buste de poilu (photo 33). Ses larmes exaltent-elles la volonté de préserver l'héritage des pères (vertus guerrières) ou sont-elles le signe d'une insurmontable douleur (désir de paix) ? La proximité de l'église, l'épithaphe de la commune « à ses enfants morts pour la France » en font un monument funéraire.

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

Les femmes

Les femmes seules représentent un groupe important parmi les monuments héraultais. Deux figures essentielles s'en détachent : la République et la Victoire. La République subit diverses transformations suivant les artistes. A Cournonterral le maître biterrois Injalbert a réalisé une République colossale, à l'agressivité non dissimulée, qui lève bien haut ses lauriers tout en transperçant un casque allemand de sa lourde épée (photo 24). « Elle symbolise la France, République triomphante, sous les traits d'une femme pleine de force et de vie qui couvre de lauriers les noms des enfants de la petite cité, tombés au champ d'honneur. D'un bras puissant, elle terrasse l'ennemi détesté, vaincu par la force de son épée¹⁶ ». Injalbert a repris le thème de la République populaire, la poitrine nue et généreuse, offerte aux coups de l'adversaire comme l'a représentée Delacroix dans son tableau *La liberté guidant le Peuple*. La République sort grandie par sa victoire. A Lézignan-la-Cèbe, Jules Cartier signe une République de taille modeste, à l'épée peu menaçante. Cette oeuvre retient l'attention par deux détails. Ici, elle tient des chaînes brisées, signe de liberté. Son front est orné d'une étoile symbole républicain par excellence, mais rarement employé dans la région¹⁷. A Pouzolles, Magrou réalise une République à la manière d'Injalbert, mais plus statique, plus pudique, dont la massivité impose encore le respect. Il exécute plusieurs oeuvres de ce genre, avec quelques variantes, à Colombiers, à Castelneau-de-Guers où elle tient un écu et se rapproche étrangement de Pallas-Athénée la déesse éponyme protectrice d'Athènes¹⁸. A Magalas, sa statue de bronze est proche de la Victoire de Rude (photo 26). Toutes ces réalisations sont accompagnées d'épithètes héroïques : « A nos héros », « Aux morts glorieux ». Au cimetière de Maureilhan c'est Jeanne d'Arc qui pleure les morts. Le symbole est à la fois patriotique (Jeanne d'Arc représente le renouveau de la France) et funéraire ; elle a aussi donné sa vie, elle accompagne ses

LES MONUMENTS

nouveaux frères d'armes. A Saint-Géniès-le-Bas, Magrou montre une République moins glorieuse, moins éprise de faits d'armes (photo 28). Triste, elle erre tête basse parmi les tombes et les fleurit. Certes, l'épithète « Aux morts glorieux » redonne quelque vigueur à la scène, mais le cimetière est là pour rappeler une réalité bien tragique. Puéchabon poursuit une tradition bien établie en faisant figurer la République sur son monument. C'est en effet l'une des toutes premières communes du département à avoir érigé une statue républicaine sur la place publique en 1878¹⁹. Saint-Nazaire-de-Ladaréz a choisi une République assagie, moins vindicative (photo 29). Assise sur un trône à l'antique, elle tient dans une main une couronne mortuaire, de l'autre la palme des héros. Majestueuse et sereine, elle règne sur le monde. En l'emportant dans le conflit, la République a gagné en majesté, en crédibilité.

Des Victoires se succèdent inlassablement. Toutes laissent éclater leur joie. La plus statique est celle de Saint-Saturnin, les ailes déployées, elle semble se poser au-dessus du mot « patrie ». Injalbert à Lamalou-les-Bains donne le ton. Sa Victoire de bronze plaquée contre un imposant obélisque tournoie dans le ciel et répand ses lauriers sur les « morts glorieux ». Le même hymne à la joie se retrouve à Frontignan. Descendant des nues, volant au-dessus de la ville, la Victoire vient récompenser ceux qui sont « morts pour la France » (photo 23). Le rythme s'accélère à Paulhan où la Victoire devient ballerine et danse, envoûtée, les bras levés vers le ciel, tendant les éternelles couronnes de lauriers (photo 27). La Victoire de Bessan porte le flambeau de la liberté. A ses pieds, le lion symbole de la force du peuple, terrasse l'aigle, symbole de l'ennemi abhorré. Toutes ces statues se rencontrent dans des jardins publics, sur les places ou devant les mairies. A Gignac et Lunel, le monument porte également le nom des grandes batailles de la guerre.

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

Mais d'autres représentations féminines sont bien difficiles à définir. Toutes ne sont pas des Républiques ou des Victoires, ou si elles le sont, leurs auteurs n'ont guère cru indispensable de les parer de leurs attributs conventionnels ; épée, ailes, casque. Ces oeuvres ont toujours une connotation religieuse et dramatique. La femme reprend une dimension plus humaine. A Sérignan, elle vient se recueillir, la tête recouverte d'un voile et baise pieusement, telle une relique, la vareuse d'un soldat disparu (photo 40). France ou veuve ? Seule la viduité s'impose. C'est le même accablement qui frappe la jeune femme de Mèze (photo 39). Appuyée contre le corps du monument, elle s'abandonne à sa tristesse, dans sa main, un bouquet inutile. A qui l'offrir ? A quoi bon ? Le poème de Victor Hugo lui répond : « ceux qui pieusement sont morts pour la patrie ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie ». Gloire pour les disparus, il ne reste que la prière pour les femmes ! Comme le rappelle Annette Becker « de nombreux monuments ont retenu la douleur comme unique destin des femmes et des parents ²⁰ ». Pour rendre ce sacrifice plus supportable, il faut rappeler que le plus bel exemple remonte loin dans le temps. La Vierge Marie n'a-t-elle pas consenti au sacrifice de son fils ? Disparu lui aussi, mais resurgissant en pleine gloire ! L'allégorie est évidente à Baillargues où le monument est écrasé par la masse monolithique de l'église. Il se fond presque en elle (photo 36). Qui est cette femme qui regarde le ciel ? La Vierge, la France, la commune elle-même ? Elles sont toutes là, elles ont toutes donné « leur fils à la France ».

Le coq

Les coqs ne représentent qu'une infime partie des monuments héraultais. Leur attitude est toujours identique. L'animal lance son cri de guerre ou de vic-

LES MONUMENTS

toire, fièrement campé sur ses pattes, juché au sommet de l'édifice. Le *gallus* agressif est un combattant coriace et certains auteurs n'ont pas hésité à déposer près de lui, les dépouilles de son adversaire. A Azillanet et à Ceyras, il est orgueilleusement perché sur un casque à pointe allemand. Ce type de monument est généralement placé soit près des mairies, soit sur une petite place. La règle souffre quelques exceptions notamment à Lignan-sur-Orb, à Lézignan-l'Evêque et à Abeilhan (près de l'église).

L'impression produite par ces coqs varie suivant les auteurs. Les uns insistent sur le caractère batailleur du volatile, les autres sur sa force. Les fonderies du Val d'Osne ont adopté le premier thème. A Lattes, l'animal marche contre un ennemi invisible, le cou tendu, le plumage ébouriffé, il se dirige sans hésiter droit vers l'Est²¹ (photo 32). L'action diffère à Lignan-sur-Orb où un coq charnu et puissant, logé au sommet d'une haute colonne chante sa victoire au monde entier, à ses pieds on retrouve la couronne des héros (photo 31). Ces monuments sont tous dédiés à la Victoire, ils n'accordent pas de place au deuil. Les épitaphes qui les accompagnent n'évoquent que des héros, ne parlent que de « gloire », de « mémoire glorieuse » de « champ d'honneur ».

Orphelins et familles

Trois communes ont choisi de représenter un orphelin sur leur monument : Marseillan, Péret et Vieussan. Deux de ces oeuvres sont réalisées par Jules Cartier. A Péret, près d'un obélisque surmonté d'une flamme, un jeune garçon en blouse d'écolier, timide et hésitant, vient déposer quelques fleurs (photo 43). Est-ce la solennité de l'endroit qui le rend si gauche ? Perçoit-il clairement le sens de l'épitaphe « Gloire à vous » ? Cet enfant solitaire dans le cimetière perpétue le

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

souvenir des disparus. Il n'est pas fait allusion à la France, ni à la Patrie. Le monument proclame un deuil dont les jeunes générations d'après-guerre ont été les victimes. A Vieussan, un enfant plus jeune, à genoux, tend un bouquet de fleurs vers la liste des morts. La pose pathétique de l'orphelin donne une allure plus dramatique à l'ensemble, malgré le choix de l'emplacement (la mairie) et de l'épithaphe (Morts pour la Patrie). Cette dernière intervient pour justifier le sacrifice ; l'amour de la Patrie seul permet un tel don de soi. Le message est à la fois funéraire et patriotique. Le monument de Marseillan se trouve sur une place (photo 44). Trois jeunes enfants gravissent les degrés qui mènent à un autel sur lequel reposent un casque et un étendard. L'aîné parvenu au sommet se recueille devant les dépouilles. Derrière lui, sa soeur aide son petit frère dans ses premiers pas. La démarche encore incertaine car encore jeune (sans doute n'a-t-il pas connu ce père que les autres pleurent) il serre contre sa poitrine un précieux bouquet orné d'un ruban sur lequel on peut lire : « A notre père ». La ville de Marseillan honore « ses enfants morts pour la France ». Du poème de Victor Hugo, il ne reste qu'un vers, « entre les plus beaux noms, leur nom est le plus beau ». Toute référence patriotique a été évitée. Le monument de Marseillan est un monument funéraire.

Dans sa ville de Lodève, Paul Dardé laisse libre cours à son génie. Son monument est sans doute l'un des plus beaux de France. Dans ce genre de réalisation la personnalité de l'artiste est prédominante, bien plus que les *desiderata* de la population. Un critique d'art déclare que « Dardé a stupéfié Lodève par ce monument auquel il a travaillé pendant des années ». Voici comment le perçut Albert Poujol : « un soldat, un gisant, d'un réalisme poignant, sur lequel s'écroule la douleur des mères, et que veillent la mélancolie des femmes et l'insouciance des enfants, qui seuls, devant le mort, songent à la gloire que leur contaient déjà les chroniques²² » (photo 41). L'auteur est ici le reflet de son époque. Les enfants restent interdits

LES MONUMENTS

devant l'immense douleur de leur mère qui s'écroule sur le corps du soldat, secouée de sanglots. Témoins impuissants de la scène, quatre jeunes filles (les saisons, les quatre années de guerre) veillent. « Toutes ces femmes, parées de coques, de rubans, de dentelles, de tissus modernes, de sacs à main sont bien à la mode de 1920 ; le monument signale sa date par son costume ; c'est ce qu'a voulu Dardé ; l'Égypte et la Grèce habillaient bien leurs statues du costume de l'époque²³ ». L'ensemble est d'un réalisme douloureux dans lequel Dardé a pleinement réalisé sa conception de la sculpture. « J'aime l'idée, je vais volontiers au symbole, mais dans l'exécution je cherche surtout à faire vivant²⁴ ».

Le monument de Ganges réalisé par Réal del Sarte est d'une rare sobriété (photo 42). Devant la tombe d'un soldat « mort pour la France », une veuve accompagnée de son fils vient se souvenir. C'est une femme du peuple, paysanne à la longue jupe, chaussée de gros souliers, elle achève une journée de vendanges. Et la récolte est bonne ! Elle tient une lourde grappe de raisin et regarde pensivement la tombe. Son bras libre entoure tendrement l'enfant qui, les mains jointes dans une attitude un peu trop pathétique, cherche le réconfort auprès de sa mère. Ce monument n'est qu'une reprise de la sculpture majeure de Maxime Réal del Sarte, *Terre de France*²⁵. Les morts ne reviennent pas. La vie continue sous le soleil du Midi, le raisin mûrit à nouveau, encore plus beau. L'homme a fait son devoir et il n'est plus. La guerre n'a laissé que des malheureux qui assument l'héritage.

Les monuments particuliers

Certains monuments n'appartiennent à aucune catégorie précise. Ceux-là n'ont qu'un seul point commun : l'originalité. Que l'on nous entende bien, l'originalité n'est pas un critère de beauté, ni de qualité. Mais il faut reconnaître à

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

toutes ces communes, à tous ces réalisateurs, le grand mérite d'avoir cherché à s'émanciper, d'avoir voulu renoncer à un certain académisme, à cette production en série contre laquelle s'insurgeait Dardé. « Je sais bien que les monuments aux morts n'ont pas bonne presse : c'est à cause de certains sculpteurs qui sont des faiseurs de monuments en série pour le compte des grands magasins de nouveautés. Mais il existe d'autres sculpteurs, qui ont un caractère indépendant, qui aiment la liberté et font de l'art parce que ça leur fait plaisir²⁶. » Les uns l'ont fait avec bonheur, les autres n'ont réussi qu'à donner une bien piètre idée de ce que pouvait être un monument aux morts.

Parmi ces édifices, celui de Pinet occupe une place particulière. Adossé au mur du cimetière, il est uniquement composé de couronnes mortuaires portant chacune le nom d'un défunt. Il se présente plus sous la forme d'un tableau d'honneur que sous la forme d'un monument « classique » où les noms s'égrènent sur chaque face de l'obélisque. Le monument d'Agde reprend cette disposition (photo 46). Ce genre d'édifice semble reprendre une tradition établie après la guerre de 1870, période où « on a eu l'idée de dresser des tableaux d'honneur, sur pierre ou métal [...] de les afficher, le plus souvent à l'église [...], et quelquefois au cimetière²⁷ ».

D'autres réalisations sont directement inspirées de l'antiquité. Aspiran dispose d'un parc au fond duquel est logé le monument. C'est un portique surmonté de la formule latine « Pro Patria ». Fait particulier, le parc forme un ensemble funéraire avec la liste de tous les citoyens de la ville morts à la guerre depuis 1793 jusqu'à la guerre d'Indochine, en passant par les campagnes napoléoniennes et la guerre des Boxers ! Cette commune est la seule à avoir inscrit le culte de ses morts au combat dans la longue durée (photo 53). On retrouve deux monuments du même genre dans le cimetière de Puissalicon et dans celui de Caux. Parfois

LES MONUMENTS

l'artiste n'emploie qu'une seule colonne, souvent de taille modeste. A Sauvian, une petite colonne de style ionique fait ainsi office de monument « aux morts glorieux », près de l'église. Insolite, avec sa facture grecque elle évoque davantage les restes d'un temple païen (photo 51). A Montady, le monument est constitué d'une colonne brisée qui s'intègre parfaitement dans l'espace religieux (photo 52). Cet édifice est d'une grande sobriété. Ici, l'église retrouve sa pleine compétence du culte des morts.

Remontant plus loin dans le temps, Dardé s'est inspiré à Saint-Maurice-de-Navacelles de la tradition mégalithique des causses²⁸ (photo 2). Ce menhir gigantesque est orné d'un profil de poilu, qui est un habitant de la commune, F. Fabrègues²⁹. Dans le village où il a élu domicile, l'artiste a une vision régionaliste de son art. Cette tradition est reprise plus tard à Montoulieu où c'est un authentique menhir qui sert de support à une plaque (photo 1). A Lunel, Dardé réalise un monument particulièrement original, bien éloigné de ses productions habituelles (photo 45). La ville voulait un document unique. L'artiste a pleinement répondu à son attente. Les critiques locaux ne s'y trompent pas. « On est tout de suite frappé par l'originalité de sa conception qui témoigne du souci de l'auteur de sortir des sentiers battus et d'affirmer hardiment le caractère particulier de son talent et de son art. » Mais ce monument n'est-il pas trop particulier ? Prudemment et de façon plutôt embarrassée on évite de prendre parti. « Nous garderons bien d'émettre un jugement et de formuler des critiques, qui nous l'estimons du moins, ne doivent d'exercer qu'autant qu'on est qualifié pour appuyer d'une solide argumentation les raisons qu'on croit avoir de celles-ci [sic]. » Il est vrai que le monument en question est quelque peu complexe. La silhouette générale suggère un menhir dont le sommet serait coiffé d'un astre irradiant frappé des armes de la ville. Au centre, des soldats figés par la mort gisent sur le champ de bataille. De dimensions mo-

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

destes, l'oeuvre passe inaperçue dans le parc municipal de Lunel. Mais pour les habitants, cette réalisation hermétique a le mérite de doter la cité d'un monument bien éloigné de ceux des communes voisines et de leur « statuomanie d'un goût douteux qui cherche à s'imposer par le burlesque des attitudes des personnages représentés³⁰ ».

Parmi les autres curiosités, il faut signaler le monument de Pérols qui se présente sous la forme d'un petit arc de triomphe ; ce modèle s'inspire de l'antiquité romaine et figure sur le catalogue des Marbreries Générales³¹. Le monument de Cazouls-les-Béziers sanctionne le retour de l'Alsace et de la Lorraine dans le giron national. En bas de l'obélisque, deux angelots tiennent des médailles représentant les coiffes des provinces retrouvées. Tout en haut, un coq domine quatre têtes sous le joug. Elles symbolisent les nations vaincues : l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, la Bulgarie et la Turquie. L'auteur, J. Bedos se sert du répertoire antique en évoquant les Fourches caudines. Dans la commune du Pradal, c'est un tronc d'arbre en ciment qui donne au monument une allure inattendue. Le monument de Camplong est une accumulation d'allégories, une véritable « pièce montée » patriotique (photo 55). A la base, le casque à pointe allemand sur lequel s'empale l'aigle du Reich. L'animal est écrasé par une tour gardée aux quatre coins par des poilus. Au sommet, les drapeaux sont en berne et entourent le « canon de 75 », gloire de l'artillerie française ! L'auteur, un artiste local nommé Bousquet, a réalisé là une oeuvre unique en son genre dans le département !

Le monument de Saint-Aunès est une production de Joseph Coste, tout comme celui d'Alignan-du-Vent. Dans cette dernière commune, les noms des défunts sont inscrits dans des couronnes mortuaires qui font le tour d'une stèle aux formes ramassées. A Saint-Aunès, le monument est composé d'une colonne tron-

LES MONUMENTS

quée, surmontée de lauriers et d'un casque de poilu. Une lourde guirlande entoure l'ensemble (photo 56). Détail amusant, mais signe certain de l'évolution des sensibilités, la municipalité a cru bon de rappeler la fonction de cette sculpture qui ne devait plus évoquer grand-chose aux yeux des passants !

Les monuments de Béziers et de Montpellier

Les grandes villes ont toujours des monuments particuliers. Leurs moyens financiers sont importants, elles peuvent faire appel à des artistes de renom, enfin, pour des raisons de prestige évidentes, l'accent est mis sur l'originalité. Dans le département de l'Hérault on a toujours opposé Béziers et Montpellier. Béziers au centre de l'empire viticole héraultais, ville de passions et d'agitation, face à Montpellier, ville bourgeoise et universitaire. Leurs monuments sont eux aussi tout à fait différents.

A Béziers, c'est la Victoire qui est commémorée avant toute chose. Le maître d'oeuvre est Injalbert, directeur de l'atelier de sculpture à l'Ecole Nationale des Beaux-Arts. Le monument vaut plus par la multiplicité de ses messages que par l'originalité de ses thèmes (photo 47). L'ensemble est dominé par une Victoire en bronze aux ailes largement déployées. Sur la droite, un poilu lève fièrement la tête tandis qu'à ses pieds, immense et pitoyable, gît l'aigle allemand. Sur la gauche, un autre poilu agonise, une jeune femme pleure dans les bras d'une République qui tient des lauriers. L'épithète lève toute ambiguïté : « A ses morts glorieux. A tous les artisans de la Victoire, la ville de Béziers reconnaissante ».

A Montpellier, isolé au fond de l'Esplanade, le monument n'a pas la même vigueur. C'est un édifice funéraire en forme d'hémicycle, traité à l'antique, de style

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

corinthien (photo 48). Tout le long de la corniche l'architecte a fait graver le nom des principales batailles de la guerre (Noyon, Verviers, Aisne, Orient...) Ce monument reprend une vieille tradition de l'architecture chrétienne : la crypte. Tout le sous-sol est occupé par un déambulatoire auquel on accède par quelques marches. Ainsi retiré, le visiteur peut lire l'impressionnante liste des enfants de Montpellier morts pour la France.

La surprise vient du monument de Béziers. Durant l'été 1914, les autorités pouvaient craindre des réactions dans cette ville et ses environs. Or, les Biterrois ont accompli normalement leur devoir militaire. On aurait pu penser qu'il ne s'agissait là que d'un accord de façade, d'une adhésion de principe pour défendre la patrie en danger. Mais le monument réfute cette hypothèse. La ville exprime un attachement réel à la Nation, à la défense nationale. Béziers s'aligne totalement sur la thèse officielle de la Patrie victorieuse de son ennemi mortel. Les incidents de 1907 n'étaient qu'une réaction contre l'utilisation répressive de l'armée, non pas une manifestation d'antimilitarisme. Que la Patrie soit en danger et le Biterrois endosse l'uniforme national. Cette lecture schématique s'applique-t-elle à l'ensemble départemental ? Est-il possible de dégager des aires géographiques cohérentes, divergentes entre elles par la nature de leurs monuments ?

Les monuments aux morts et le sentiment populaire

Antoine Prost a établi une classification qui distingue cinq types de monuments : monument de la Victoire, civique, funéraire-patriotique, funéraire, pacifiste. Chaque commune a choisi le sien, « chacun nous propose [...] sa lecture de l'événement³² ». En établissant un échantillon de régions dissemblables à l'intérieur du département, il est possible de vérifier si les types de monuments varient de

LES MONUMENTS

l'une à l'autre. Les résultats obtenus doivent être interprétés avec prudence, car un monument ne peut pas être que le simple reflet d'un sentiment populaire, d'autres contingences interviennent, comme les problèmes financiers. Problématique que Maurice Agulhon résume ainsi : « sobriété voulue ou sobriété forcée ? Sobriété du goût ou sobriété de la bourse ³³ » ?

Les résultats d'une étude sérielle s'avèrent décevants. Nous avons retenu six cantons représentant un ensemble de cinquante communes (Agde, Le Caylar, Claret, Mauguio, Olonzac, et Saint-Gervais-sur-Mare). Chacun est représentatif d'une zone précise du département : plaine, piémont, montagne. Aucun de ces cantons n'a exprimé un sentiment dominant à travers ses monuments, aucun n'a permis de dégager un modèle caractéristique. Seul Claret fait exception, presque tous ses monuments sont logés dans les églises sous forme de plaques. Les communes des plaines viticoles, plus peuplées, ont adopté dans leur grande majorité un thème sculpté, tandis que les communes d'arrière-pays ont plus fréquemment choisi un obélisque ou une plaque. La diversité des types de monuments reflète imparfaitement la diversité encore plus grande des sentiments exprimés dont l'ensemble forme un véritable écheveau. Le poilu peut être le symbole de la Victoire ou d'un deuil douloureusement vécu suivant le ciseau de son auteur. Si les habitants veulent commémorer le souvenir de leurs défunts, c'est à travers un monument qui sera bien à eux, qui se distinguera des autres. Plus qu'à l'apparition de fréquences régionales à travers le département, on assiste à une reviviscence de l'esprit de clocher, du sentiment communal. La région biterroise illustre parfaitement cette situation. Les monuments d'allure souvent patriotique de Jean Magrou se mêlent aux monuments funéraires de Blattes. L'alternance est parfaite entre Colombiers, Maureilhan et Lignan (monuments patriotiques) et Montady, Maraussan et Corneilhan (monuments funéraires), pourtant aucun monument n'est identique à celui

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

de la commune voisine. L'Ouest du département s'oppose à l'Est par la plus grande diversité de ses édifices. A l'Est ils sont plus simples, le type funéraire est un petit peu plus marqué. Mais s'il y a différence c'est sur l'aspect matériel du monument, non sur les contenus du message.

§

§ §

En 1930, la plupart des monuments sont achevés, sauf dans quelques communes retardataires. En quelques années le département a participé à l'un des mouvements édilitaires les plus importants que le pays ait connu. Cette participation sanctionne l'attachement de l'Hérault à la France. Ce lien a été renforcé par un impôt du sang qui a coûté la vie à près de quatorze mille soldats héraultais. Malgré la guerre lointaine, les habitants n'ont pas failli à leur tâche. Les monuments sont consacrés à la mémoire des disparus, mais leur érection est le fruit de la volonté commune des habitants, des communautés. Dans leur grande majorité, ce sont les citoyens qui ont financé ces édifices. Le détail est important. Quand ils l'ont pu, les comités ont évité les contraintes administratives, et les communes ont ainsi disposé de monuments à leur convenance. Le résultat est une grande diversité des productions. Les habituels travers des fabrications en série n'ont pas toujours été évités, le bon goût n'a pas toujours triomphé, l'art n'est pas vraiment sorti grandi de ces productions ! Mais le patrimoine demeure. En passant par le monument de Dardé à Lodève, de Réal del Sarte à Ganges, en regardant l'obscur obélisque de Lauroux ou de Brissac, en étant interloqué par le monument de Camplong, en répondant au cri du poilu d'Aniane, on a sous les yeux la réponse d'une population à quatre années de souffrances et de sacrifices !

LES MONUMENTS

Notes du chapitre 3

¹ Antoine PROST, « Les lieux de mémoire »...*op. cit.*, p. 200.

² Rémi ROQUES, « Les monuments aux morts »...*op. cit.*, p. 258, note 7.

³ Martine TESTUD, *L'Ariège pendant la Grande Guerre*, thèse de 3^e cycle dactylographiée, Montpellier III, 1983, p. 260.

⁴ Philippe ARIES, *L'homme ... op. cit.*, p. 44.

⁵ Gérard CHOLVY, *Géographie religieuse...op. cit.*, p. 199, l'auteur indique une pratique pascale de 56,8 % des assujettis du canton de Claret.

⁶ *Ibid.*, p. 200.

⁷ Philippe ARIES, *op. cit.*, p. 543.

⁸ Rémi ROQUES, « Les monuments aux morts »...*op. cit.*, p. 257, note 6.

⁹ Archives départementales de l'Hérault 1 0 296, catalogue des Marbreries Générales, modèles n° 2042 et 2158.

¹⁰ Jean-Jacques BECKER, *La France en guerre...op. cit.*, p. 151.

¹¹
La guerre qu'ils ont voulue
Est la guerre à la guerre
Ils sont morts pour notre terre
Et pour toute la terre.

¹² Annette BECKER, *Les monuments aux morts, Mémoire de la Grande Guerre*, Paris, Editions Errance, 1984, p. 59-63.

¹³ Archives départementales de l'Hérault, 1 0 296, catalogue des Marbreries Générales, modèles n° 2042 et 2158.

¹⁴ On retrouve les mêmes remarques chez Gilles BELLAN, « Monuments aux morts de l'Hérault », *RAMAGE*, n° 6, 1988, p. 155-170.

¹⁵ Annette BECKER, *Les monuments...op. cit.*, p.84. *Le rêve du poilu* est un bas-relief sculpté dans une grotte du village d'Haramont représentant une jeune femme nue, *Ibid.*, p. 82.

¹⁶ *Plaquette souvenir de l'inauguration...op. cit.*

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

-
- ¹⁷ Maurice AGULHON, *Marianne au combat. L'imagerie et la symbolique républicaines de 1789 à 1880*, Paris, Flammarion, 1979, p. 11.
- ¹⁸ Claude MOSSE, « La démocratie athénienne », *L'Histoire*, n° 9, 1979. L'article est illustré d'un intéressant document de 1794, alliant le génie de la liberté, coiffé d'un bonnet phrygien, à la déesse de la démocratie représentée sous les traits de la déesse Athéna.
- ¹⁹ Maurice AGULHON, *Marianne au combat...op. cit.*, p. 216.
- ²⁰ Annette BECKER, *Les monuments...op. cit.*, p. 73.
- ²¹ Ce détail est judicieusement noté par Martine TESTUD, *L'Ariège...op. cit.*, p. 256, note 5.
- ²² Albert POUJOL, « Le monument aux morts de Lodève par Paul Dardé », *Arts et Archéologie*, tome XX, 1930, p. 308-310.
- ²³ Jean GIROU, *Sculpteurs du Midi*, Paris 1938, p. 11. Document aimablement communiqué par Bernard DERRIEU.
- ²⁴ Bernard DERRIEU, *Paul Dardé sculpteur (1888-1963) - Entretiens*, Montpellier, Editions de la Jonque, 1985, p. 36.
- ²⁵ Maxime Réal del Sarte, ancien combattant, mutilé de guerre, royaliste, membre des Camelots du Roi. Sur sa production artistique, Annette BECKER, *Les monuments...op. cit.*, p. 24-27. Sur son action politique, Eugen WEBER, *L'Action Française*, Paris, Stock, 1964.
- ²⁶ Bernard DERRIEU, *Paul Dardé...op. cit.*, p. 50-51.
- ²⁷ Philippe ARIES, *L'homme devant la mort... op. cit.*, tome 2, p. 258.
- ²⁸ Jean GUILLAINNE, *La France d'avant la France*, Paris, Hachette-Pluriel, 1985, p. 88-89.
- ²⁹ Bernard DERRIEU, *Paul Dardé...op. cit.*, p. 39.
- ³⁰ *L'écho du Vidourle*, 10 juin 1923, document aimablement communiqué par Bernard DERRIEU.
- ³¹ Archives départementales de l'Hérault, 1 0 296, Catalogue des Marbreries Générales, modèle Arc triomphal.
- ³² Antoine PROST, *Les anciens combattants...op. cit.*, p. 52.
- ³³ Maurice AGULHON, *Marianne au combat...op. cit.*, p. 66.

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

AUJOURD'HUI

L'histoire n'a pas retenu le témoignage des monuments de la Grande Guerre, et la « der des der » n'a pas été la bonne. La guerre de 1939-45 est parvenue jusqu'au Midi, les sombres jours de l'Occupation ont amené le fracas des armes aux portes des villages héraultais. D'autres monuments ont fleuri, mais dans les campagnes ou dans les rues des communes ; stèles commémorant les combats des martyrs de la Résistance, des combattants des maquis régionaux¹. La fonction des monuments s'est accrue. La Seconde Guerre Mondiale a été moins meurtrière pour la population française, mais les morts des nouvelles générations ont rejoint leurs aînés sur l'édifice. Dans quelques communes, comme Faugères, Nébian, on a refait un nouveau monument, mais ailleurs, l'ajout d'une simple plaque fait mention des nouvelles moissons du champ d'honneur. Plus rares encore, mais douloureusement présents, les morts des guerres d'Indochine et d'Algérie trouvent place au pied de l'obélisque. Une constatation simple s'impose. Tout nouveau conflit entraînerait le remplacement de monuments aujourd'hui saturés. En 1983, un jeune Héraultais natif de Bassan succombait au Liban. L'histoire continue de s'inscrire sur les monuments aux morts, 139-1945, guerres de décolonisation, présence française au Proche-Orient....

AUJOURD'HUI

Le monument subit les outrages du temps. On s'aperçoit de nos jours que les matériaux utilisés n'ont pas toujours été choisis avec discernement. Certains sont rongés par les intempéries, la pierre ne résiste pas à l'érosion et à la gélivation. Quelques épitaphes sont désormais illisibles. Le petit orphelin de Vieussan, le poilu de Valergues sont couverts d'une couche de scories du plus mauvais effet² (photo 21). Mais il y a pire parfois. La commune de Celles près du lac du Salagou est déserte. Lors de notre passage c'est un ancien habitant du village qui à l'aide d'une faux en a débroussaillé l'accès, et nous l'avons retrouvé tout contre le mur du cimetière. C'est ainsi que l'oubli s'instille dans les mémoires. A Gorniès la plaque voisinait avec une vieille affiche annonçant le passage d'un cirque... Comment le monument est-il perçu dans l'espace urbain ? Les boulistes de Marseillan rangent irrévérencieusement leurs bicyclettes contre sa balustrade (photo 44). Les bons habitants de Gabian ne lui prêtent guère attention tant leur conversation est animée (photo 11). La vie a repris ses droits. Et les plus jeunes ? Ceux de Baillargues finissent leur après-midi de vacances à ses pieds (photo 36). Le jeune cycliste de Saint-Gervais-sur-Mare a trouvé là une excellente aire de jeux (photo 12). Les mœurs changent. Les esprits évoluent. Qui aurait osé garer son véhicule devant un monument aux morts dans les années vingt ? Il y en avait peu il est vrai. Mais que ressent l'aïeule de Roquebrun en contemplant les voitures allemande et française qui font obstacle devant l'édifice (photo 6) ?

Le monument aux morts est banalisé dans notre espace quotidien. Les souvenirs de la Grande Guerre se sont appauvris dans nos mémoires. Les populations se sont accoutumées de la présence de ces stèles, de ces édifices d'un autre temps. Cet état de fait est la conséquence logique de l'engouement des années 1919-1925 ; à vouloir trop faire on a obtenu peu de résultats. La surabondance est telle que les sensibilités se sont émoussées. Les monuments retrouvent de leur éclat

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

le 11 novembre, ils servent de support à la cérémonie. Ils contribuent moins à la formation civique des jeunes générations. Le choix de certains emplacements s'est révélé néfaste à la longue. Les plaques des églises ne sont plus aussi accessibles qu'autrefois avec la crise du recrutement sacerdotal. Les monuments des cimetières ne sont guère plus visités. Qui se promène dans ces lieux de nos jours ? En fait, ils sont victimes d'une évolution que notait déjà Philippe Ariès : « Le culte des morts ne suit plus aujourd'hui l'allure de paroxysme qu'il soutenait au XIX^e et au début du XX^e siècle, jusqu'après la guerre de 1914. Il s'est stabilisé, refroidi, assagi³ ». Cette évolution des attitudes devant la mort est accompagnée d'un changement du goût en matière artistique. Les monuments qui retiennent l'attention du profane contemporain sont généralement ceux qui ont été réalisés par des artistes confirmés. Le reste ne suscite qu'indifférence, surprise amusée ou totale désapprobation. L'ancien monument de Nébian avec son décor de grenades et d'obus appartient à cette dernière catégorie (photo 65). Un troisième facteur décisif intervient : la disparition progressive des témoins. Le lien émotionnel entre la foule et le monument s'est distendu. Dans l'immédiat après-guerre chacun y avait laissé une part de lui-même, en regardant la liste des défunts, chacun y reconnaissait le nom d'un parent, d'un voisin, d'un ami. Quelques années auparavant ces disparus faisaient partie de la communauté sociale, ils étaient porteurs d'avenir. Après 1918, leur mort était doublement ressentie : elle était le rappel lancinant des souffrances de la guerre et des amitiés rompues. Aujourd'hui ces morts sont totalement inconnus. Les prénoms eux-mêmes prêtent à sourire. Qui se prénomme encore Marius, Zéphyrin, Célestin, Hippolyte, Emile ou Eugène ? Que faire ? « C'est la malédiction de l'espèce humaine qu'à peine délivrée du malheur, à peine ayant crié : "Plus jamais ça" ! elle en oublie les abominations et s'y plonge de nouveau. Il n'y a pas de mémoire dans les générations⁴ ».

AUJOURD'HUI

Ces dernières années la géographie des monuments a légèrement changé. Certains ont été déménagés, des plaques ont été remplacées par de véritables édifices, à Saint-Clément-de-Rivière, au Triadou, à Saint-Gély-du-Fesc. Ce dernier monument mérite une mention spéciale (photo 66). Il représente un même mouvement la tête angoissée et souffrante d'un homme dont le prolongement forme une colombe, symbole de paix. Le message est toujours le même, l'homme fait la guerre et il aspire toujours à la paix. Ce monument est un pur produit des données nouvelles de l'art contemporain. La tête n'est pas sans nous rappeler une figure tragique du *Guernica* de Pablo Picasso. L'ensemble suscite notre intérêt parce qu'il sollicite notre esprit par des artifices auxquels nous sommes sensibles. Il est suffisamment signifiant pour nous, il résume cette lutte entre le Bien et le Mal qui se déroule à l'intérieur de chaque homme, mais aussi entre tous les hommes. En cela même il réactualise la notion de monument aux morts en adoptant le parti de l'intemporalité. A l'opposé, la plupart des monuments de la Grande Guerre apparaissent démodés. Ils ont gardé dans la pierre les résultantes d'un conflit qui n'est pas celui de nos générations. Ils sont l'expression du goût d'une époque. Or, « le goût se forme en fonction des conditions de vie bien définies qui caractérisent la structure sociale à chaque étape de son évolution⁵ ». Les monuments de 14-18 malgré leur grande diversité restent prisonniers de leur époque. Mais leur message n'est pas inutile. Inlassablement il faut dans nos communes les regarder, les regarder pour mieux les voir, les voir pour mieux les comprendre, mieux comprendre pour agir.

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

Notes de la conclusion

¹ Le recensement de ces édifices est commencé, notamment dans le Gard, *Les lieux de mémoire de la Seconde Guerre Mondiale dans le département du Gard*, Nîmes, Commission départementale de l'Information Historique pour la Paix, 1986.

² Ces lignes ont été écrites durant la fin de l'été 1985, depuis les choses ont évolué, la notion de patrimoine est admise par une majorité de communes, le « devoir de mémoire » est à l'honneur.

³ Philippe ARIES, *Essais...op. cit.*, p. 171.

⁴ VERCORS et Olga WORMSER-MIGOT, *Assez mentir !*, Paris, Editions Ramsay, 1979, p. 14.

⁵ Gisèle FREUND, *Photographie et société*, Paris, Seuil, 1974 p. 1.

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

SOURCES

Archives départementales de l'Hérault, dossiers 1 0 296, 1 0 297, 1 0 298 pour ce qui concerne les généralités sur les monuments aux morts.

Archives départementales de l'Hérault, 41 M 149, rapports de police (1916-1917).

Journaux, imprimés : *Le Petit Méridional*, *l'Eclair*, *Annuaire de l'Hérault*.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Odon ABBAL, *Les prisonniers de guerre 14-18 : prisonniers du Gard et de l'Hérault*, thèse de 3^e cycle, Montpellier III, 1984.

Odon ABBAL, « Les Héraultais et la Grande Guerre », *Etudes sur l'Hérault*, N-S, 5-6, 1989-1990, p. 177-180.

Odon ABBAL, « Mentalités héraultaises d'après-guerre : la mort monumentale », *Cahiers de l'A.N.S.B.V.*, n° 21, Verdun, 1994.

Annette BECKER, *Les monuments aux morts, mémoire de la Grande Guerre*, Paris, Editions Erance, 1984.

Jules MAURIN, *Armée-Guerre-Société, Soldats Languedociens (1889-1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1984.

Béatrix PAU, *L'attente, la vie, la mort à Béziers pendant la Grande Guerre*, Mémoire de maîtrise, Montpellier III, 1995.

Antoine PROST, *Les Anciens Combattants et la société française, 1914-1939*, F.N.S.D.P., 1977, 3 volumes.

Antoine PROST, « Les monuments aux morts », *Les lieux de mémoire*, tome 1, *La République*, Paris, NRF Gallimard, 1984.

Rémi ROQUES, « Monuments aux morts du sud-est de la France », *Provence Historique*, 1980, vol. 31, n° 125.

Jean SAGNES, *Le mouvement ouvrier du Languedoc. Syndicalistes et socialistes de l'Hérault de la fondation des bourses du travail à la naissance du parti communiste*, Toulouse, Privat, 1980.

Martine TESTUD, *L'Ariège pendant la Grande Guerre*, thèse de 3^eème cycle dactylographiée, Montpellier III, 1983. Les monuments de ce département y sont soumis au traitement informatique.

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

Jacqueline et Henri VALLAT, *Paul DARDE, sculptures, dessins et peintures*, Montpellier, Les Presses du Languedoc/ J. Guilhem.

Jean-Pierre VANDERSPELDEN, *Injalbert, statuaire 1845-1933*, Béziers, Musée des Beaux-Arts, 1991.

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

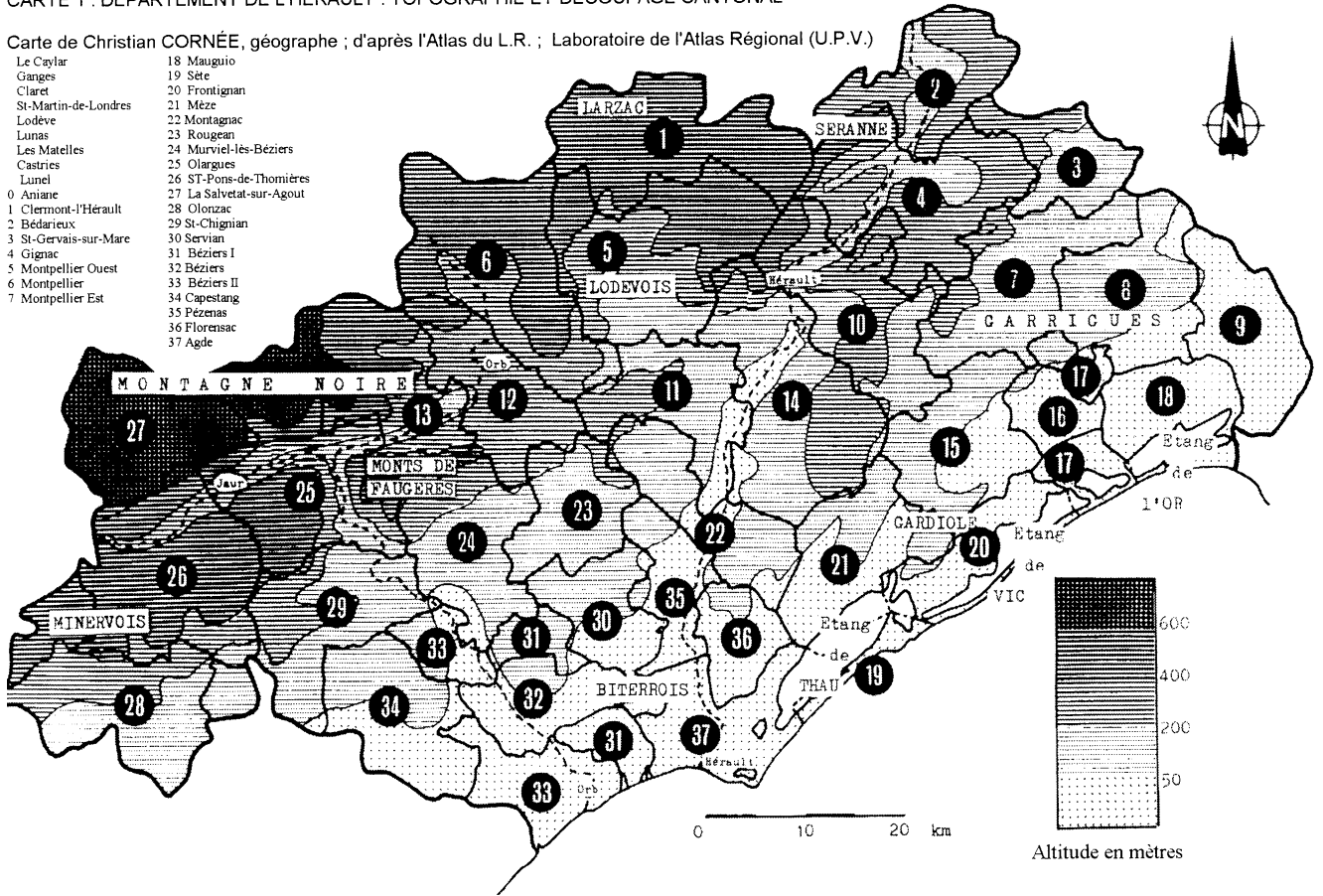
TABLE DES CARTES

- (1) Le département de l'Hérault : reliefs et cantons.
- (2) Répartition cantonale de la population de l'Hérault en 1911.
- (3) Répartition cantonale des électeurs de l'Hérault en 1911.
- (4) Répartition cantonale des tués du département de l'Hérault.
- (5) Pourcentage des tués par rapport à la population des cantons.
- (6) Pourcentage des tués par rapport aux électeurs des cantons.

CARTE 1 : DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT : TOPOGRAPHIE ET DÉCOUPAGE CANTONAL

Carte de Christian CORNÉE, géographe ; d'après l'Atlas du L.R. ; Laboratoire de l'Atlas Régional (U.P.V.)

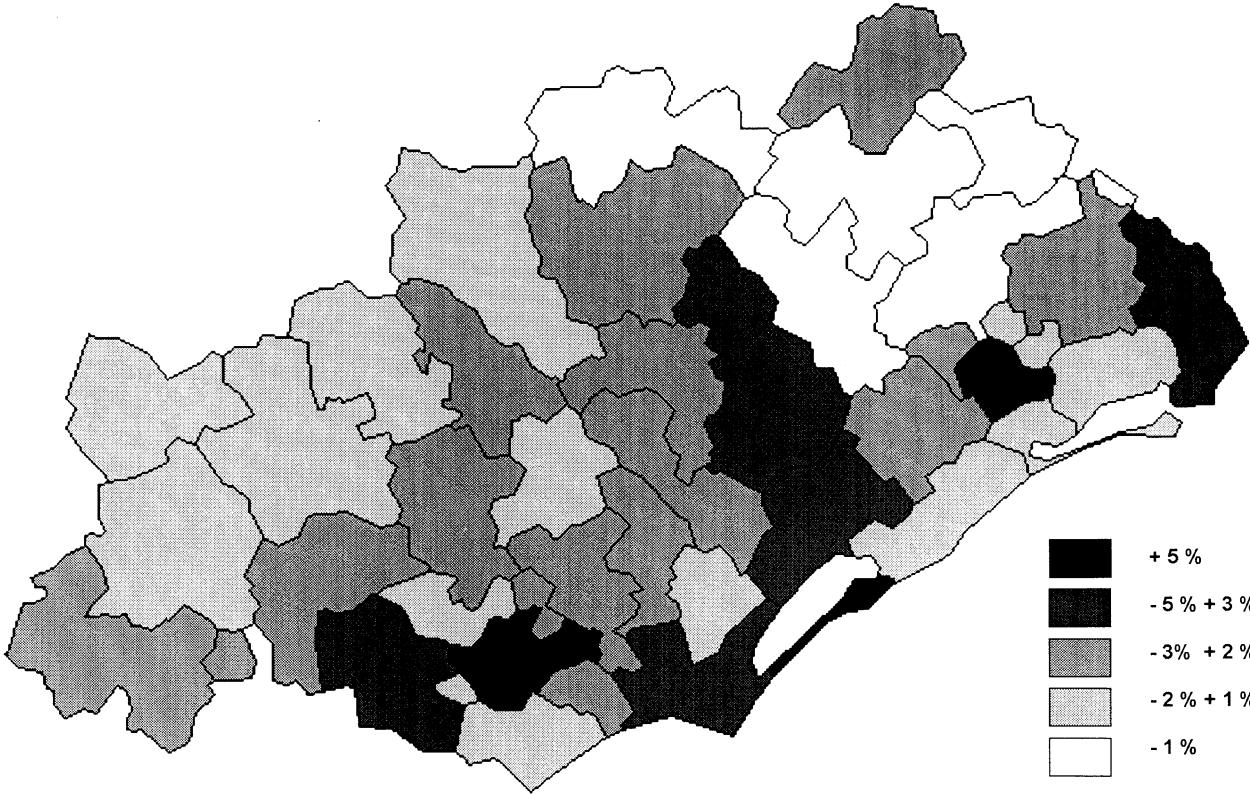
- | | |
|-----------------------|--------------------------|
| Le Caylar | 18 Mauguio |
| Ganges | 19 Sète |
| Claret | 20 Frontignan |
| St-Martin-de-Londres | 21 Meze |
| Lodève | 22 Montagnac |
| Lunas | 23 Rougion |
| Les Matelles | 24 Murviel-lès-Béziers |
| Castries | 25 Olargues |
| Lunel | 26 ST-Pons-de-Thomières |
| 0 Aniane | 27 La Salvetat-sur-Agout |
| 1 Clermont-l'Hérault | 28 Olonzac |
| 2 Bédarieux | 29 St-Chignian |
| 3 St-Gervais-sur-Mare | 30 Servian |
| 4 Gignac | 31 Béziers I |
| 5 Montpellier Ouest | 32 Béziers |
| 6 Montpellier | 33 Béziers II |
| 7 Montpellier Est | 34 Capestang |
| | 35 Pézenas |
| | 36 Florensac |
| | 37 Agde |



CARTE 2 : RÉPARTITION CANTONALE DE LA POPULATION DE L'HÉRAULT EN 1911

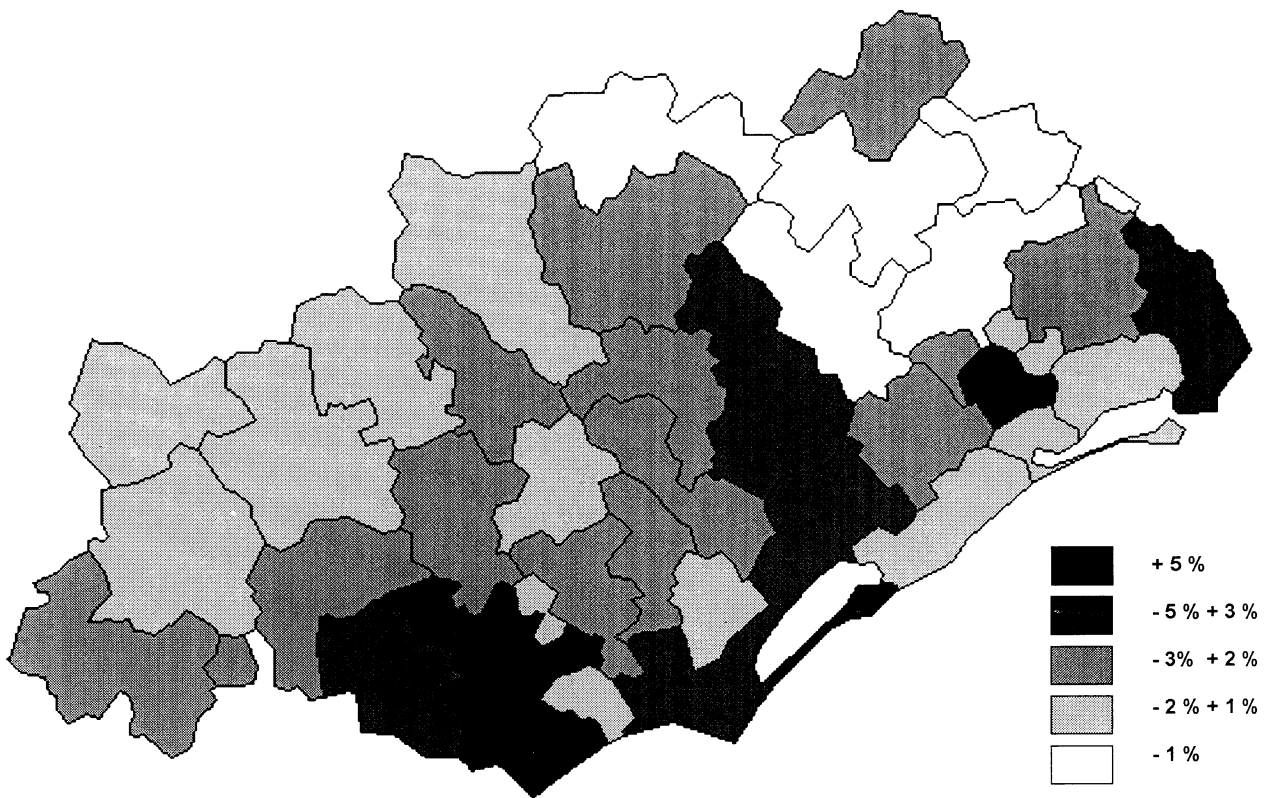


CARTE 3 : RÉPARTITION CANTONALE DES ÉLECTEURS DE L'HÉRAULT EN 1911

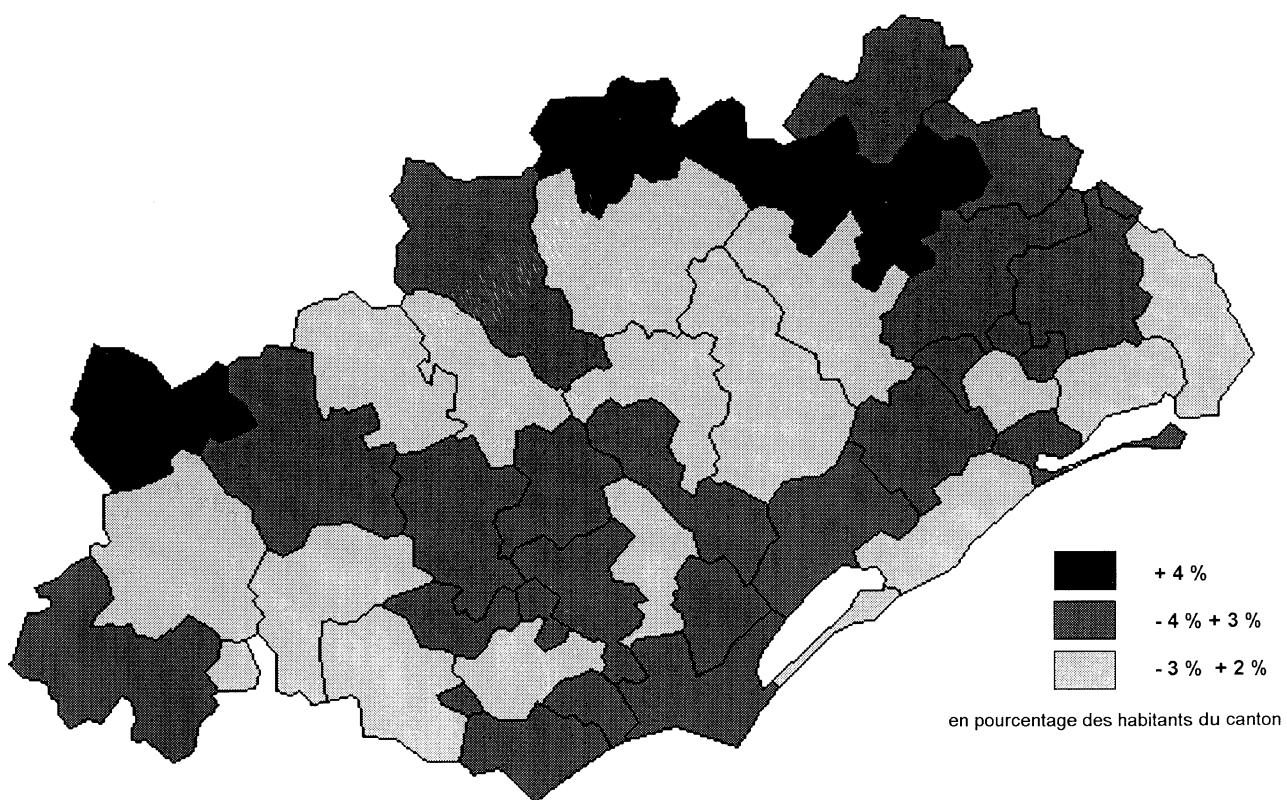


en pourcentage du total des électeurs

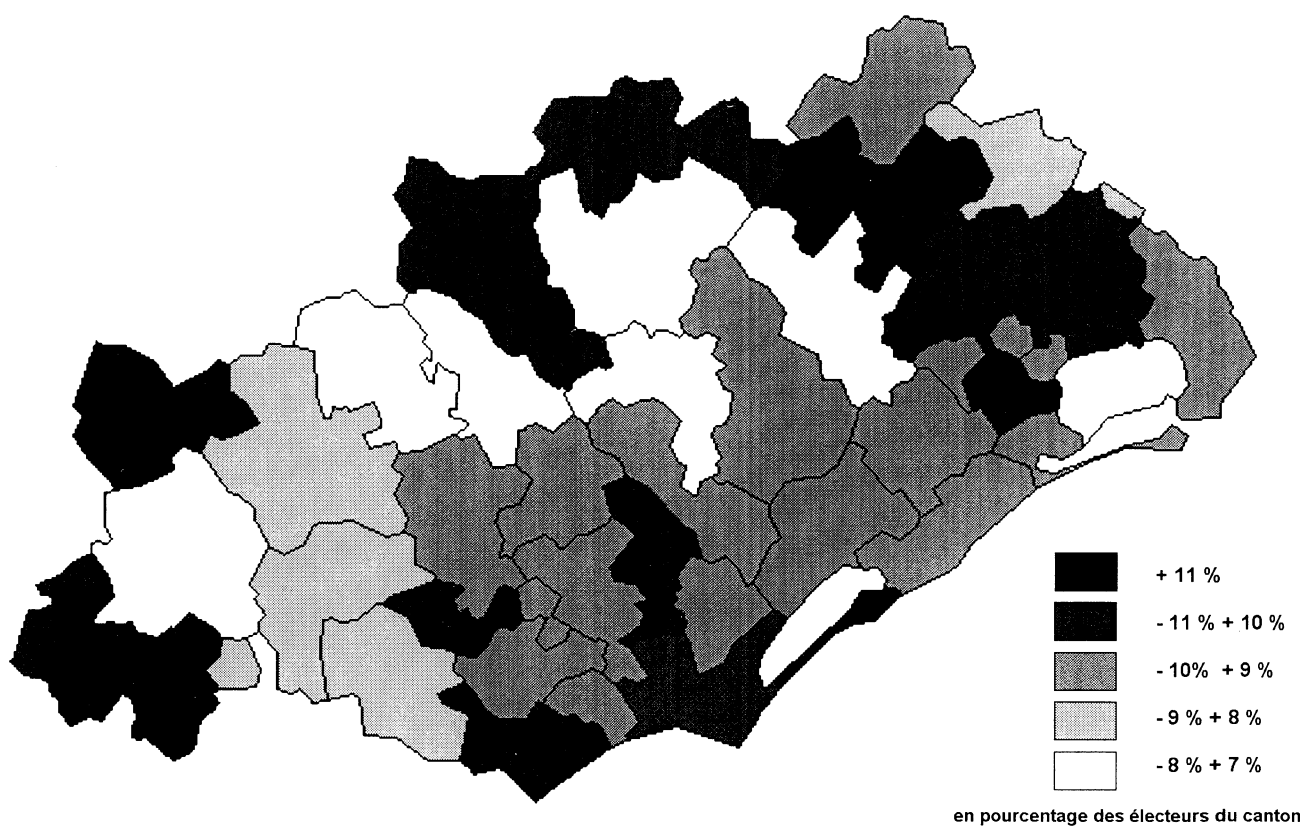
CARTE 4 : RÉPARTITION CANTONALE DES TUÉS DE L'HÉRAULT



CARTE 5 : POURCENTAGE DES TUÉS PAR RAPPORT A LA POPULATION DES CANTONS



CARTE 6 : POURCENTAGE DES TUÉS PAR RAPPORT AUX ÉLECTEURS DES CANTONS



LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

TABLE DES PHOTOGRAPHIES

- (1) Monument de Montoulieu
- (2) Monument de Maurice-de-Navacelles (par Paul Dardé).
- (3) Monument de Soumont.
- (4) Monument de Saint-Etienne-de-Gourgas.
- (5) Monument de Vendémian.
- (6) Monument de Roquebrun
- (7) Monument de Saint-Julien-d'Olargues
- (8) Monument de Vérargues.
- (9) Monument de Saint-Martin-de-l'Arçon.
- (10) Monument de Canet.
- (11) Monument de Gabian.
- (12) Monument de Saint-Gervais-sur-Mare.
- (13) Monument de Maraussan.
- (14) Monument de Clapiers.
- (15) Monument de Montarnaud.
- (16) Monument de Nizas.
- (17) Monument de Saint-Geniès-des-Mourgues.
- (18) Monument de Saint -Vincent-d'Olargues.
- (19) Monument de Nissan-les-Ensérune.
- (20) Monument de Saint-Vincent-d'Olargues (détail).
- (21) Monument de Valergues.
- (22) Monument de Bassan (par Jean Villeneuve).
- (23) Monument de Frontignan.

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

- (24) Monument de Cournonterral (par Injalbert).
- (25) Monument de Capestang (par Jean Magrou).
- (26) Monument de Magalas (par Jean Magrou).
- (27) Monument de Paulhan.
- (28) Monument de Saint-Geniès-le-bas.
- (29) Monument de Saint-Nazaire-de-Ladarez.
- (30) Monument de Thézan-les-Béziers (par Jean Magrou).
- (31) Monument de Lignan-sur-Orb (par Jean Magrou).
- (32) Monument de Lattes.
- (33) Monument d'Agel.
- (34) Monument de Montagnac.
- (35) Monument de Saint-Just.
- (36) Monument de Baillargues.
- (37) Monument de Corneilhan (par J.C. Blattes).
- (38) Monument de Lunel-Viel.
- (39) Monument de Mèze.
- (40) Monument de Sérignan.
- (41) Monument de Lodève (par Paul Dardé).
- (42) Monument de Ganges (par Réal-del-Sarte).
- (43) Monument de Péret.
- (44) Monument de Marseillan.
- (45) Monument de Lunel (par Paul Dardé).
- (46) Monument d'Agde.
- (47) Monument de Béziers.
- (48) Monument de Montpellier.
- (49) Monument de Pézenas (par Joachim Costa).
- (50) Monument de Sète.
- (51) Monument de Sauvian.
- (52) Monument de Montady.

LES MONUMENTS AUX MORTS DE L'HERAULT

- (53) Monument d'Aspiran.
- (54) Monument de Vailhauquès.
- (55) Monument de Camplong.
- (56) Monument de Saint-Aunès.
- (57) Plaque dans la salle de la mairie de Castries.
- (58) Plaque dans l'église de Castanet-le-Haut.
- (59) Plaque de l'église de Combes.
- (60) Plaque de la mairie de Rieussec.
- (61) Monument de Viols-le-Fort (Marbreries Générales).
- (62) Monument de La Caunette;
- (63) Monument de Clermont l'Hérault - détail - (par Paul Dardé).
- (64) Monument de Corneilhan - détail -
- (65) Monument de Nébian - détail -
- (66) Monument de Saint-Gély-du-Fesc.



1 - Monument de Montoulieu



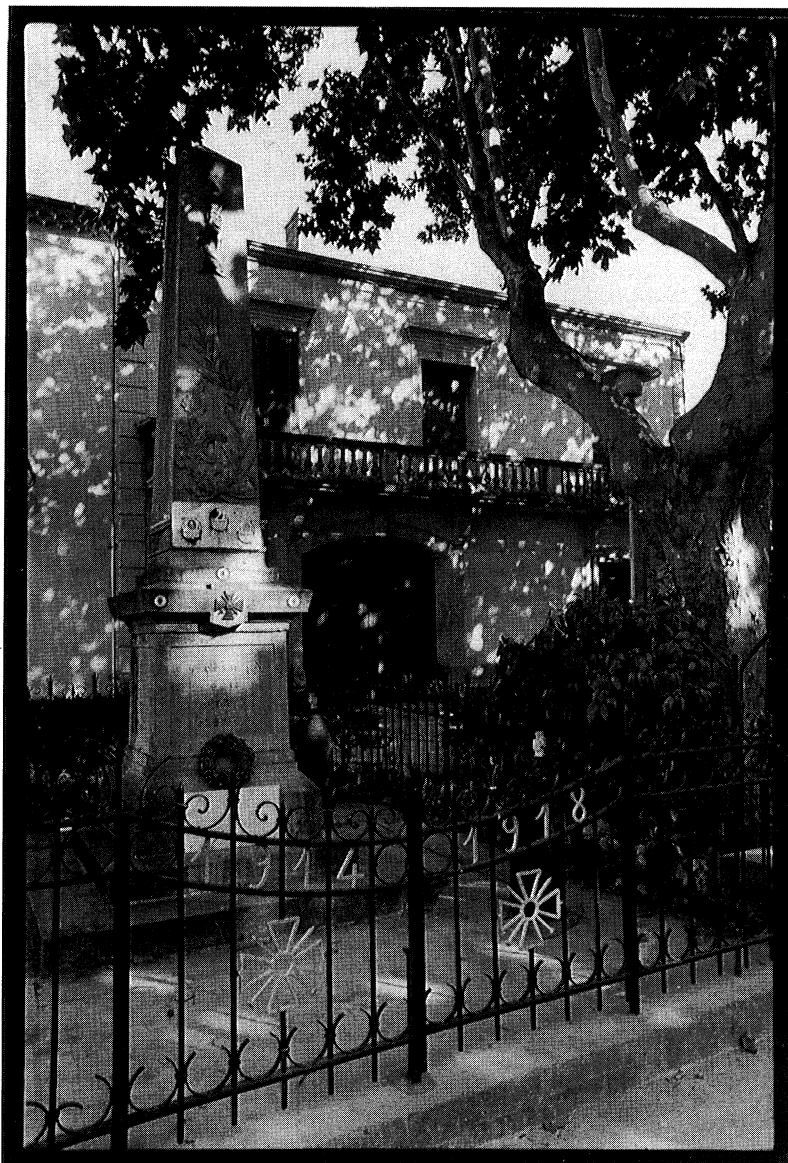
2 - Monument de Saint-Maurice Navacelles



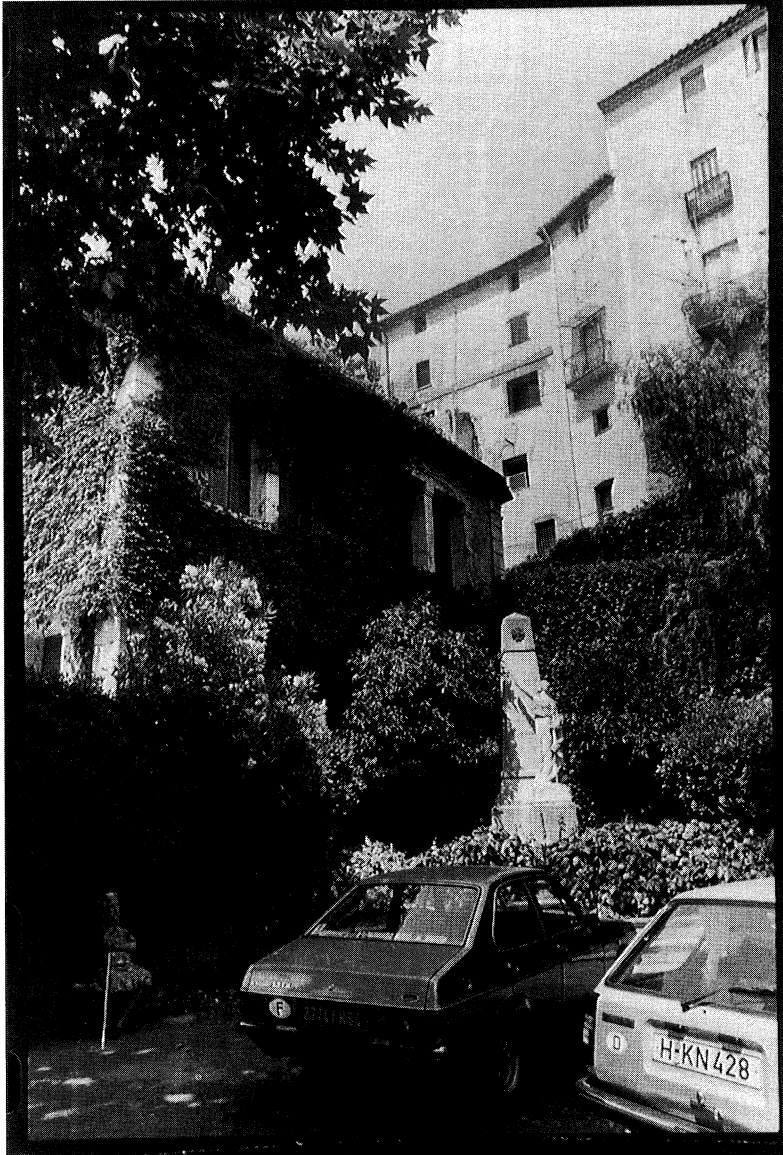
3 - Monument de Soumont



4 - Monument de Saint-Etienne-de-Gourgas



5 - *Monument de Vendémian*



6 - Monument de Roquebrun



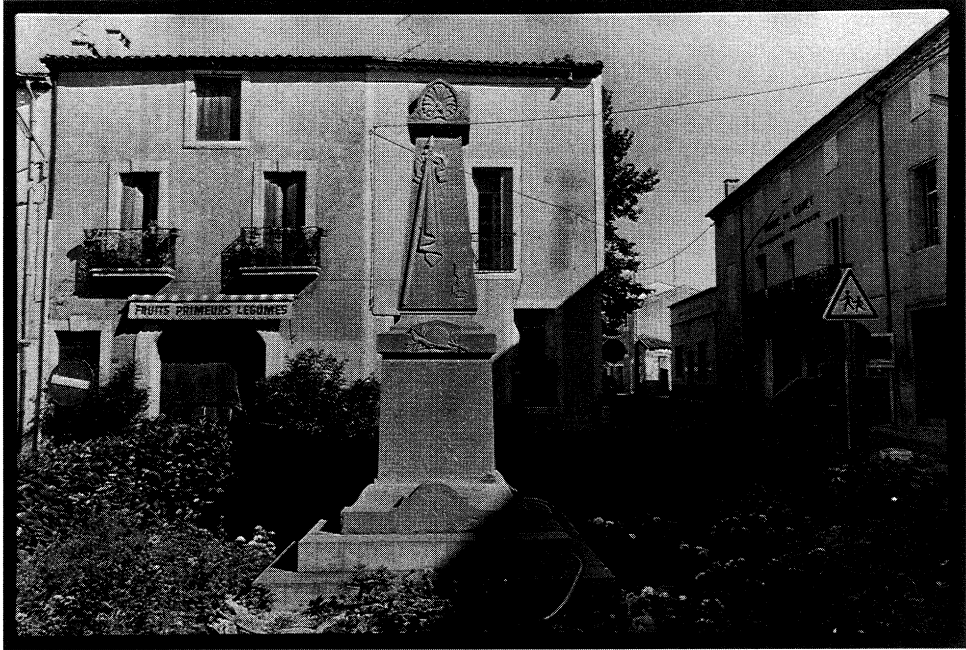
7 - Monument de Saint-Julien-d'Olargues



8 - *Monument de Vérargues*



9 - Monument de Saint-Martin-de-l'Arçon



10 - Monument de Canet



11 - Monument de Gabian



12 - Monument de Saint-Gervais-sur-Mare



13 - Monument de Maraussen



14 - Monument de Clapiers



15 - Monument de Montarnaud



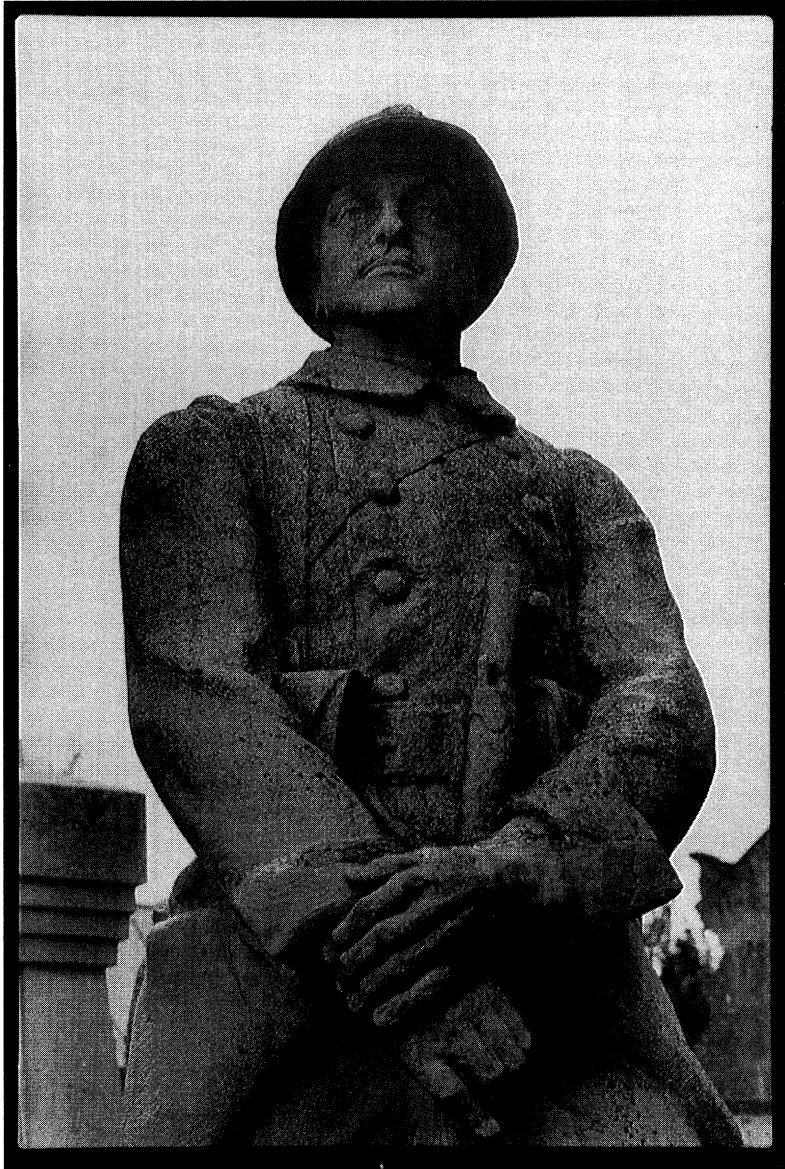
16 - Monument de Nizas



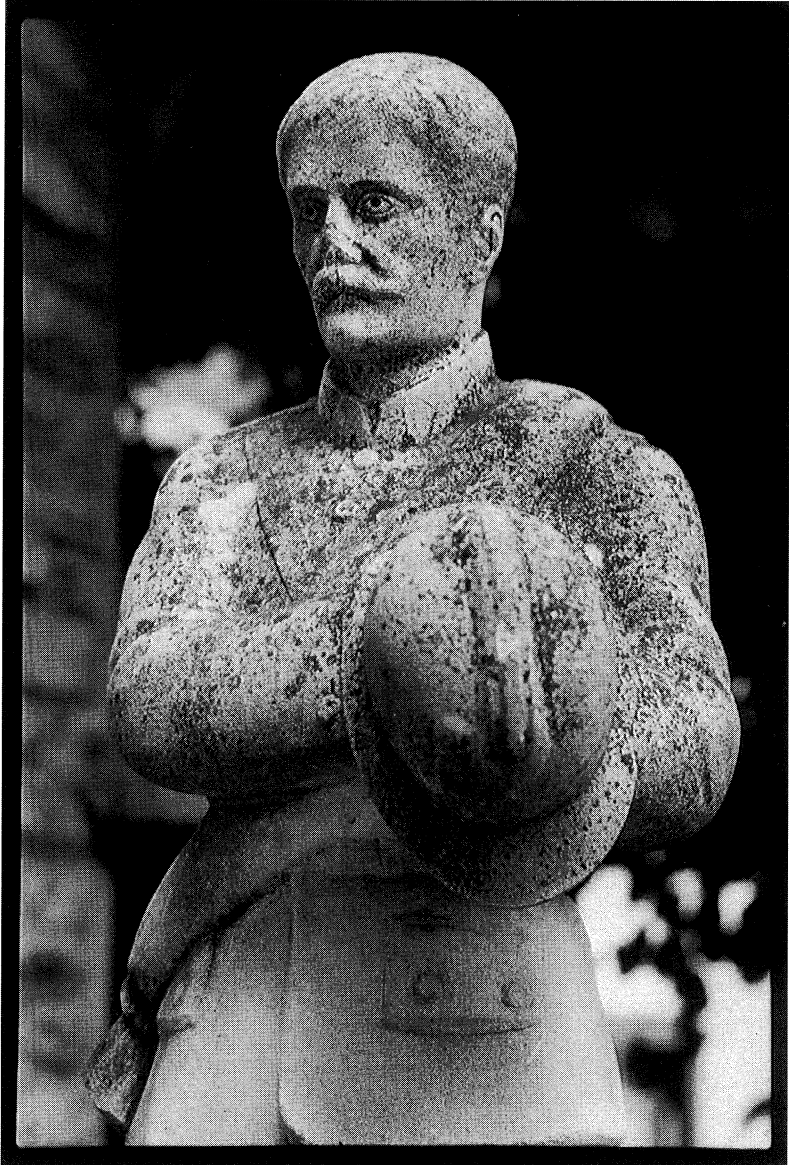
17 - Monument de Saint-Geniès-des-Mourgues



18 - Monument de Saint-Vincent-d'Olargues



19 - Monument de Nissan-Les-Ensérune



20 - Monument de Saint-Vincent-d'Olargues (détail)



21 - Monument de Valergues



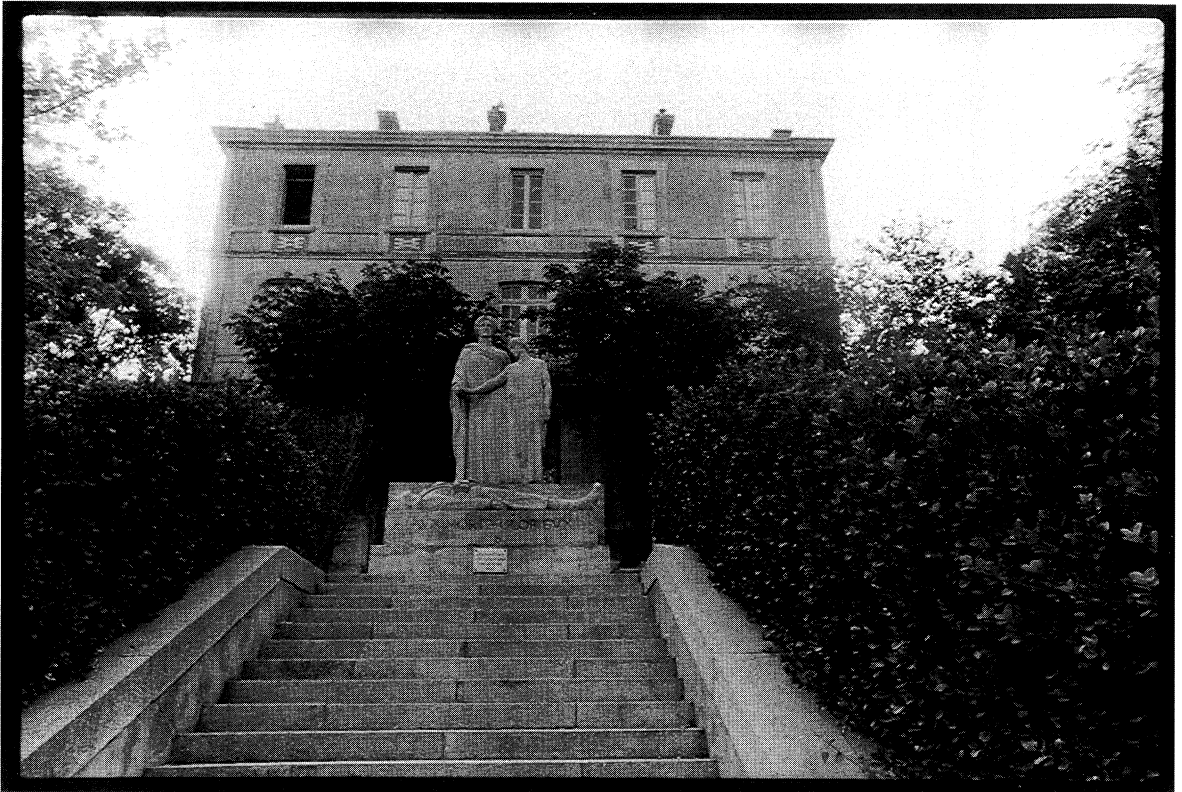
22 - Monument de Bassan (par Jean Villeneuve)



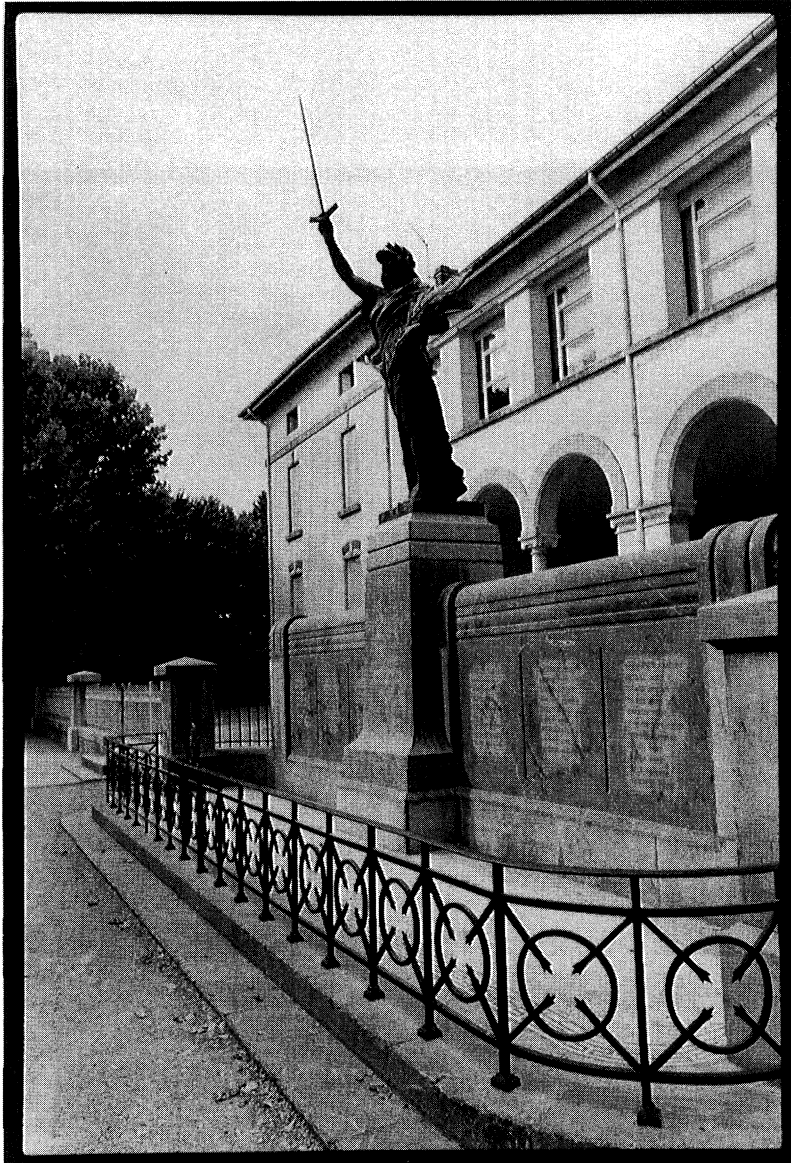
23 - Monument de Frontignan



24 - Monument de Cournonterral (par Injalbert)



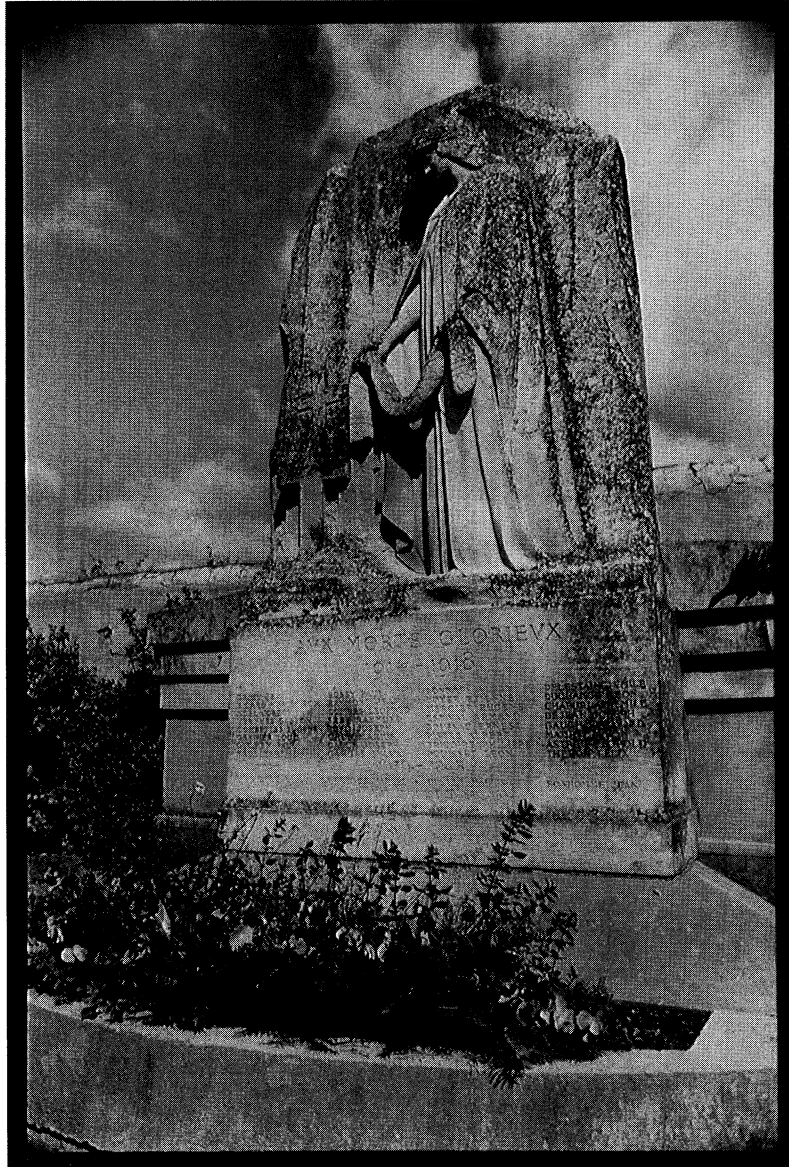
25 - Monument de Capestang (par Jean Magrou)



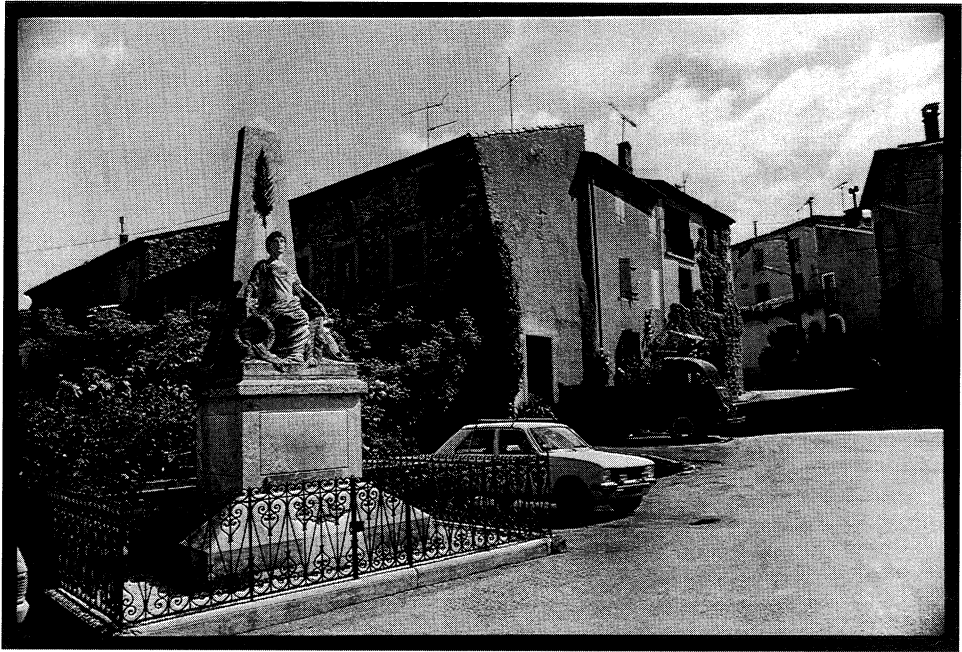
26 - Monument de Magalas (par Jean Magrou)



27 - Monument de Paulhan



28 - Monument de Saint-Geniès-le-Bas



29 - Monument de Saint-Nazaire-de-Ladarez



30 - Monument de Thézan-Les-Béziers



31 - Monument de Lignan-sur-Orb (par JeanMagrou)



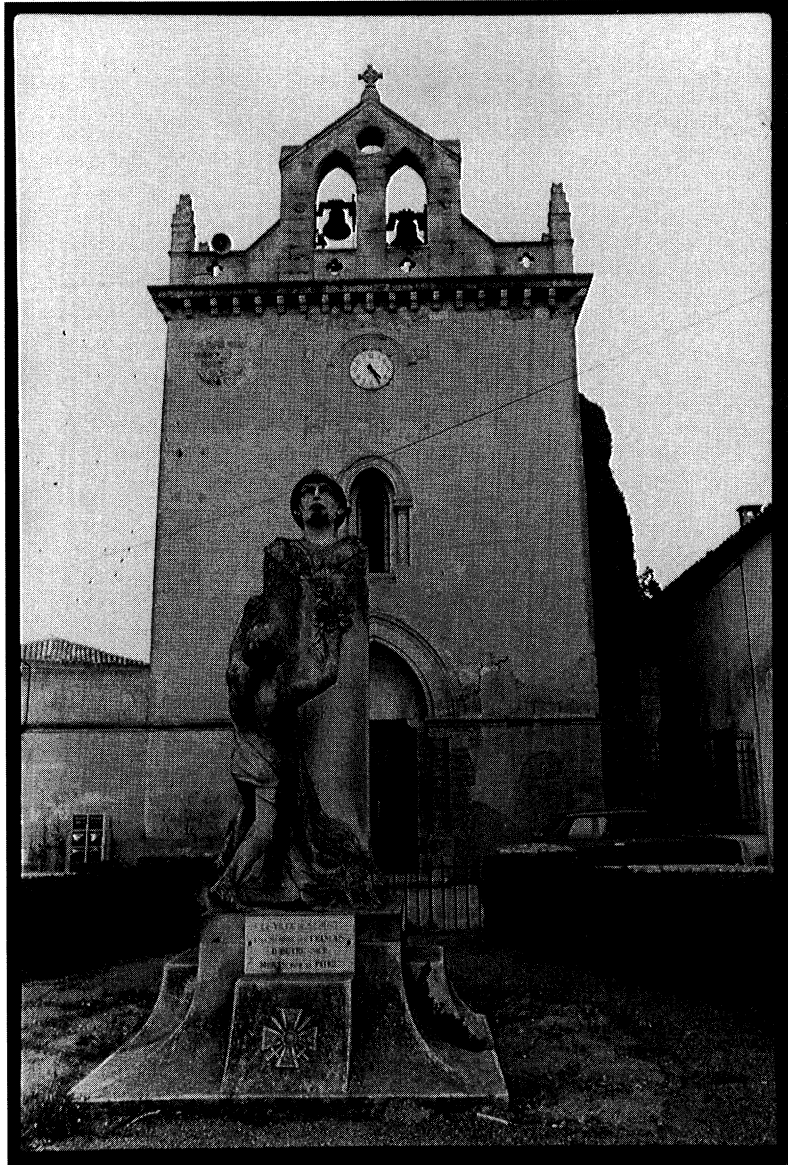
32 - Monument de Lattes



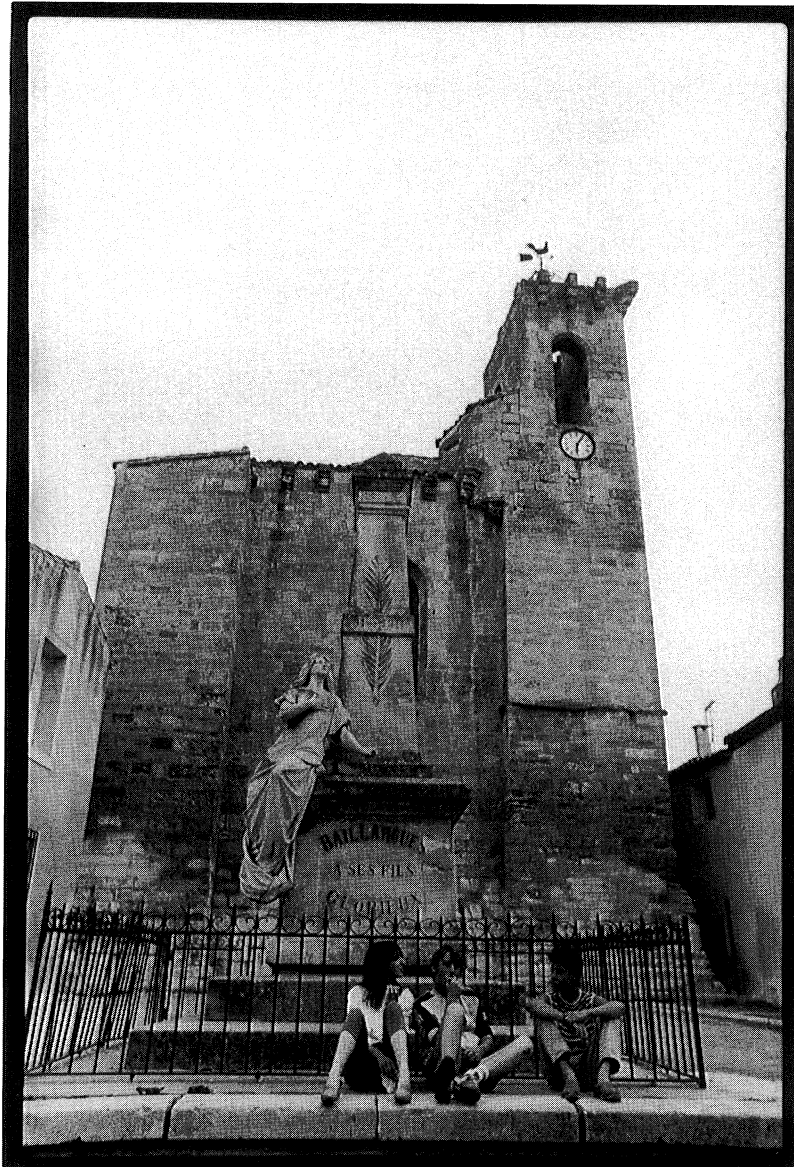
33 - Monument d'Agel



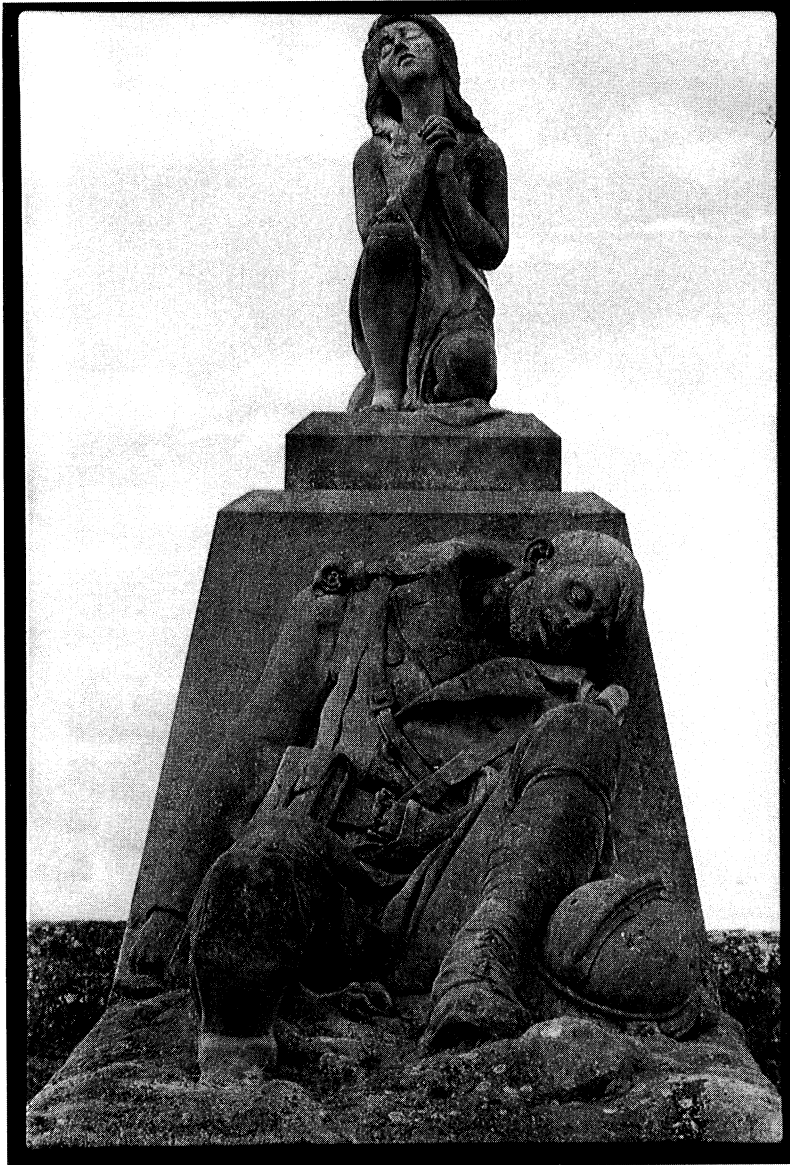
34 - Monument de Montagnac



35 - Monument de Saint-Just



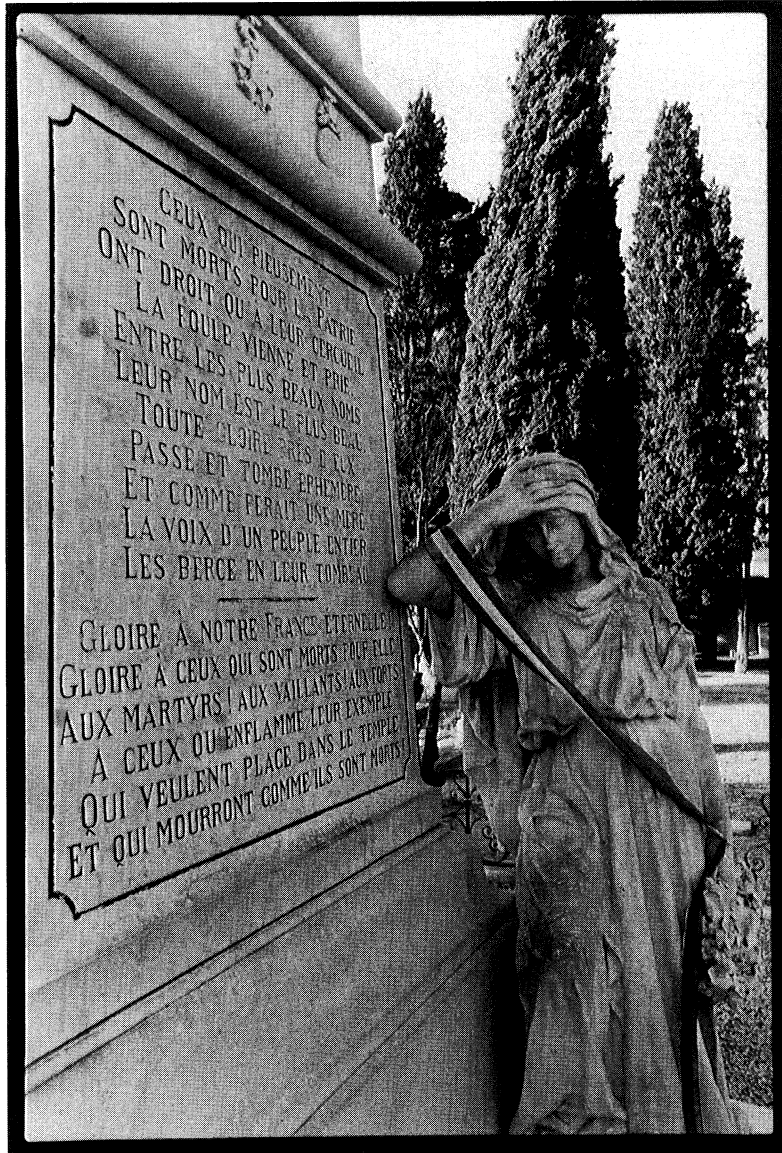
36 - Monument de Baillargues



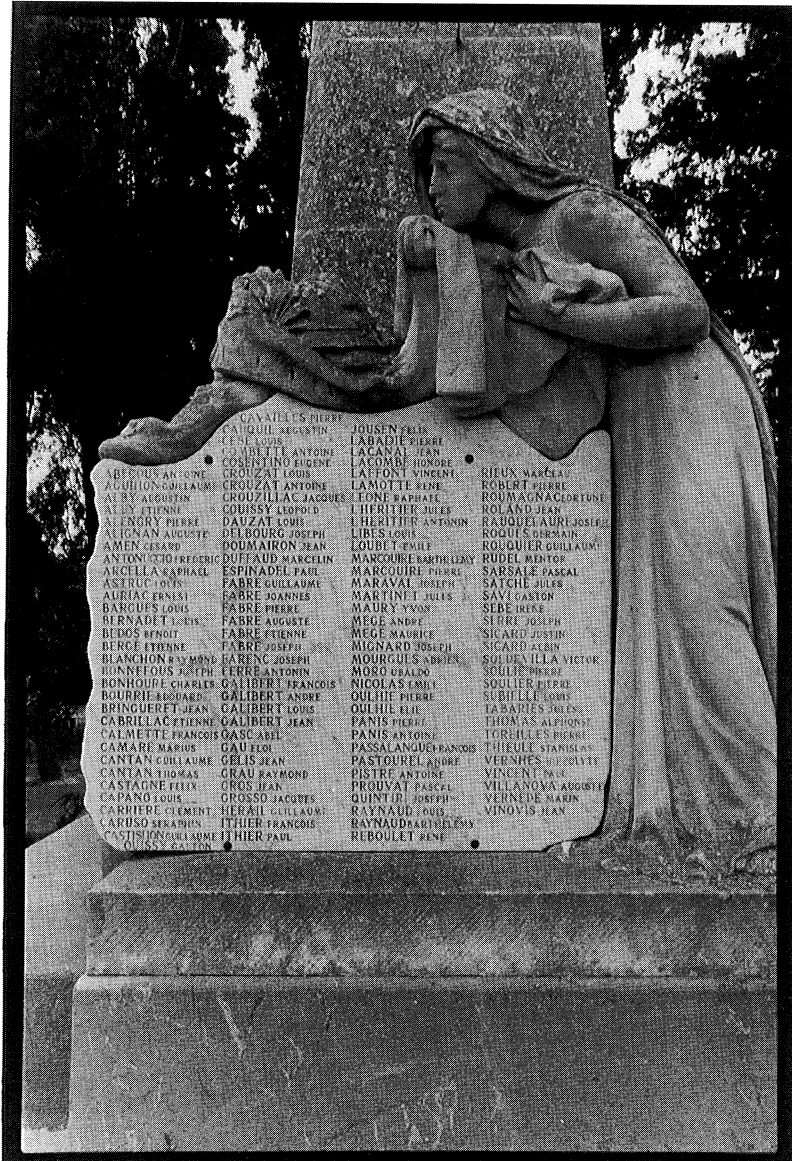
37 - Monument de Corneilhan



38 - Monument de Lunel-Viel



39 - Monument de Mèze



ABEYOUS ANTOINE	CAVAILLES PIERRE	CAQUIL AUGUSTIN	JOUSEN FELIX	RIEUX MARCEAU
AUBIION GUILLAUME	CESE LOUIS	LABADIE PIERRE	LACANAL JEAN	ROBERT PIERRE
AUVEY AUGUSTIN	COBERTTE ANTOINE	LACOMBE HONORE	LAFONT VINCENT	RODMAGNAC GORTINE
BALEZ ETIENNE	COSENTINO EUGENE	LAMOTTE EMME	LEONE BAPHAEL	ROLAND JEAN
BALEZ ENRY PIERRE	CROUZAT LOUIS	HERITIER JULES	HERITIER ANTONIN	RAUQUEL AURI JOSEPH
BALEZ AN AUGUSTE	CROUZAT ANTOINE	LIBES JULES	LIBES JULES	ROQUE SERRAIN
BALEZ AN AUGUSTE	CROUZAT ANTOINE	LOUBET EMILE	MARCOURE BARTHILEMY	ROQUIER GUILLAUME
AMEN CESARD	DODMAIRON JEAN	MARCOURE BARTHILEMY	MARCOURE BARTHILEMY	RUDEL MENTOR
ANTONIN JO FREDERIC	DUFFAUD MARCELIN	MARCOURE BARTHILEMY	MARCOURE BARTHILEMY	SARSAL PASCAL
ARCELLA RAPHAEL	ESPINADEL PAUL	MARAVAL JOSEPH	MARAVAL JOSEPH	SATCHE JULES
ASTRUC LOUIS	FABRE GUILLAUME	MARTINI JULES	MAURY YVON	SAU GASTON
AURAC ERNEST	FABRE JOANNE	MEGE ANDRE	MEGE MAURICE	SERE IRENE
BARGUES LOUIS	FABRE PIERRE	MIGNARD JOSEPH	MOURGUES ADEIN	SICARD JUSTIN
BERNADET LOUIS	FABRE AUGUSTE	MOURGUES ADEIN	MORO UBALDO	SICARD JUBIN
BEDOS BENOIT	FABRE ETIENNE	NICOLAS EMILE	NICOLAS EMILE	SOLIER VICTOR
BERG ETIENNE	FABRE JOSEPH	OLHIE PIERRE	OLHIE PIERRE	SOLLIE PIERRE
BLANCHONS RYMOND	FAREN JOSEPH	PANIS PIERRE	PANIS ANTOINE	SOLLIER PIERRE
BONNEFOUS JUSTPH	FERRER ANTONIN	PANIS ANTOINE	PASSALANQUE RANDOLPH	SUBILLE LOUIS
BONHOURE CHARLES	GALIBERT FRANCOIS	PASTOUREL ANDRE	PASTOUREL ANDRE	THOMAS JULES
BOURRIE BODARD	GALIBERT ANDRE	PROUVAT PASCAL	PROUVAT PASCAL	THOMAS ALPHONSE
BRINGUERT JEAN	GALIBERT LOUIS	QUINTIR JOSEPH	QUINTIR JOSEPH	TORRES LES PIERRE
CARRILLAC ETIENNE	GALIBERT JEAN	RAYNAUD LOUIS	RAYNAUD LOUIS	THEULT STANISLAS
CALMETTE FRANCOIS	GAZABEL	REBOULET BENE	REBOULET BENE	VERMIES POLYTE
CAMARÉ MARIUS	GAU FELIX			VINCENT PAUL
CANTAN GUILLAUME	GELIS JEAN			VILLANOVA AUGUSTE
CANTAN THOMAS	GRAU RAYMOND			VERNEDE MARIN
CASTAGNE FELIX	GROS JEAN			VINOVIS JEAN
CAPANO LOUIS	GROSSO JACQUES			
CARPHERE CLEMENT	HERAIL GUILLAUME			
CARUSO SERRAIN	ITHIER FRANCOIS			
CASTISSON GUILLAUME	ITHIER PAUL			
CLAUSSE GASTON				

40 - Monument de Sérignan



41 - *Monument de Lodève (par Paul Dardé)*



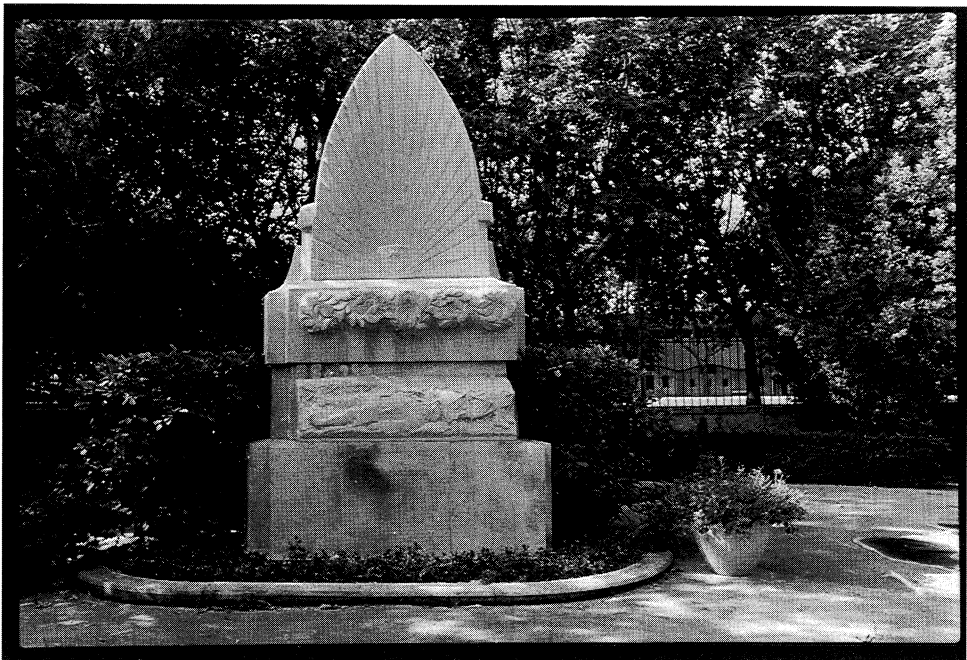
42 - Monument de Ganges (par Réal-del-Sarte)



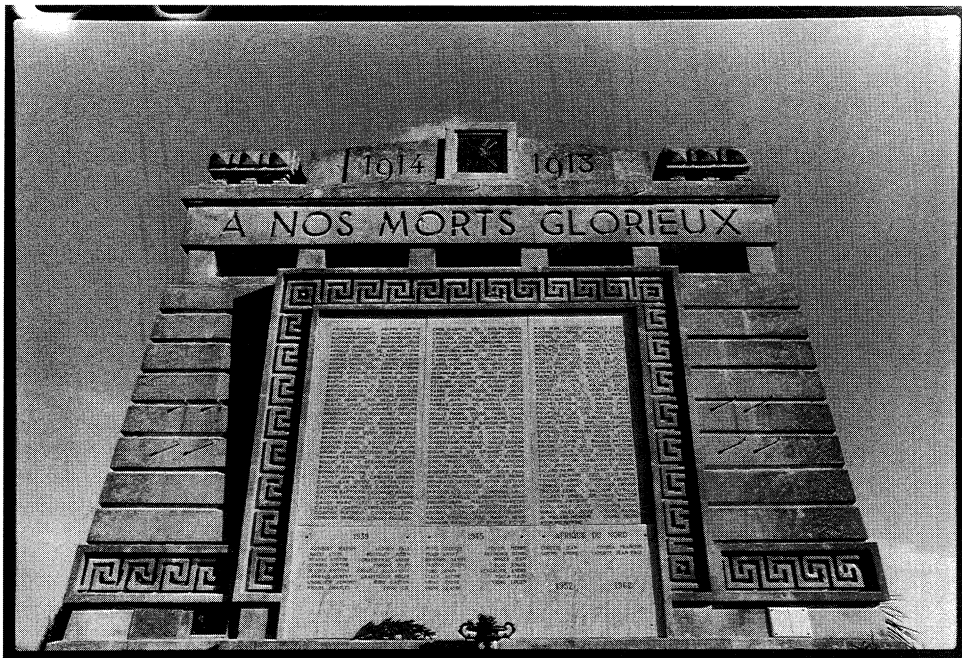
43 - Monument de Péret



44 - Monument de Marseillan



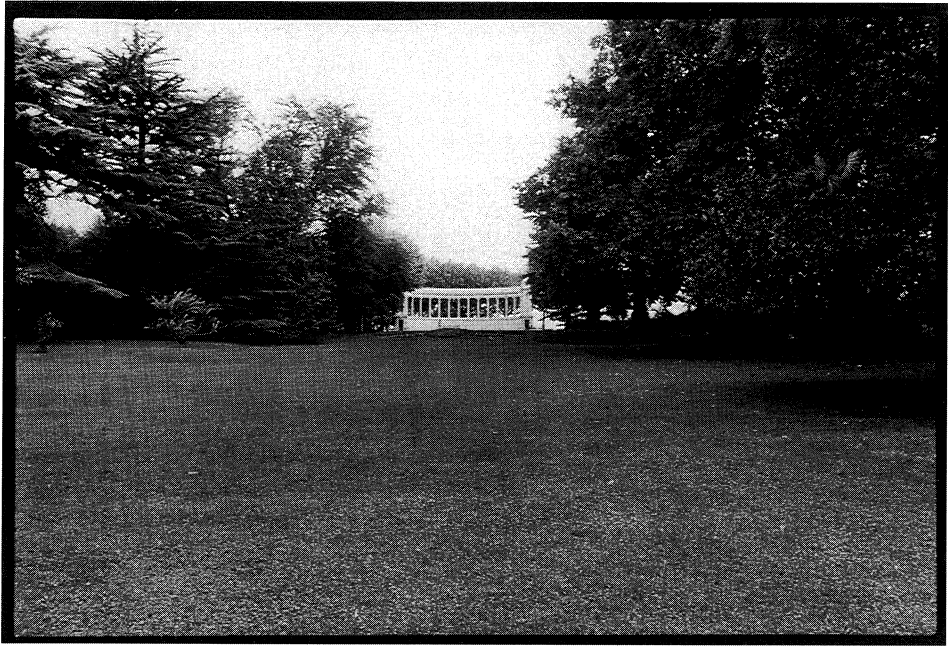
45 - Monument de Lunel (par Paul Dardé)



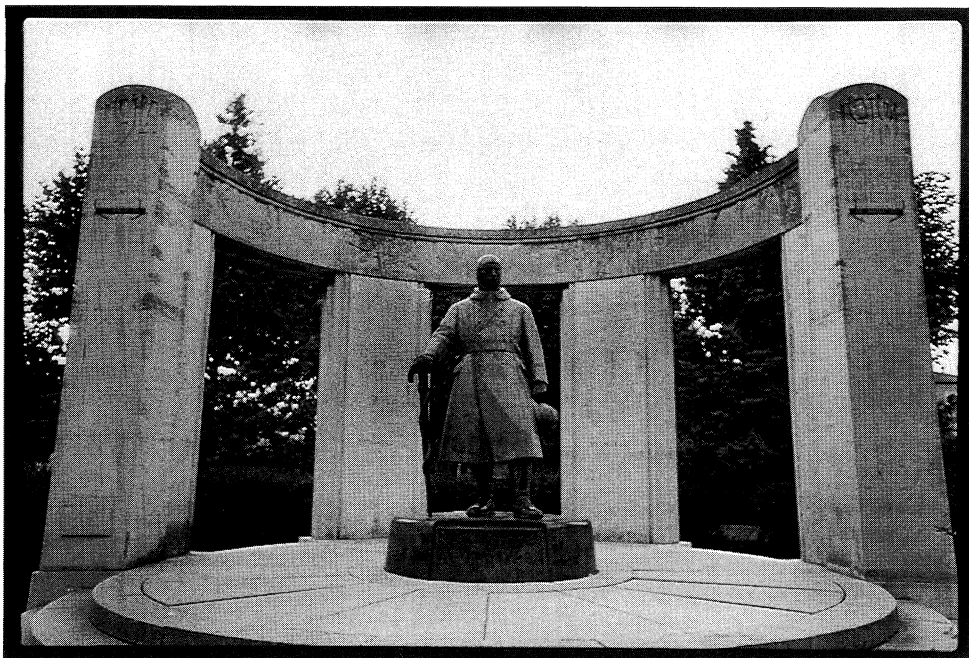
46 - Monument d'Agde



47 - Monument de Béziers



48 - Monument de Montpellier



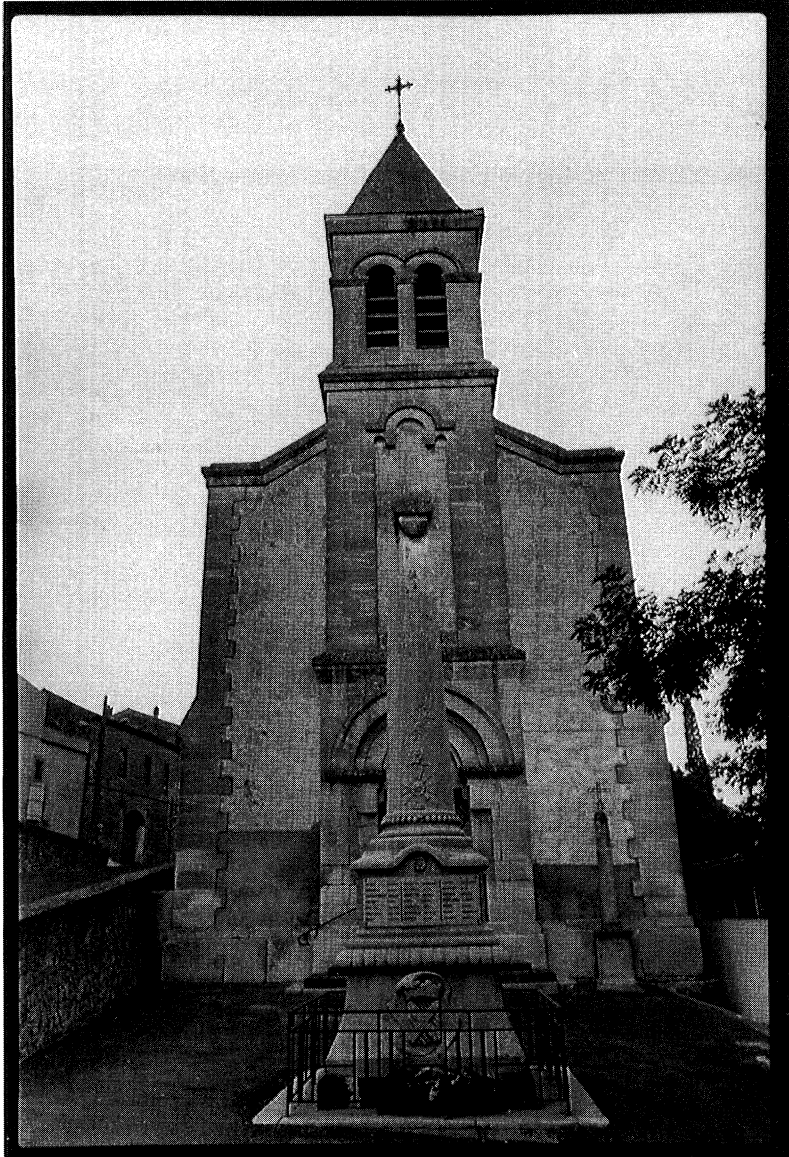
49 - Monument de Pézenas (par Joachim Costa)



50 - Monument de Sète



51 - Monument de Sauvian



52 - Monument de Montady



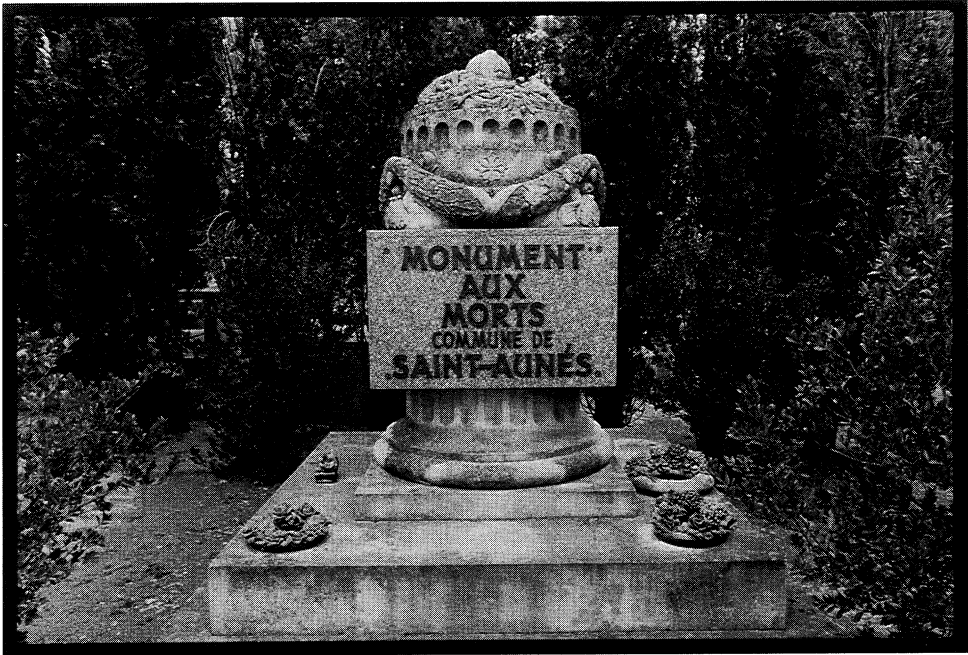
53 - Monument d'Aspiran



54 - Monument de Vailhauquès



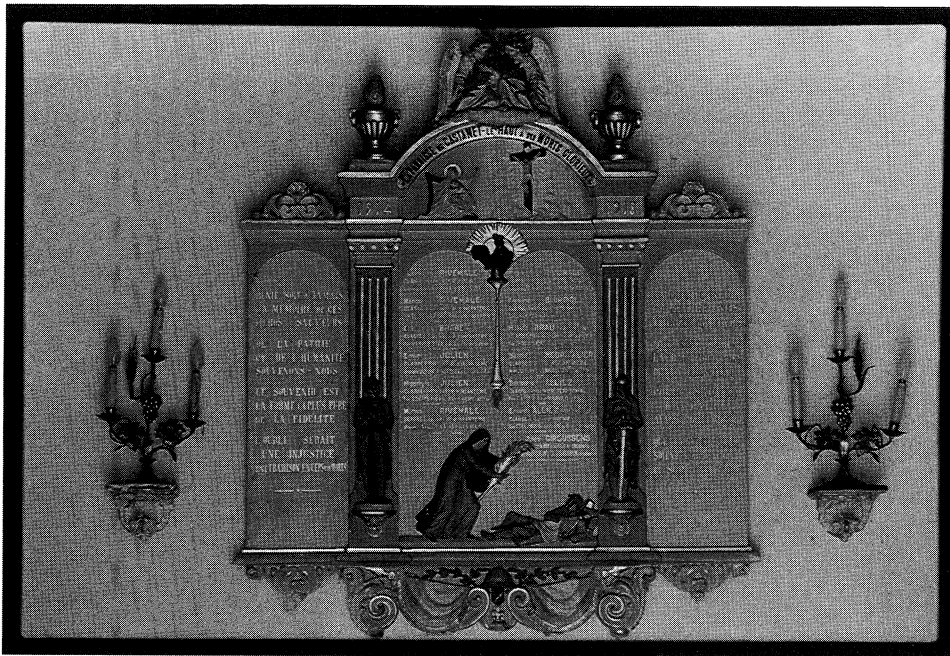
55 - Monument de Camplong



56 - Monument de Saint-Aunès



57 - Plaque dans la salle de la Mairie de Castries



58 - Plaque dans l'église de Castanet-le-Haut



59 - Plaque de l'église de Combes



60 - Plaque de la mairie de Rieussec



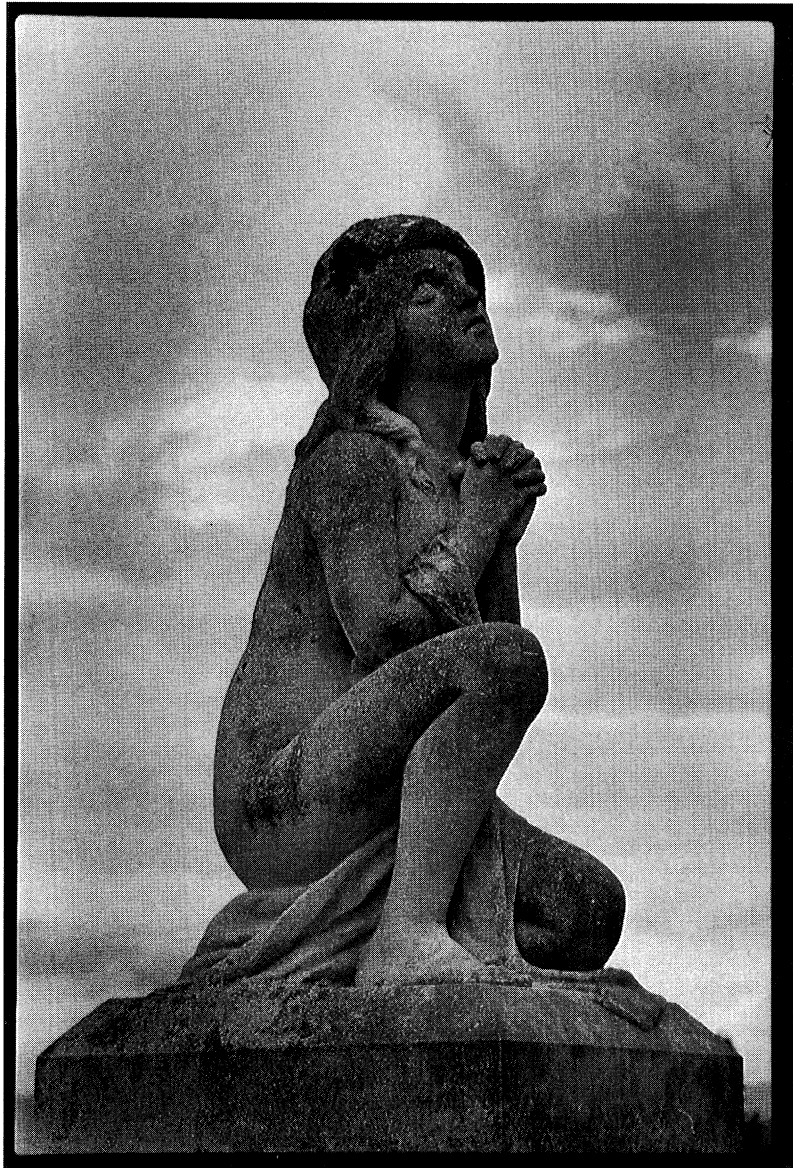
61 - Monument de Viols-Le-Fort (Marbreries Générales)



62 - Monument de La Caunette



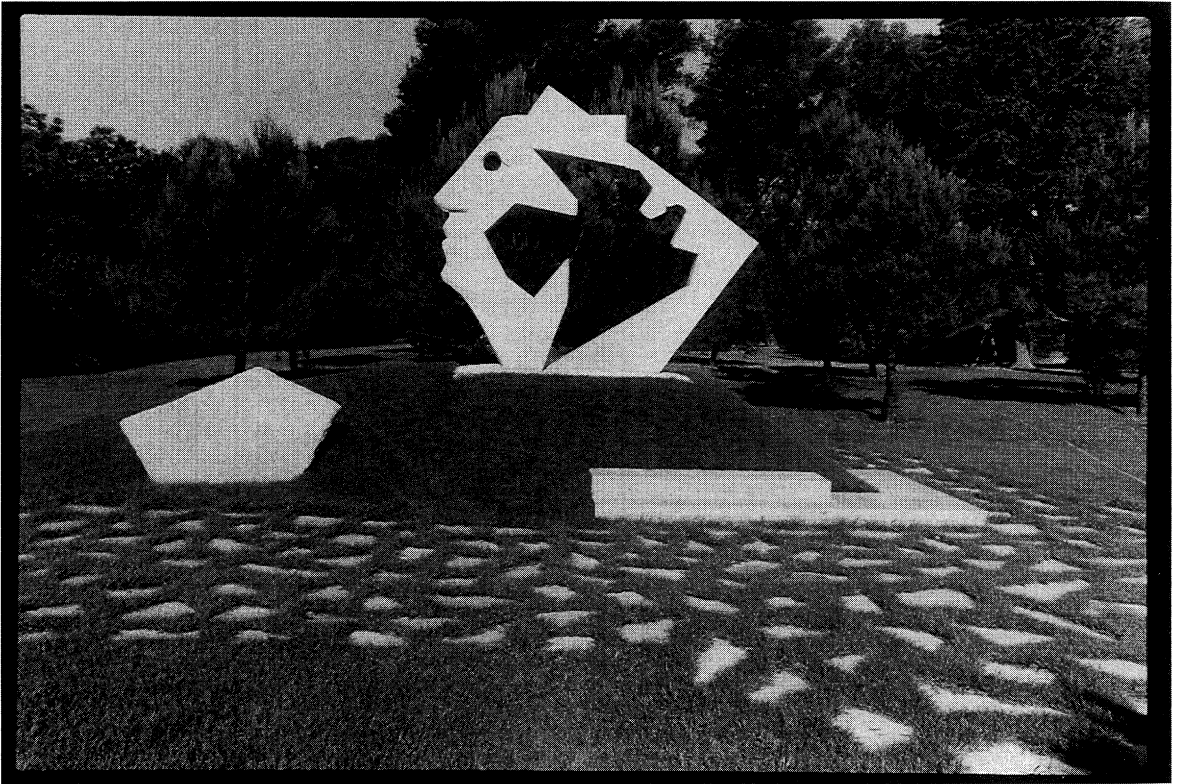
63 - Monument de Clermont-l'Hérault (détail)



64 - Monument de Corneilhan (détail)



65 - Monument de Nébian (détail)



66 - Monument de Saint-Gély-du-Fesc

TABLE DES MATIERES

	Pages
Préface de Jules MAURIN	1
Introduction	3
Notes de l'introduction	9
L'Hérault et la guerre	10
L'Hérault en 1914	11
Les Héraultais et la guerre	14
Les pertes	18
Le temps du souvenir	23
Notes du chapitre 1	25
L'après-guerre : l'éclosion des monuments	27
Les communes sans monument - Les plaques	28
Les travaux de la commission départementale	36
Les monuments aux morts : le financement	42
Les auteurs	44
Un moment inoubliable : l'inauguration	46
Notes du chapitre 2	50
Les monuments	52
Statistiques générales	52
1. Les emplacements	52
2. La nature et l'iconographie	55

3. L'épigraphie	57
Les obélisques	59
Les poilus	61
Femmes et poilus	64
Les femmes	68
Le coq	70
Orphelins et familles	71
Les monuments particuliers	73
Les monuments de Béziers et de Montpellier	77
Les monuments aux morts et le sentiment populaire	78
Notes du chapitre 3	81
Aujourd'hui	83
Notes de la conclusion	87
Sources	88
Bibliographie sommaire	88
Table des cartes	90
Table des photographies	103
Table des matières	159

Achévé d'imprimer
ARCEAUX 49
1er trimestre 1998
04 99 23 25 00

